

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 24 juin 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 11h00.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Budget : approbation des comptes administratifs 2024

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) : Mme Sophie PANTEL.

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Séverine CORNUT ayant donné pouvoir à M. Patrice SAINT-LEGER, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Michèle MANOA, Mme Dominique DELMAS ayant donné pouvoir à Mme Eve BREZET, Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BRUN.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) : M. Laurent SUAU.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Délibération n°CD_25_1020 du 24 juin 2025

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_24_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD_24_1076 du 17 décembre 2024 approuvant les autorisations de programmes 2024 ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

VU les délibérations n°CD_24_1009 du 5 avril 2024 approuvant la DM 1, n°CD_24_1025 du 25 juin 2024 approuvant la DM 2 et n°CD_24_1040 du 5 novembre 2024 approuvant la DM 3;

CONSIDÉRANT le rapport n°901 : "Budget : approbation des comptes administratifs 2024", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2025 ;

ARTICLE UNIQUE

Approuve, conformément à l'article L.1612-12 - 1er alinéa du Code général des collectivités territoriales, les comptes administratifs 2024 du Département, tels que joints en annexe, qui s'établissent comme suit :

<u>Budget principal</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	153 518 762,06 €	57 626 610,89 €	211 145 372,95 €
Dépenses de l'exercice	139 452 955,94 €	47 470 791,37 €	186 923 747,31 €
Résultat de l'exercice	14 065 806,12 €	10 155 819,52 €	24 221 625,64 €
Résultats reportés 2023	2 453 531,13 €	-24 354 939,43 €	-21 901 408,30 €
Résultat de clôture 2024	16 519 337,25 €	-14 199 119,91 €	2 320 217,34 €

<u>Budget annexe du laboratoire départemental d'analyses</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 878 561,22 €	214 275,46 €	3 092 836,68 €
Dépenses de l'exercice	2 878 561,22 €	171 722,16 €	3 050 283,38 €
Résultat de l'exercice		42 553,30 €	42 553,30 €
Résultats reportés 2023		824 467,52 €	824 467,52 €
Résultat de clôture 2024		867 020,82 €	867 020,82 €

Délibération n°CD_25_1020 du 24 juin 2025

<u>Aire de la Lozère</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	508 564,74 €	19 264,19 €	527 828,93 €
Dépenses de l'exercice	458 035,86 €	97 490,30 €	555 526,16 €
Résultat de l'exercice	50 528,88 €	-78 226,11 €	-27 697,23 €
Résultats reportés 2023		3 130 394,62 €	3 130 394,62 €
Résultat de clôture 2024	50 528,88 €	3 052 168,51 €	3 102 697,39 €

<u>Domaine de Boissets</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	120 967,12 €	66 271,00 €	187 238,12 €
Dépenses de l'exercice	120 967,12 €	93 944,37 €	214 911,49 €
Résultat de l'exercice		-27 673,37 €	-27 673,37 €
Résultats reportés 2023		488 034,13 €	488 034,13 €
Résultat de clôture 2024		460 360,76 €	460 360,76 €

Le Vice-Président du Conseil Départemental

Jean-Paul POURQUIER



Délibération n°CD_25_1020 du 24 juin 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Présidence de séance lors du vote : Jean-Paul POURQUIER

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 7

Non-participation(s) sur le rapport : 1 *M. Laurent SUAUI.*
avec sortie de séance ou par pouvoir

Abstention (s) : 7 voix *M. Robert AIGOIN, M. Rémi ANDRE, M. Jean-Louis BRUN, M. Didier COUDERC, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 17 voix

Rapport n°901 "Budget : approbation des comptes administratifs 2024" en annexe à la délibération

Conformément à l'article L.1612-12 - 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales, je sou mets à votre examen les comptes administratifs 2024 du Département qui se résument ainsi qu'il suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	153 518 762,06 €	57 626 610,89 €	211 145 372,95 €
Dépenses de l'exercice	139 452 955,94 €	47 470 791,37 €	186 923 747,31 €
Résultat de l'exercice	14 065 806,12 €	10 155 819,52 €	24 221 625,64 €
Résultats reportés 2023	2 453 531,13 €	-24 354 939,43 €	-21 901 408,30 €
Résultat de clôture 2024	16 519 337,25 €	-14 199 119,91 €	2 320 217,34 €

Budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyses

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 878 561,22 €	214 275,46 €	3 092 836,68 €
Dépenses de l'exercice	2 878 561,22 €	171 722,16 €	3 050 283,38 €
Résultat de l'exercice		42 553,30 €	42 553,30 €
Résultats reportés 2023		824 467,52 €	824 467,52 €
Résultat de clôture 2024		867 020,82 €	867 020,82 €

Aire de la Lozère

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	508 564,74 €	19 264,19 €	527 828,93 €
Dépenses de l'exercice	458 035,86 €	97 490,30 €	555 526,16 €
Résultat de l'exercice	50 528,88 €	-78 226,11 €	-27 697,23 €
Résultats reportés 2023		3 130 394,62 €	3 130 394,62 €
Résultat de clôture 2024	50 528,88 €	3 052 168,51 €	3 102 697,39 €

Domaine de Boissets

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	120 967,12 €	66 271,00 €	187 238,12 €
Dépenses de l'exercice	120 967,12 €	93 944,37 €	214 911,49 €
Résultat de l'exercice		-27 673,37 €	-27 673,37 €
Résultats reportés 2023		488 034,13 €	488 034,13 €
Résultat de clôture 2024		460 360,76 €	460 360,76 €

Les résultats, détaillés par nature de dépenses et recettes, sont présentés dans le dossier annexé au présent rapport, document auquel vous pouvez vous reporter avant de statuer définitivement.

En concordance avec les comptes de gestion du Service de Gestion Comptable, tels sont les chiffres des comptes administratifs 2024 du budget principal et des 3 budgets annexes soumis à votre vérification et que je vous propose de bien vouloir approuver.

Les comptes administratifs sont joints au présent rapport.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Budget principal & Budgets annexes



Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	7
BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2024.....	10
PRINCIPAUX CHIFFRES 2024.....	12
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	19
INTRODUCTION.....	20
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	22
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	42
SUBVENTIONS - PROGRAMME D'ANIMATION LOCALE (PAL).....	48
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	49
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	50
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	57
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	69
DÉPENSES PAR DIRECTIONS.....	75
PÔLE INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES.....	77
PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE.....	87
DIRECTION DE L'INGÉNIERIE, DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT... ..	88
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL.....	96
DIRECTION RATTACHÉE LECTURE PUBLIQUE MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LOZÈRE.....	102
DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.....	103
PÔLE SOLIDARITE SOCIALE.....	105
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	106
RESSOURCES INTERNES.....	123
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES.....	124
DIRECTION DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET DU PATRIMOINE.....	128
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	132
DIRECTION DES FINANCES ET DES ASSEMBLÉES.....	137
CABINET, COMMUNICATION, LOGISTIQUE, ÉVÈNEMENTIEL.....	139
CABINET DE LA PRÉSIDENTE.....	140

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL (CLE).....	141
SDIS.....	143
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	144
AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT.....	145
AUTOFINANCEMENT.....	146
ENDETTEMENT.....	149
TRÉSORERIE.....	154
OPERATIONS D'ORDRE.....	157
OPERATIONS D'ORDRE - AMORTISSEMENTS.....	158
BUDGETS ANNEXES.....	161
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	162
AIRE DE LA LOZÈRE.....	168
DOMAINE DE BOISSETS.....	172
SYNTHESE.....	177
RECAPITULATIF DES RESULTATS.....	178

INTRODUCTION GENERALE

Tant sur le plan politique, économique, social et climatique l'année 2024 restera une année de turbulences avec pour exemple les actualités phares ci-après :

- ✎ - des conflits toujours dans l'impasse : Ukraine, Palestine ;
- ✎ - des gouvernances reconduites, renouvelées ou renversées : retour à la Maison Blanche du Président Donald TRUMP (Etats-Unis), renversement du Président BACHAR AL-ASSAD (Syrie), 5^{ème} mandat du Président Vladimir POUTINE (Russie).

L'instabilité politique a également concerné la France avec la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président MACRON, de nouvelles élections législatives (30 juin/7 juillet), un nouveau gouvernement sans majorité, une motion de censure et la démission après 90 jours du Premier Ministre Michel BARNIER.

En continuité, nouveau paysage politique pour notre Département avec une nouvelle Députée et un nouvel exécutif à la gouvernance du Conseil Départemental ;

- ✎ - une succession d'évènements climatiques : tempête Boris (Europe Centrale), ouragan Hélène (Etats-Unis), typhons Yagi et Bebinca (Asie), inondations historiques en Espagne (Valence) et en France (Pas-de-Calais, Nord, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Atlantiques), cyclone Chido (Archipel de Mayotte), incendies de grande ampleur (Californie, Canada, Grèce) ;
- ✎ - un évènement de mémoire avec la commémoration internationale des 80 ans du débarquement du 6 juin 1944 et de la bataille de Normandie ;
- ✎ - une parenthèse sportive et festive « Paris 2024 » avec les jeux olympiques et paralympiques d'été et le classement de la France au 5^{ème} rang des nations avec notamment l'exploit du nageur Léon Marchand médaillé d'or à 4 reprises ;
- ✎ - l'inscription de l'IVG dans la constitution française ;
- ✎ - des mouvements de protestation contre : la crise agricole, le coût de la vie (Martinique), la retraite, les plans sociaux (grande distribution Casino et Auchan, pneu Michelin), la montée de la mouvance d'extrême droite, des féminicides, des violences sexistes...

Au niveau économique, la conjoncture nationale 2024 s'est caractérisée par :

- ✎ - un recul de l'inflation : au taux de 3,1 % en janvier il tombera à 1,3 % en décembre avec pour les ménages une stabilisation des prix de l'alimentation et de l'énergie ;
- ✎ - une baisse des taux bancaires qui restent cependant bien plus élevés qu'avant la crise sanitaire Covid-19 ;
- ✎ - une croissance économique modeste de 1,1 %.

Au niveau budgétaire, les finances publiques connaissent :

- une nouvelle dégradation avec :
 - ✎ - un déficit public de 5,8 % dépassant le cap de 4,4 % prévu par le projet de loi de finances 2024 initial ;
 - ✎ - une dette augmentée de 202,7 Md€ atteignant 3 305,3 Md€ représentant 113 % du PIB pour 110 % en 2023.

Ces niveaux sont bien au-dessus des plafonds fixés par les traités européens, le déficit public des états membres ne devant pas dépasser le seuil de 3 % et la dette publique ne devant pas être supérieure de 60 % du PIB.

- une fin d'année atypique avec un PLF 2025 non voté en l'absence de nomination d'un nouveau gouvernement après la démission du premier ministre Michel BARNIER.

Pour notre Département le bilan de l'exécution du budget 2024 comparé à l'exercice 2023 présente les évolutions suivantes :

→ une progression des dépenses de fonctionnement de 4,8 M€ différenciées selon les domaines :

Solidarité sociale : + 5,3 M€ incluant les charges non rattachées à l'exercice 2023 ;

Ressources humaines : + 1 M€ ;

Infrastructures : + 0,2 M€ ;

Solidarités territoriales : - 0,3 M€ ;

Ressources internes : - 1,4 M€.

→ des recettes de fonctionnement en hausse de + 6,3 M€ sur la base :

- d'une augmentation des produits TSCA , frais de gestion TFPB ;

- d'une stabilité des produits fraction TVA, DGF ;

- une baisse des DMTO et du fonds de péréquation ;

- de la régularisation 2021/2022/2023 des compensations Ségur de la Santé.

→ un niveau d'investissement de 37 M€ avec des réflexions engagées quant à l'orientation et priorisation de certains projets bâtimentaires notamment.

Le résultat final fait ressortir le maintien de bons équilibres budgétaires :

🌀 - une épargne brute d'un niveau élevé de 27,6 M€ (26 M€ en 2023) ;

🌀 - une dette maîtrisée dont l'encours s'élève au 31/12/2024 à 40 030 K€ pour 38 562 K€ en 2023 (+ 1 468 K€) avec une capacité de désendettement maintenue à 1,5 années ;

🌀 - un excédent final de 2,3 M€.

Enfin il est important de signaler :

- que les changements de fonction résultant du passage à la nomenclature M 57 perturbent les comparaisons de données ;

- qu'en programmation des modifications du budget 2025 (vote par nature et refonte des autorisations de programme en imputation réglementaire), l'exécution 2024 se caractérise pour la 2^{ème} année consécutive par le non rattachement des charges à l'exercice, la clôture de toutes les AP et l'absence de crédits reportés.

BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2024

Les résultats de la gestion 2024

Section d'investissement

Les dépenses atteignent 47 470 791,37 € (Réelles : 42 449 720,36 € / Ordres : 5 021 071,01 €).

Les recettes à 57 626 610,89 € (Réelles : 39 046 730,74 € / Ordres : 18 579 880,15 €) conduisent à un excédent d'exercice de + 10 155 819,52 €.

Avec la reprise du résultat reporté de l'année 2023 - 24 354 939,43 € (Cf. 1 tableau en page suivante), la section d'investissement 2024 se clôture par un déficit de - 14 199 119,91 €.

Section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 139 452 955,94 € (Réelles : 121 024 546,65 € / Ordres : 18 428 409,29 €) et les recettes à 153 518 762,06 € (Réelles : 148 649 161,91 € / Ordres : 4 869 600,15 €) libérant un excédent d'exercice de + 14 065 806,12 €.

Avec la reprise du résultat reporté de l'année 2023 + 2 453 531,13 € (Cf. 2 tableau en page suivante), la section de fonctionnement 2024 se clôture par un excédent de + 16 519 337,25 €.

L'excédent de clôture de fonctionnement permet :

- de couvrir le déficit d'investissement de clôture : - 14 199 119,91 €
- d'obtenir un résultat final de : **2 320 217,34 €**

Comptes administratifs 2024

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 048-224800011-20250624-CD_25_1020-DE



Structure du compte administratif par fonctions

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Services généraux	1 887 353 €	Services généraux	107 427 €
Sécurité	962 579 €		
Enseignement	2 170 049 €	Enseignement	1 624 985 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	4 508 647 €	Culture, vie sociale, jeunesse, sports	197 238 €
Santé et action sociale	1 921 766 €	Santé et action sociale	60 100 €
Aménagement des territoires & habitat	2 148 041 €	Aménagement des territoires & habitat	
Action économique	1 533 877 €	Action économique	524 213 €
Environnement	2 519 147 €	Environnement	
Transports	19 108 758 €	Transports	927 873 €
TOTAL EQUIPEMENTS	36 760 217 €	TOTAL EQUIPEMENTS	3 441 836 €
Dotations et participations		Dotations/Participations/Affectation	4 249 955 €
Dettes, autres opérations financières	5 531 929 €	Dettes, autres opérations financières	31 354 939 €
Opérations pour compte de tiers	157 575 €	Opérations pour compte de tiers	
Opérations patrimoniales	151 471 €	Opérations patrimoniales	151 471 €
Transferts entre sections – Amortis.	4 869 600 €	Transferts entre sections – Amortis.	18 428 409 €
TOTAL EXECUTION 2024	47 470 791 €	TOTAL EXECUTION 2024	57 626 611 €
Excédent de l'exercice 2024	10 155 820 €		
Déficit reporté 2023	-24 354 939 € (1)		
Déficit de clôture 2024	-14 199 120 €		

FONCTIONNEMENT			
Services généraux	10 799 015 €	Services généraux	357 428 €
Sécurité	4 908 601 €	Sécurité	19 156 €
Enseignement	7 615 458 €	Enseignement	797 160 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	3 804 236 €	Culture, vie sociale, jeunesse, sports	112 760 €
Santé et action sociale	44 038 275 €	Santé et action sociale	9 095 230 €
APA	12 217 894 €	APA	4 872 858 €
RSA	9 156 020 €	RSA	394 078 €
Aménagement des territoires & habitat	840 024 €	Aménagement et environnement	787 776 €
Action économique	5 094 133 €	Action économique	382 960 €
Environnement	919 644 €	Environnement	399 766 €
Transports – CLERCT	19 751 812 €	Transports	402 759 €
TOTAL FONCTIONS	119 145 112 €	TOTAL FONCTIONS	17 621 932 €
Autres impôts et taxes	773 865 €	Impositions directes	3 680 354 €
Charges d'intérêts	920 727 €	Autres impôts et taxes	76 101 778 €
Transferts entre sections – Amortis.	18 428 409 €	Dotations et participations	49 741 675 €
Fonctionnement des groupes d'élus	110 494 €	Opérations financières	11 793 €
Provisions	74 349 €	Transferts entre sections – Amortis.	4 869 600 €
TOTAL EXECUTION 2024	139 452 956 €	Reprises sur provisions	1 491 630 €
		TOTAL EXECUTION 2024	153 518 762 €
		Excédent de l'exercice 2024	14 065 806 €
		Excédent reporté 2023 (2)	2 453 531 €
		Résultat de clôture 2024	16 519 337 €
		Solde d'exécution finale	2 320 217 €

PRINCIPAUX CHIFFRES 2024

Etapes budgétaires

Voté le 18 décembre 2023, les budgets ont fait l'objet de 3 décisions modificatives.

Dates	Etapas	Budget principal		Laboratoire	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
18/12/2023	Budget primitif	147 720 000 €	55 110 000 €	2 849 200 €	174 616 €
05/04/2024	Reports		3 773 445 €		86 470 €
	DM 1			50 000 €	125 000 €
25/06/2024	DM 2	4 636 431 €	21 803 577 €	48 000 €	
05/11/2024	DM 3	1 833 954 €	-969 148 €	152 000 €	
	Total crédits	154 190 385 €	79 717 874 €	3 099 200 €	386 086 €
	Exécution	139 452 956 €	47 470 791 €	2 878 561 €	171 722 €

Dates	Etapas	Aire Lozère		Domaine de Boissets	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
18/12/2023	Budget primitif	500 000 €	135 129 €	190 000 €	72 137 €
05/04/2024	Reports				23 149 €
	DM 1				15 000 €
25/06/2024	DM 2				10 000 €
05/11/2024	DM 3	26 850 €		-30 000 €	
	Total crédits	526 850 €	135 129 €	160 000 €	120 286 €
	Exécution	458 036 €	97 490 €	120 967 €	93 944 €

Résultats globaux K€

Budget principal	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	132 420	136 252	139 453
Recettes de fonctionnement	152 077	163 060	155 972
Dépenses d'investissement	63 536	57 032	71 826
Recettes d'investissement	58 081	32 677	57 627
Résultat de clôture	14 202	2 453	2 320

Budgets annexes

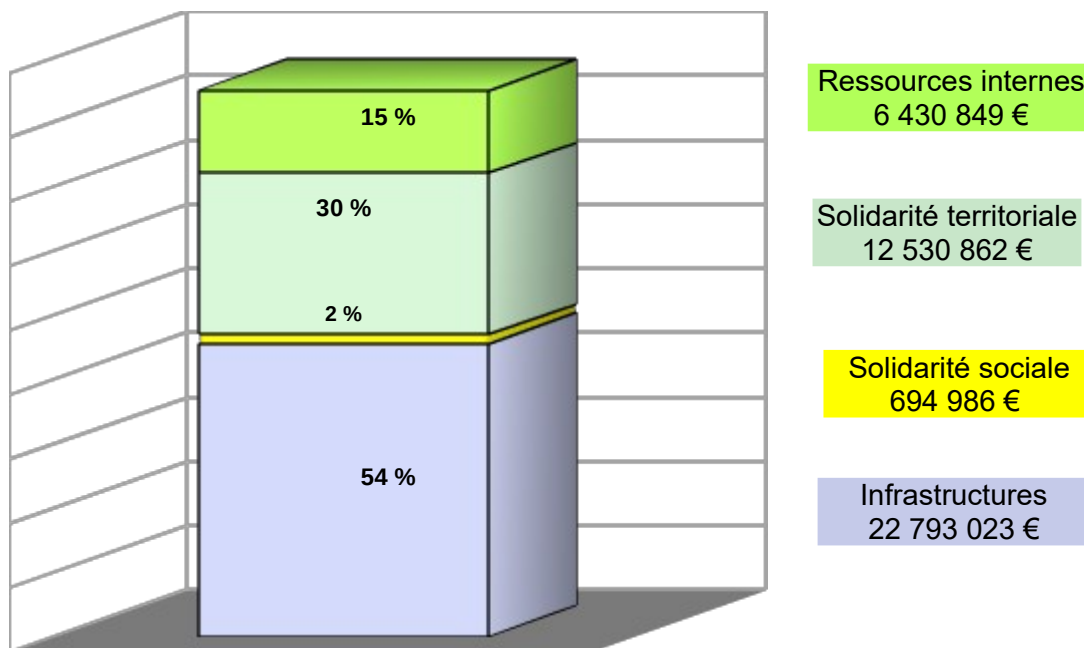
Laboratoire Départemental	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	2 459	2 627	2 879
Recettes de fonctionnement	2 459	2 627	2 879
Dépenses d'investissement	144	117	172
Recettes d'investissement	870	942	1 039
Résultat de clôture	726	825	867

Aire de la Lozère	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	743	829	458
Recettes de fonctionnement	743	829	509
Dépenses d'investissement	134	99	97
Recettes d'investissement	2 942	3 229	3 150
Résultat de clôture	2 808	3 130	3 103

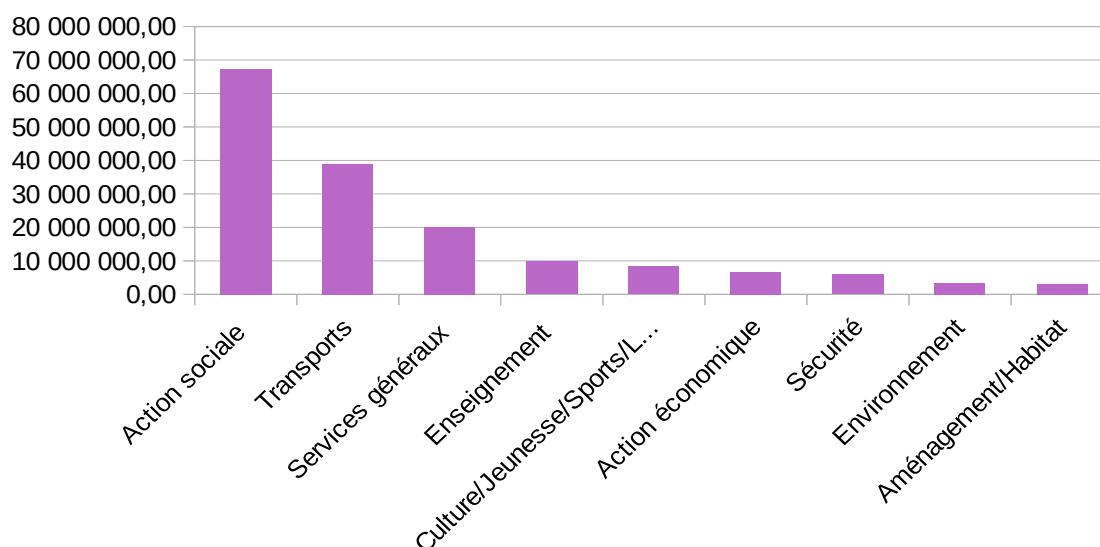
Domaine de Boissets	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	101	129	121
Recettes de fonctionnement	101	129	121
Dépenses d'investissement	110	124	94
Recettes d'investissement	382	612	554
Résultat de clôture	272	488	460

Répartition des dépenses réelles

Dépenses d'investissement par pôles : 42 450 K€



Total Dépenses (investissement/fonctionnement) par fonctions : 163 474 K€



Epargne brute

L'épargne brute 2024 est en hausse de 1,47 M€ par rapport à 2023 mais il convient de prendre en compte les régularisations 2021/2022/2023 des dotations du SEGUR de la Santé intervenues sur 2024 pour 1,3 M€.

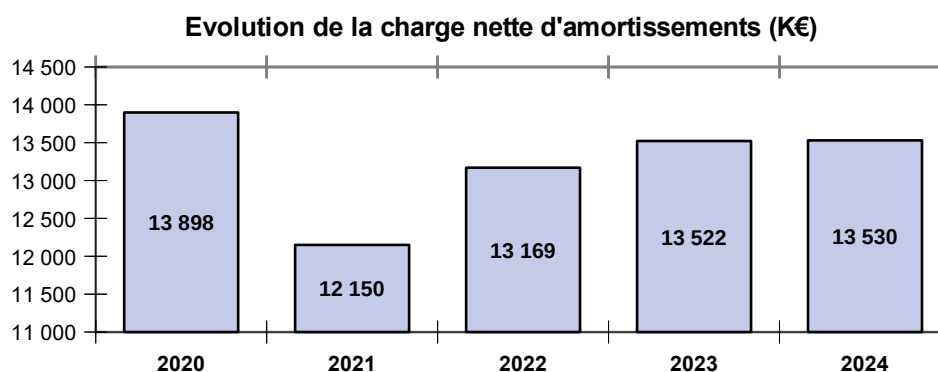
L'évolution du montant et taux d'épargne brute est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant	27,65 M€	29,30 M€	28,10 M€	26,15 M€	27,62 M€
Taux	21,25 %	21,83 %	19,80 %	18,37 %	18,58 %

Amortissements

La dépense des amortissements achats/travaux s'élève à 18 391 K€. La recette (amortissement des dotations et subventions) est de 4 861 K€.

La charge nette est donc de **13 530 K€**.

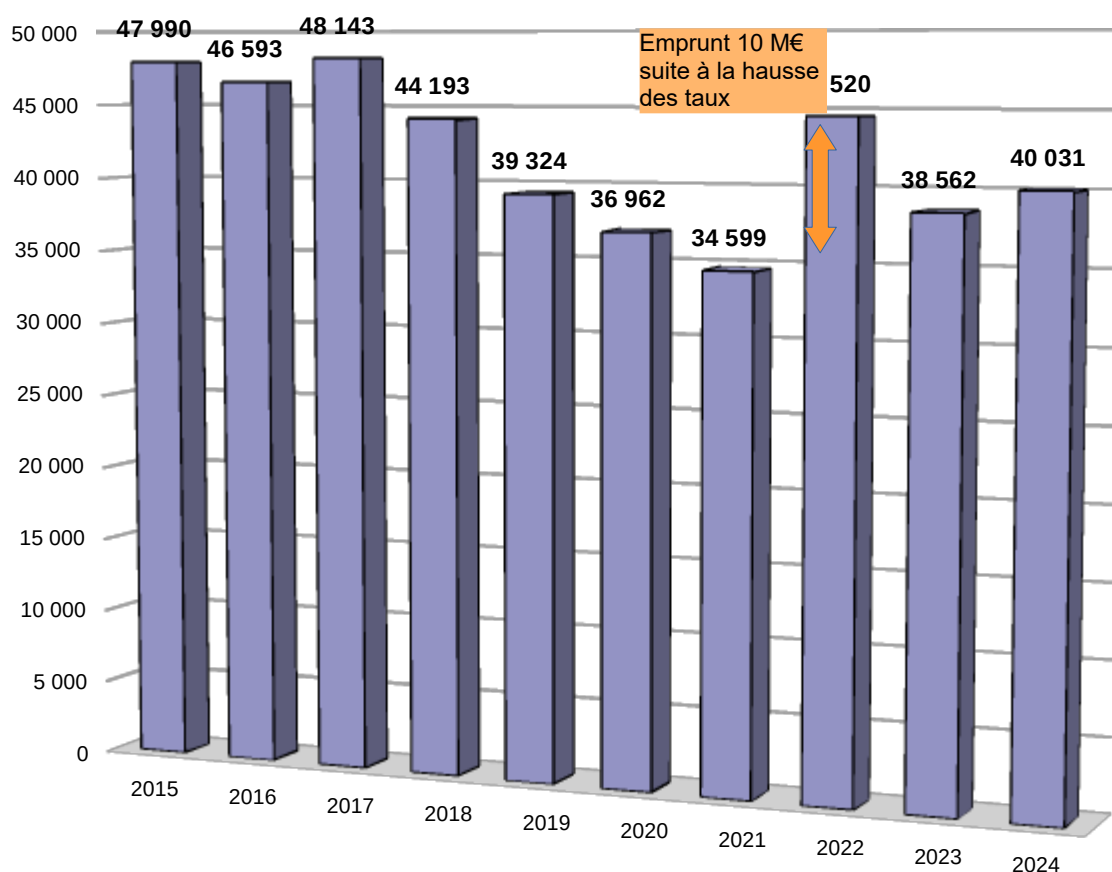


Encours de dette

En 2022, l'emprunt de 10 M€ a relevé l'encours de dette à 44 519 507 € et la capacité de désendettement à 1,58 années (au lieu d'1,18 en 2021 et 2,61 années en 2015).

En 2024, 7 M€ ont été contractés portant l'encours au 31/12/2024 à 40 030 508 €.

Evolution de l'endettement du Département (K€)



Ratios légaux

Ratios / habitants (76 600)	2022	2023	2024
Dépenses réelles fonctionnement	1 485,64 €	1 517,10 €	1 579,95 €
Produit fraction TVA TFPNB (art.73811 / 7351)	311,68 €	320,21 €	320,12 €
Recettes réelles fonctionnement	1 852,47 €	1 858,53 €	1 940,59 €
Dépenses d'équipement (art.20+21+23)	479,22 €	507,78 €	478,60 €
Encours de la dette	582,19 €	503,42 €	522,59 €
Dotation globale de fonctionnement	558,07 €	564,17 €	569,18 €

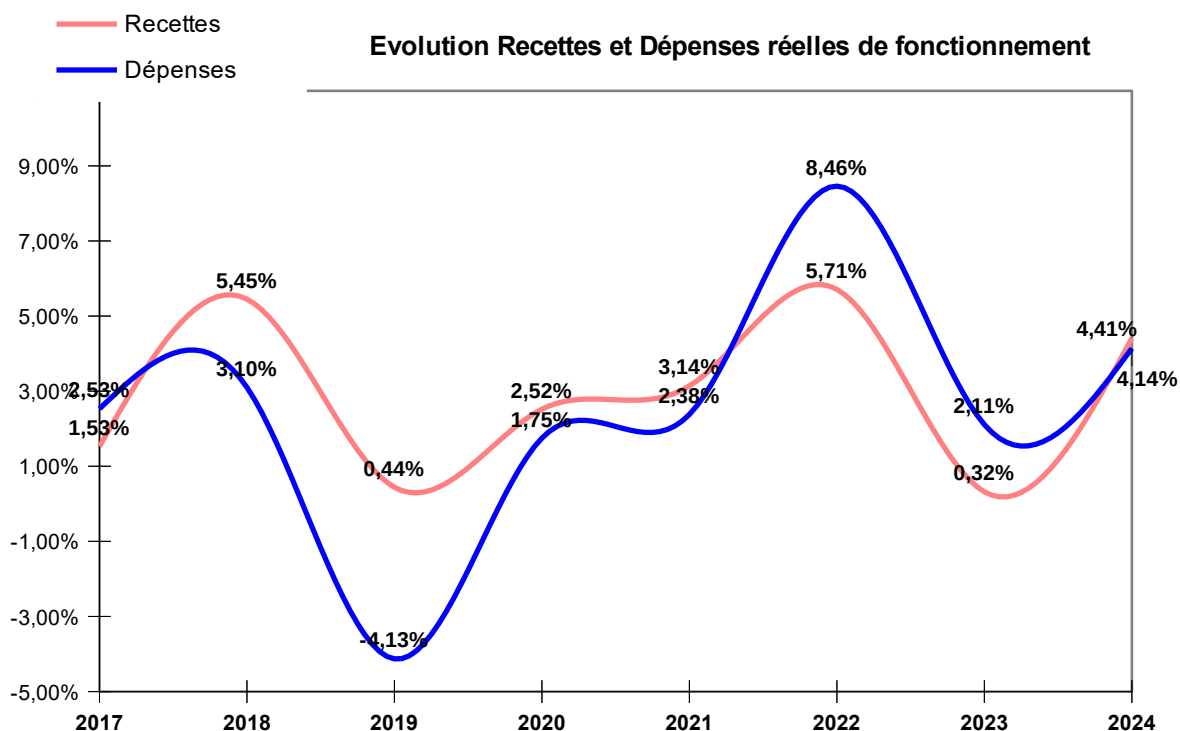
Autres ratios			
Dépenses de personnel / Dépenses fonctionnement	0,29 €	0,30 €	0,30 €
Dépenses Equipement / Recettes réelles fonctionnement	0,26 €	0,27 €	0,25 €
Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement	0,31 €	0,27 €	0,27 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTRODUCTION

Par rapport à l'exercice 2023 les évolutions sont les suivantes :

- recettes réelles de fonctionnement : + 4,41 %,
- dépenses réelles de fonctionnement : + 4,14 %, soit un différentiel de + 0,27 %.



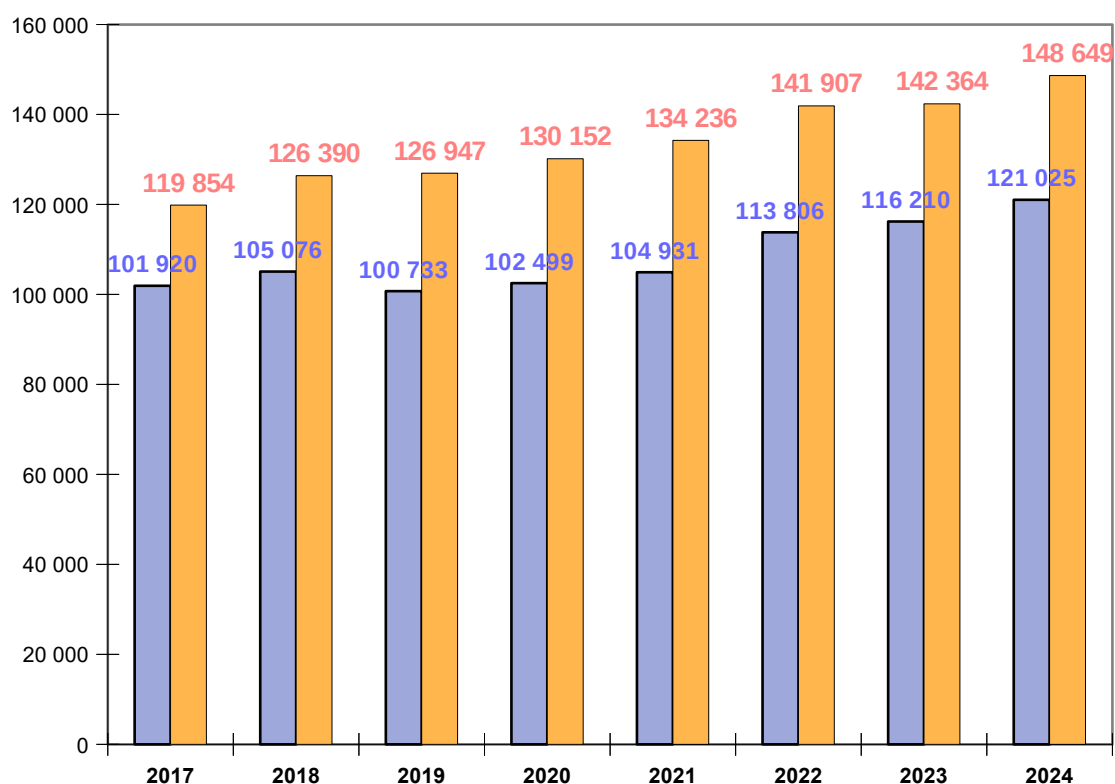
Commentaires :

A l'issue des années 2017 et 2018 de délégation d'organisation des transports entre la Région et le Département, l'année 2019 traduit le transfert effectif de la compétence Transport (à l'exception du transport des personnes en situation de handicap) à la Région.

L'exercice 2022 constate la reprise d'activité après la crise sanitaire ainsi que la mise en œuvre des mesures du SEGUR de la Santé.

■ Dépenses
■ Recettes

Evolution Dépenses / Recettes réelles de fonctionnement - K€



Absence de rattachements des charges à l'exercice :

En raison pour la 1^{ère} fois du passage à la nomenclature M 57, le rattachement des charges à l'exercice 2024 n'a pu être appliqué pour la 2^{ème} année consécutive suite au changement du niveau de vote par nature du budget 2025 et également de l'uniformisation en valeur TTC/Tva/HT de l'ensemble des imputations budgétaires.

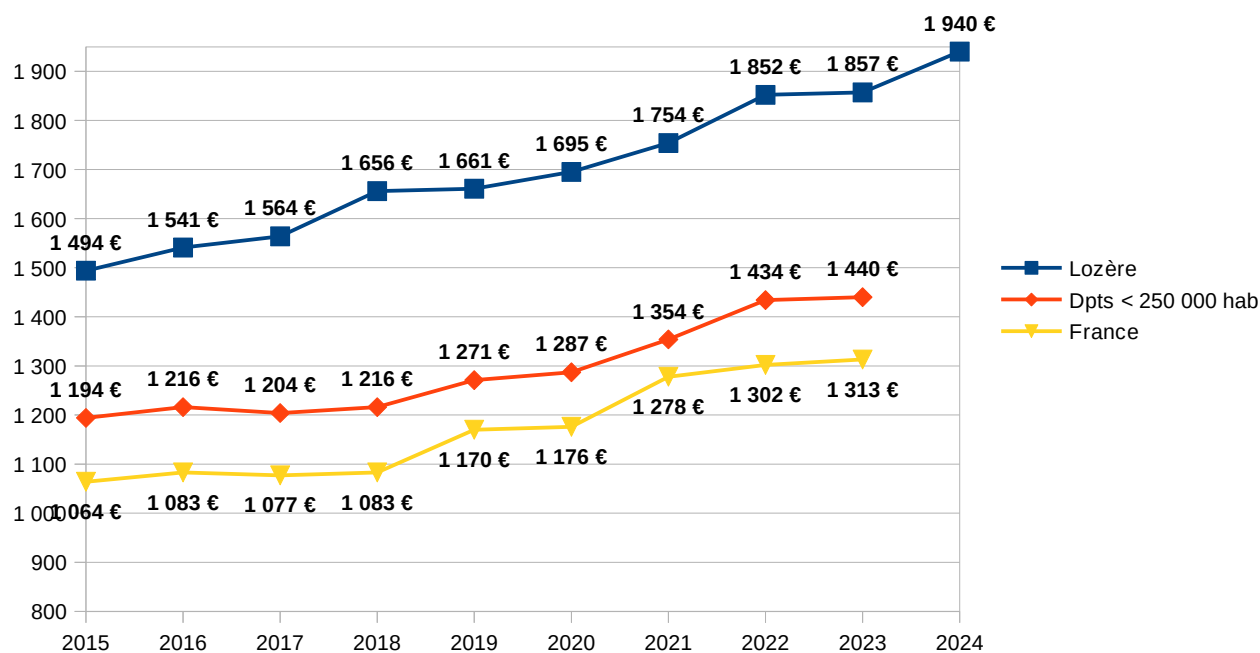
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Par fonctions elles se répartissent comme suit :

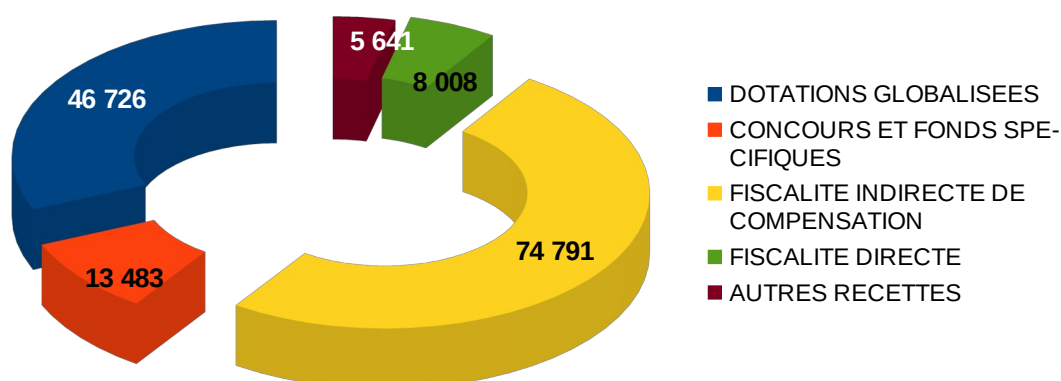
Fonctions	2024
Services généraux	357 428,13 €
Sécurité	19 155,76 €
Enseignement	797 160,48 €
Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs	112 759,80 €
Action sociale	14 362 166,31 €
Aménagement/Habitat	787 776,37 €
Action économique	382 960,41 €
Environnement	399 766,03 €
Transport	402 758,92 €
Fiscalité directe	8 002 851,00 €
Fiscalité de compensation	71 779 280,85 €
Dotations/Participations	49 741 675,35 €
Opérations financières	11 792,50 €
Reprise sur provisions	1 491 630,00 €
TOTAL	148 649 161,91 €

En 2024, le département de la Lozère a perçu 1 940 € de recettes par habitant, contre 1 857 € en 2023.

Evolution recettes réelles de fonctionnement par habitant



Elles se répartissent en 5 catégories dans les proportions ci-dessous (K€) et sont ensuite présentées dans le détail.

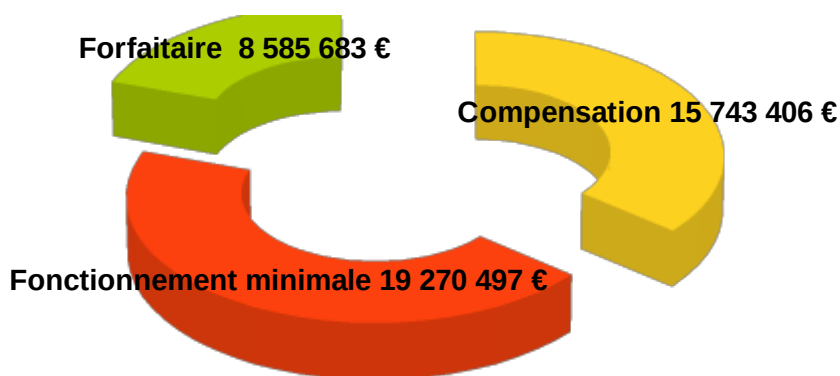


Dotations et participations

Elles représentent 31 % des recettes de fonctionnement pour un montant de **46 726 K€** et augmentent de 354 K€, soit + 0,76 % par rapport à 2023 (46 372 K€).

1 - Dotation Globale de Fonctionnement : 43 600 K€

En 2024, la DGF représente près de 30% des recettes réelles de fonctionnement. Elle augmente de 384 K€ par rapport à 2023 principalement sur la part dotation minimale de fonctionnement.



D.G.F.	2023	2024
Forfaitaire	8 592 493 €	8 585 683 €
Fonctionnement minimale	18 879 863 €	19 270 497 €
Compensation	15 743 406 €	15 743 406 €
TOTAL	43 215 762 €	43 599 586 €
Evolution en euros	464 840 €	383 824 €
Evolution N-1 en %	1,09%	0,89%

2 - Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003.

Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.

3 - Compensations des exonérations et dégrèvements : 1 530 K€

Dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale : 691 K€

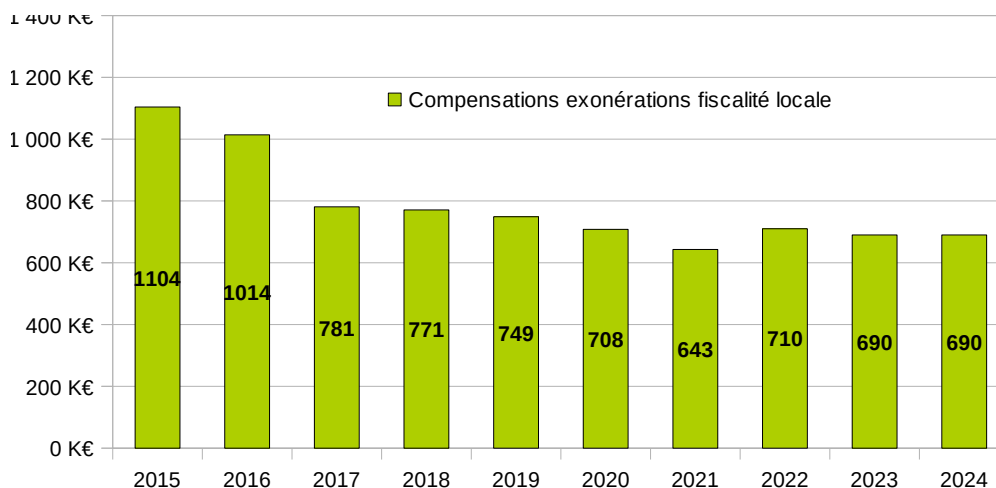
En contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser le montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

Depuis 2021, même si la taxe sur les propriétés bâties a été transférée au bloc communal, le Département continue de bénéficier de ces compensations d'exonérations fiscales.

Compensation au titre de	2022	2023	2024
Taxe professionnelle	709 376 €	690 452 €	690 452 €
Exonérations fiscalité directe			
Exonérations taxes foncières			
Contribution économique territoriale	775 €		
TOTAL	710 151 €	690 452 €	690 452 €
Evolution année n/n-1	0,06%	-2,77%	0,00%

Dans le cadre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, et depuis 2015 les allocations compensatrices ont diminué de 37,5 %.



Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 839 K€

Issue de la suppression de la taxe professionnelle, cette dotation est attribuée aux territoires « perdants », c'est à dire aux territoires qui étaient mieux dotés en produits de TP qu'ils n'ont reçu par la

suite de produits issus des nouvelles impositions (CVAE, TASCOM, part départementale de la taxe d'habitation).

Depuis la loi de finances 2017 la DCRTP constitue pour l'État, au même titre que les allocations compensatrices, une variable d'ajustement pour ses concours financiers.

Stable jusqu'en 2016 à hauteur de 1 183 791 €, le produit de la DCRTP a connu une diminution brutale de 25 % en 2017, une stabilisation sur les exercices 2021 à 2023 (888 K€). Il connaît une diminution de 49 K€ (- 5,54 %) en 2024.

2020	2021	2022	2023	2024
898 401 €	888 463 €	888 463 €	888 463 €	839 242 €

4 - F.C.T.V.A. de fonctionnement : 53 K€

La loi de finances pour 2016 (articles 34 et 35) a élargi le bénéfice du F.C.T.V.A. aux dépenses d'entretien et de réparations :

- **des bâtiments** relevant du domaine public de la collectivité et affectés à un service public administratif (Hôtel du Département, collèges, médiathèque...) : dépenses de réaménagement intérieur, réfection partielle de toiture, entretien et réparation des chaudières, électricité, plomberie ...
- **de la voirie** départementale et ses dépendances : dépenses de réparation/consolidation des couches de base et de surface des chaussées, prestations de service d'élagage, fauchage, débroussaillage, réfections/réparations d'ouvrages (ponts, caniveaux, aqueducs, fossés, trottoirs), remise en état de signalisations, travaux de peinture...

Depuis le **1^{er} janvier 2021** les dépenses d'**informatique en nuage** relevant des contrats IaaS sont également éligibles au F.C.T.V.A. Les contrats IaaS « Infrastructures as a Service » consistent à utiliser l'infrastructure informatique d'un hébergeur (serveurs, bandes passantes, base de données) par le biais d'une connexion internet. L'article 1^{er} de l'arrêté du 17/12/2020 fixe la définition des dépenses de fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Le taux de récupération est de 16,404 % (idem FCTVA d'investissement) à l'exception de l'informatique en nuage au taux de 5,6 %. Depuis le 1^{er} janvier 2022 la déclaration est automatisée.

2021	2022	2023	2024
32 027 €	41 325 €	35 018 €	52 991 €

Fiscalité indirecte – Fiscalité de compensation

Elle représente 50 % des recettes de fonctionnement pour un montant de **74 791 K€**. Elle diminue de 432 K€ par rapport à 2023 (75 222 K€) sur les produits fonds de péréquation DMTO, taxe sur l'électricité et taxe d'aménagement.

1 - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) : 5 852 K€

La TICPE est un impôt prélevé sur les produits pétroliers ainsi que sur d'autres produits énergétiques mis en vente et destinés à être utilisés comme carburants et combustibles de chauffage.

TICPE « principale » : 2 841 K€

Pour faire face aux charges liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le Département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

TICPE complémentaire : 2 700 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer la compensation des transferts de compétences issus de la loi du 13/08/2004, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base.

En 2024, le montant de la TICPE complémentaire s'élève à 2 699 904 €.

TICPE « RSA » : 311 K€

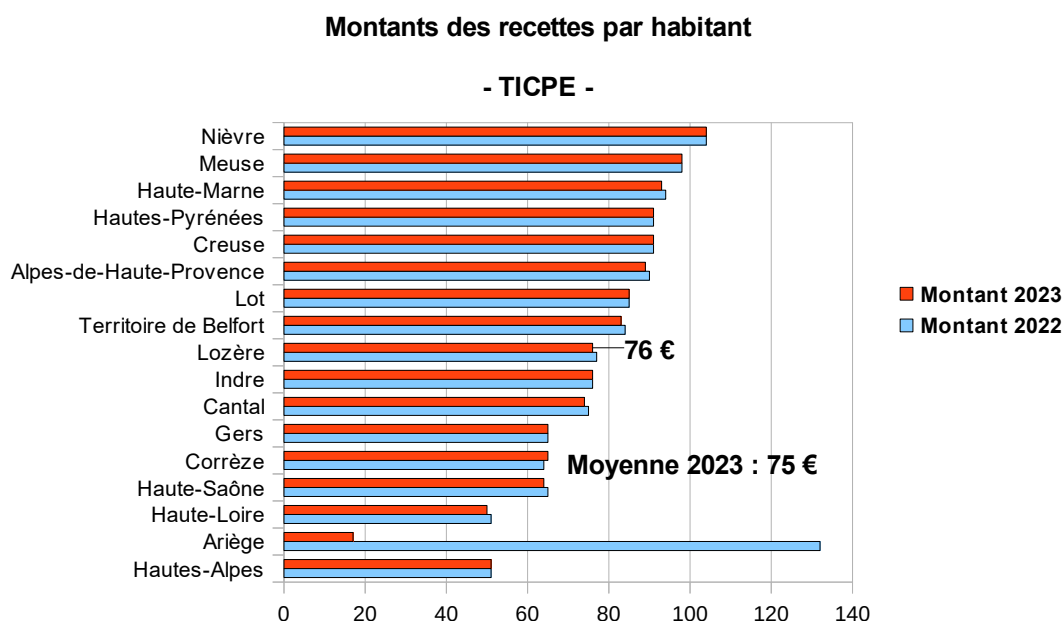
La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1^{er} juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

La loi de finances pour 2009 (article 51) a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, le montant définitif du droit à compensation étant arrêté au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs 2014 des départements.

Ce montant est figé depuis 2014 à hauteur de 310 973 €.

TICPE	2022	2023	2024
BASE	2 841 122 €	2 841 122 €	2 841 122 €
COMPLEMENT	2 600 000 €	2 694 130 €	2 699 904 €
RSA	310 973 €	310 973 €	310 973 €
TOTAL	5 752 095 €	5 846 225 €	5 851 999 €

En 2023, l'ensemble de la TICPE représentait une recette de 76 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 75 €.



2 - Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurances (TSCA): 20 821 K€

Les lois de finances pour 2005 (article 52 et 53) puis pour 2010 (article 77) ont attribué aux départements, des fractions de taux de la taxe spéciale sur les contrats d'assurances.

Article 52 - TSCA « principale » : 14 763 K€

Première fraction pour financer les transferts de compétences et des personnels : Routes, Parc de l'Équipement et Collèges suite à la loi « libertés et responsabilités locales » du 13/08/2004

Le montant 2024 s'élève à 14 763 027 €, en évolution de + 937 K€ par rapport à 2023.

Article 53 - TSCA « SDIS » : 2 184 K€

Deuxième fraction en contrepartie d'une réfaction sur la dotation globale de fonctionnement, pour contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours.

Au titre de l'année 2024, le montant perçu s'élève à 2 183 832 € (+ 146 K€ par rapport à 2023).

La charge nette de la contribution départementale aux dépenses de fonctionnement du SDIS est de 2 716 168 € (contribution versée 4 900 000 € - TSCA 2 183 832 €).

Article 77 - TSCA « part Etat » : 3 874 K€

Troisième fraction, en compensation des pertes de recettes issues de la réforme de la fiscalité locale dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle. Son montant évolue de + 191 K€ par rapport à 2023.

TSCA	2022	2023	2024
Principale	13 184 344 €	13 826 016 €	14 763 027 €
SDIS	1 966 248 €	2 037 669 €	2 183 832 €
Part Etat	3 400 041 €	3 682 563 €	3 873 886 €
TOTAL	18 550 633 €	19 546 248 €	20 820 745 €

L'augmentation des 3 composantes de la TSCA est de 1 274 K€ comparée à 2023.

3 - Droits de mutations et taxe additionnelle : 7 375 K€

La taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles, **plus communément Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

Taux :

L'article 77 de la loi de finances pour 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % (taux maximum).

Le Département de la Lozère a adopté le taux de 4,5 % par délibération du 31 janvier 2014.

Sur ces 0,70 % d'augmentation, 0,35 % sont reversés pour alimenter le fonds de solidarité pour lequel notre Collectivité contribue en 2024 à hauteur de 533 867 €.

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la loi de finances 2016.

Évolution :

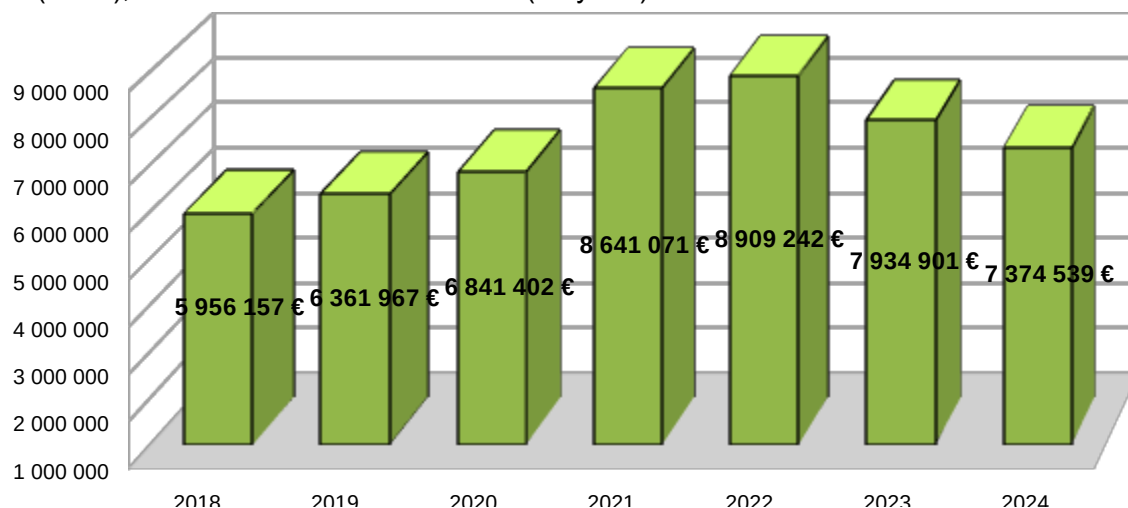
Depuis 2017 avec 5,3 M€, le produit est en progression. L'exercice 2021 a enregistré une augmentation significative de + 1 800 K€ (26 %) résultant des effets de la crise sanitaire COVID. Les périodes de confinement (printemps et automne 2020) ont provoqué une dynamique du marché immobilier avec la recherche de logement ou accession à la propriété en zone péri-urbaine ou rurale. Cette dynamique s'est poursuivie en 2021 et 2022.

Le contexte d'inflation et le relèvement des taux bancaires a provoqué une perte conséquente de près de 1 M€ sur l'exercice 2023 (-11%) et de 560 K€ sur l'exercice 2024 (- 7 %).

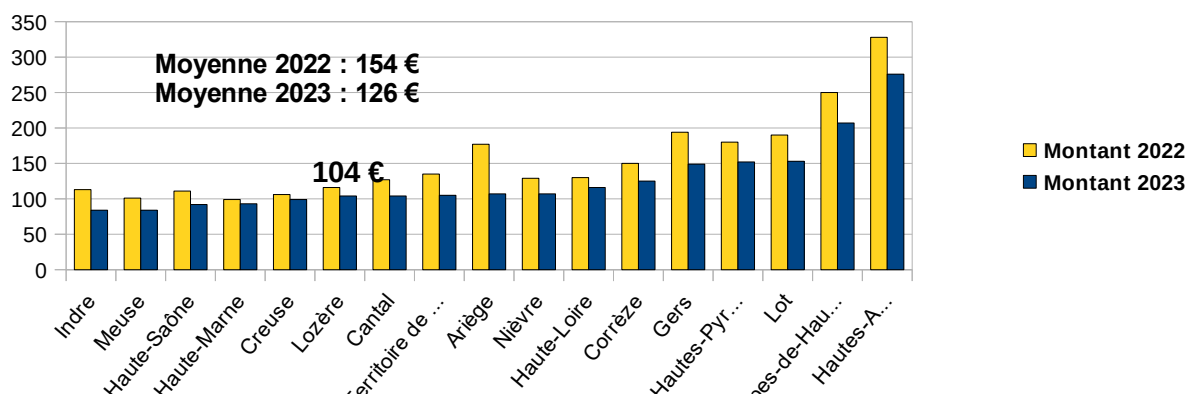
	2020	2021	2022	2023	2024
DMTO	6 766 400 €	8 593 440 €	8 826 905 €	7 856 185 €	7 302 405 €
TADE	75 002 €	47 631 €	82 337 €	78 716 €	72 134 €
TOTAL	6 841 402 €	8 641 071 €	8 909 242 €	7 934 901 €	7 374 539 €
Evolution	8%	26%	3%	-11%	-7%

Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentent en 2024 un montant de 96 € par habitant, contre 103 € en 2023. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe à 126 €/habitant en 2023 contre 154 € en 2022.

Le montant moyen national des DMTO 2023 par habitant est de 195 €. Le montant maximum est 619 €/hab (Paris), le montant minimum 6 €/hab. (Mayotte).



Montant DMTO par habitant



4 - Fonds national de péréquation des DMTO : 10 838 K€

Créé par l'article 255 de la loi de finances pour 2020 (1^{ère} année de répartition) ce fonds regroupe les trois anciens fonds : le fonds DMTO «historique», le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID).

Ce fonds est alimenté par deux prélèvements, calculés en fonction des DMTO :

- ☞ - un premier prélèvement **sur stock** lié au niveau des DMTO du département relativement à la moyenne de l'ensemble des départements,
- ☞ - un second prélèvement, **sur flux** prenant en compte la dynamique de progression des recettes de DMTO d'un département.

Un département peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

Constitution d'une réserve

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€.

Cette mise en réserve dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, est décidée par le comité des finances locales (CFL) .

La mise en réserve de 249 M€ constituée en 2021 et 2022 a été libérée en 2024 après la crise inflationniste et immobilière 2023 sans bénéfice pour le Département de la Lozère.

Le produit 2024 de ce fonds représente 7 % des recettes de fonctionnement.

Montants perçus au titre des 3 anciens fonds et du fonds national de péréquation :

Fonds	2021	2022	2023	2024
National	4 281 003 €	4 613 269 €	5 304 372 €	5 288 801 €
Solidarité	678 895 €	900 835 €	920 560 €	780 078 €
Soutien	5 268 580 €	5 141 508 €	5 144 703 €	4 769 578 €
TOTAL	10 228 478 €	10 655 612 €	11 369 635 €	10 838 457 €
Evolution		427 134 €	714 023 €	-531 178 €

Prélèvements sur fonds DMTO

2021	2022	2023	2024
475 696 €	604 063 €	615 232 €	533 867 €

5 - Fraction TVA : 28 172 K€

Elle représente 19 % des recettes de fonctionnement pour un montant total de 28 172 K€.

Fraction TVA – compensation TFPB : 25 156 K€

L'exercice 2021 est l'année d'application de la réforme de la fiscalité avec la part départementale de taxe foncière transférée au bloc communal, les départements bénéficiant d'une compensation totale par l'affectation d'une fraction de TVA nationale.

Le calcul de la compensation fraction TVA s'est fait sur les bases de foncier bâti 2020 x taux 2019. Le produit 2024 de la fraction TVA est de 25 155 524 €.

Fraction TVA - compensatoire CVAE : 3 016 K€

L'article 55 de la loi de finances pour 2023 devait supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur deux ans (2023 et 2024). En contre partie, les collectivités locales bénéficiaient d'une fraction de TVA permettant à la fois une compensation pérenne de la perte de CVAE à l'euro près, ainsi qu'une compensation dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national. Chaque collectivité voit sa compensation fixée en fonction de sa situation et de sa dynamique propre.

La loi de finances pour 2024 repousse la 2^{ème} année de réforme au 1^{er} janvier 2027.

	2021	2022	2023	2024
Fraction TVA – TFPNB	22 417 556 €	24 489 404 €	25 156 912 €	25 155 524 €
Fraction TVA – CVAE	2 452 372 €	2 515 364 €	3 008 110 €	3 016 082 €
TOTAL	24 941 798 €	27 004 768 €	28 165 022 €	28 171 606 €
Evolution		2 062 970 €	1 160 254 €	6 584 €

6 - Taxe sur l'électricité : 1 576 K€

Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, est recouvrée auprès des différents distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc...) puis reversée au Département.

Le produit 2024 est en baisse de 408 K€ par rapport à celui de 2023.

La compensation financière versée par EDF au titre de l'énergie réservée (énergie hydraulique des barrages Chassezac, Prévencières, Grandval, Pied de Borne...) a en effet chuté à 243 K€ en 2024 pour 641 K€ en 2023, le prix du MWh étant passé de 341,78 € en 2023 année d'inflation à 129,87 € en 2024.

2021	2022	2023	2024
1 154 577 €	1 945 542 €	1 984 015 €	1 576 360 €

7 - Taxe d'aménagement : 157 K€

Par délibération du 17 octobre 2011, le Département a institué, à effet du 1^{er} janvier 2012, sur l'ensemble du territoire, la taxe d'aménagement au taux de 0,6 %. Ce taux a été porté par délibérations des 31 octobre 2013 et 27 juillet 2015 à 1 %.

De 2013 à 2015 la répartition du taux est établie à hauteur de :

- ✓ - 0,6 % pour le financement des espaces naturels sensibles,
- ✓ - 0,4 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Cette répartition a ensuite été modifiée avec effet au :

- | | | |
|--|--------------|----------------|
| - 1 ^{er} janvier 2019 (délibération du 29 juin 2018) : | ENS : 0,65 % | CAUE : 0,35 % |
| - 1 ^{er} janvier 2020 (délibération du 30 septembre 2019) : | ENS : 0,55 % | CAUE : 0,45 %. |
| - 1 ^{er} janvier 2024 (délibération du 18 décembre 2023) : | ENS : 0,50 % | CAUE : 0,50 % |

En 2023, l'inflation et le relèvement des taux d'emprunt ont freiné le marché de la construction et des autorisations d'urbanisme ramenant le produit à 375 K€ (- 19 K€ par rapport à 2022).

Le produit 2024 en forte diminution (- 218 K€) traduit la mise en œuvre de la réforme de la perception de la taxe, exigible à l'achèvement des travaux et non plus à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Au regard de ce constat et pour abonder les recettes nécessaires au fonctionnement du CAUE, la délibération du 8 octobre 2024 a modifié la répartition du produit de la taxe sur la base de **70 % CAUE et 30 % ENS à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2024.**

2021	2022	2023	2024
341 431 €	393 968 €	375 047 €	156 752 €

Impositions directes

Les impositions directes 2024 s'élèvent à **8 008 K€** en progression de 575 K€ par rapport à 2023 principalement sur la dotation péréquée.

1 - Fiscalité directe : 1 717 K€

IFER : 799 K€

L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) prend en compte certains équipements impossibles à imposer en fonction des valeurs locatives (cotisation foncière) ou des valeurs ajoutées (cotisation valeur ajoutée). Il concerne les différentes technologies de production d'électricité (nucléaire, thermique, solaire, éolien, photovoltaïque ...), la téléphonie (centraux et antennes relais), le transport ou le stockage d'énergie (transformateurs électriques) et le matériel ferroviaire (réseau national et Île-de-France). Son calcul est établi sur la base d'un montant fixe établi nationalement lié aux caractéristiques de l'équipement auquel s'applique la puissance, le nombre de kilomètres.

Le montant perçu en 2024 est de 798 651 € dont 5 K€ de rôle supplémentaire soit moindre de - 59 K€ comparé à 2023, exercice qui incluait 50 K€ de régularisation d'imposition 2022.

FNGIR : 918 K€

La loi de finances pour 2010 a instauré les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisaient le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Les montants attribués aux collectivités sont déterminés à partir de la différence entre leurs ressources « avant réforme » et « après réforme ».

Le FNGIR est abondé par des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités gagnantes de la réforme puis réparti entre les collectivités perdantes. **Le montant est figé à 918 K€.**

	2021	2022	2023	2024
IFER	538 497 €	699 124 €	857 317 €	798 651 €
FNGIR	918 061 €	918 061 €	918 061 €	918 061 €
TOTAL	1 456 558 €	1 617 185 €	1 775 378 €	1 716 712 €

2 - Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 6 291 K€

Pour compléter le financement des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) la loi de finances 2014 (article 26) a transféré aux départements les frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % : 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs et 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée est répartie entre les départements sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % en fonction du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte la somme de la part des bénéficiaires :
 - de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) pondérée par 0,3 ;
 - de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) pondérées par 0,2 ;
 - du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA) pondérée par 0,2 ;
 - du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département pondéré par 0,3.

La somme des deux versements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

L'exercice 2022 a bénéficié d'une dotation complémentaire de 312 K€ en compensation de la perte de DCP liée à la mesure de baisse des impôts de production mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 (article 199 PLF pour 2022).

Pour l'année 2023 cette dotation complémentaire n'a pas été reconduite et le Département a donc perçu un montant de 5 658 K€ en baisse de 180 K€ par rapport à 2022.

Le produit 2024 connaît une progression de 633 K€ résultant de la non éligibilité des nouveaux départements participant à l'expérimentation de la recentralisation du RSA (Pyrénées-Orientales, Seine-Saint-Denis, Ariège).

2021	2022	2023	2024
5 631 636 €	5 837 908 €	5 658 014 €	6 291 043 €
	206 272 €	-179 894 €	633 029 €

Concours, fonds spécifiques - Action sociale

Ils représentent 9 % des recettes de fonctionnement pour un montant total de **13 483 K€**, en évolution par rapport à 2023 avec les régularisations des financements Etat dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du plan SEGUR de la santé.

1 - Dotations CNSA : 6 601 K€

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des dotations 2024 versées représente 4 % des recettes de fonctionnement.

Ces dotations concernent l'allocation pour l'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) .

A.P.A. : 4 841 K€

Malgré les augmentations de la dotation **CNSA (+ 439 K€)** et péréquée (+305 K€) la perte de l'éligibilité du Département au fonds de sauvegarde et une évolution de + 784 K€ de la dépense augmente de + 394 K€ le reste à charge.

	2022	2023	2024
Dépenses APA	10 543 002 €	10 745 493 €	11 529 123 €
Dotation CNSA	4 100 932 €	4 402 171 €	4 841 223 €
Dotation péréquée	2 663 785 €	2 623 899 €	2 929 759 €
Fds solidarité	411 043 €	426 909 €	363 285 €
Fds stabilisation	279 775 €	291 624 €	0 €
Reste à charge	3 087 467 €	3 000 890 €	3 394 856 €
Evolution RAC	-19 088 €	-86 577 €	393 966 €

P.C.H.: 1 565 K€

Concernant la PCH, les évolutions sont les suivantes : Dépense : + 436 K€ Recettes : + 130 K€ (**dotation CNSA : + 133 K€** Péréquée : + 160 K€). La perte de la recette du fonds de sauvegarde conduit à un reste à charge en progression de + 306 K€.

	2022	2023	2024
Dépenses ACTP	512 733 €	482 377 €	461 514 €
Dépenses PCH	4 183 323 €	4 503 696 €	4 960 718 €
TOTAL DEPENSES	4 696 056 €	4 986 073 €	5 422 232 €
Dotation CNSA	1 292 365 €	1 433 028 €	1 565 620 €
Dotation péréquée	1 186 501 €	1 217 529 €	1 377 887 €
Fds solidarité	183 086 €	198 092 €	170 856 €
Fds stabilisation	124 617 €	135 318 €	0 €
Reste à charge	1 909 487 €	2 002 106 €	2 307 869 €
Evolution RAC	-204 113 €	92 619 €	305 763 €

Conférence des financeurs : 195 K€

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 et plus, autour d'une stratégie commune.

Le montant de ce concours varie selon les actions réalisées : 195 224,03 € en 2024 se répartissant entre le volet Prévention (169 326,62 €) et le volet Autonomie (25 897,41 €).

(2023 : 175 411 € 2022 : 244 068 € 2021 : 228 604 €).

2 - Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 304 K€

Le FMDI a été créé par la loi de finances rectificative de 2006 (article 37) pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il perdure depuis.

Ce fonds comprend 3 parts :

- ✔ - la **Compensation** : elle prend en compte l'écart entre la dépense des départements et l'enveloppe de compensation établie par l'État,
- ✔ - la **Péréquation** : elle est répartie en fonction des critères de ressources et de charges (potentiel fiscal, nombre d'allocataires et dépenses RSA) rapportés au nombre d'habitants,
- ✔ - l'**Insertion** : cette part vise à soutenir les départements dans les actions d'insertion des bénéficiaires du RSA. Cette 3^{ème} part est elle-même scindée en 3 sous-parts tenant compte des dépenses de RSA, du nombre de contrats aidés cofinancés par les départements.

D'un exercice à l'autre son montant fluctue en fonction des actions menées.

	2022	2023	2024
Compensation	149 713 €	166 996 €	142 587 €
Péréquation	73 838 €	83 179 €	69 823 €
Insertion	87 564 €	103 499 €	91 914 €
TOTAL	311 115 €	353 674 €	304 324 €

3 - Dotations et subventions : 5 566 K€

Elles incluent les financements :

- Etat/CNSA pour les mesures SEGUR Santé avec la régularisation des exercices 2021 à 2024 ;
- Caisses CCSS/MSA et autres organismes dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité pour le logement ;
- Fonds social européen sur la base des actions conduites.

Etat	MNA	89 450 €
	Colos apprenantes	9 331 €
	PMI - Revalorisation salariale PMI	103 110 €
	Contrat local solidarités	271 503 €
Cnsa	SEGUR – Article 43 /47 - SAAD	4 448 659 €
	Appel à manifestation d'intérêt	112 812 €
Fonds de solidarité pour le logement		
	Caisse Sécurité sociale / MSA	348 927 €
	EDF/UDAF/Cnes/CCAS ...	95 625 €
Fonds social européen		86 059 €
Total		5 565 476 €

4 - Autres recouvrements spécifiques : 1 012 K€

Les recouvrements sont relativement stables comparés à 2023, sur la base d'un travail soutenu sur la récupération des indus RSA, PCH/ACTP et récupération sur successions.

	2022	2023	2024
Autres Départements (MNA)	18 848 €	8 543 €	37 277 €
Sécurité Sociale/Organismes mutualistes	66 460 €	72 955 €	71 422 €
Bénéficiaires/Tiers-Payants/Successions	780 427 €	749 806 €	715 272 €
Indus RSA	28 226 €	163 073 €	89 140 €
Indus APA	6 499 €	23 667 €	31 635 €
Indus PCH + ACTP	59 074 €	78 720 €	66 764 €
TOTAL	959 534 €	1 096 764 €	1 011 509 €

Autres recettes

Elles représentent 4 % des recettes de fonctionnement pour un montant de **5 641 K€**.

Elles comprennent le FARPI, les recouvrements de dépenses sociales, les subventions, les remboursements sur les rémunérations et charges des personnels, les produits des services, les revenus des immeubles, les reprises sur provisions constituées et autres produits divers.

Ancien Fonds Académique de Rémunérations des Personnels d'Internat (FARPI) : 427 K€

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les régions et les départements perçoivent la participation des familles antérieurement versée aux FARPI. Cette participation contribue au financement (40 % environ) de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat.

Un conventionnement Département/Collège fixe les modalités de reversement au Département. Le taux fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

2022	2023	2024
295 464 €	285 977 €	426 919 €

L'exercice 2024 encaisse 4 trimestres civils (Septembre/Décembre 2023 à Septembre/Décembre 2024) au lieu habituellement des 3 trimestres scolaires (Septembre/Juin).

Remboursements sur rémunérations et charges de personnels : 1 827 K€

- ∞ - Assurance/Sécurité sociale, autres organismes : indemnités journalières et autres remboursement (validation de service, congés paternité, supplément familial) : 457 K€
- ∞ - Lozère Ingénierie : 479 K€
- ∞ - Lozère Numérique : 110 K€
- ∞ - Syndicat mixte A 75 : 7 K€
- ∞ - MDPH : 725 K€,
- ∞ - Domaine de Boissets – personnel affecté à la régie : 29 K€,
- ∞ - Produits divers : FIPHFP, aides apprentissage, tickets restaurant, mandats annulés : 20 K€.

2022	2023	2024
1 316 057 €	1 828 217 €	1 827 221 €

Produit des services et de gestion : 601 K€

- ∞ - redevances d'occupation du domaine départemental : 333 K€ (Ste Lucie 58 K€, Les Bouviers 1 K€, Bagnols 16 K€, stations Mont-Lozère 31 K€, réseaux Orange/EDF 191 K€, relais/pylônes et téléphonie mobile 36 K€),
- ∞ - remboursement charges locatives et autres: 237 K€ (MDPH, SDIS, LDA, FDE, CDOS, Cté Cnes Coeur de Lozère, Mission Locale, SELO, Lozère Ingénierie, Lozère Numérique, autres redevables),
- ∞ - produit des régies : 31 K€ Archives : 10 K€ Pass jeunesse : 14 K€ Boissons : 7 K€.

Autres subventions et participations : 904 K€

- ∞ - **Etat : 225 K€** ANAH PIG 124 K€, challenge jeunes 8 K€, PAT 53 K€, territoire lecture/1^{ères} pages/bibliothèque nationale de référence 31 K€, déplacement jeunes JO 4 K€, coopération Québec/Occitanie 5 K€,
- ∞ - **Région : 10 K€** inventaire culturel,
- ∞ - **Départements : 174 K€** participat° collèges Gard 148 K€, Hérault 12 K€, Ardèche 14 K€,
- ∞ - **Communes/Cté Cnes : 125 K€** SATESE : 61 K€ SATEP : 39 K€ SMAML : promotion territoire Mt Lozère 25 K€,
- ∞ - **Organismes publics : 330 K€** Agences Eau Satese/Satep/Qualité Eau : Adour Garonne : 155 K€, Rhône-Alpes : 109 K€ Loire Bretagne : 36 K€, Ademe : PAT 30 K€,
- ∞ - **Feder : 22 K€** solde appel à projet 2018/2021 Attractivité,
- ∞ - **Autres : 18 K€** exposants La Lozère à Clermont-Ferrand.

Produit des locations : 177 K€

Maison de la Lozère à Paris	12 900 €
Comité Départemental du Tourisme	19 818 €
CDT - Bâtiment Les Ravines	2 333 €
SELO	21 605 €
Lozère Ingénierie	7 705 €
POLEN – Lozère Développement (1)	
POLEN – Cté Communes Coeur de Lozère	17 626 €
POLEN – Région Occitanie	6 342 €
AIRDIE	2 731 €
Appartement UT Villefort	5 460 €
Sogetrel	60 000 €
OT Gévaudan Destination	11 477 €
BC 48 – Hangar Chastel	9 000 €
Total	176 998 €

(1) – Convention non renouvelée sur l'exercice

Produits exceptionnels : 201 K€

Il s'agit de produits en remboursements de sinistres, frais divers, cessions et autres :

sinistres 54 K€ (véhicules 10 K€, bâtiments 22 K€, voirie 18 K€, juridique 4 K€), vente enchères 26 K€, remboursement EDF 75 K€ (nouveau marché), mandats annulés sur exercices antérieurs (4 K€), remboursements divers/avoirs 13 K€ pénalités 1 K€, reprise de 2 tri-benne 28 K€.

Produits financiers : 12 K€

Il s'agit des dividendes des actions ou des parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Epargne (1 785 €), Crédit Agricole (69,70 €) et Compagnie des Eaux BRL (9 937,80 €).

Reprises sur provisions constituées : 1 492 K€

Trois dossiers ont connu une issue favorable conduisant à la reprise sur les provisions constituées :

- désistement de la Préfecture de la Lozère dans le cadre du déféré au tribunal administratif contre le contrat de concession de DSP avec la SELO pour la gestion des stations du Mont Lozère – reprise : 1 359 000 €,
- demande d'indemnisation (social) rejetée par le tribunal administratif – reprise : 112 630 €,
- litige de voirie réglé par entente et réalisation de travaux - reprise 20 000 €.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à **121,025 M€**, soit une augmentation de **+ 4,81 M€** (+ 4,14 %) par rapport aux dépenses du compte administratif 2023 (116,21 M€).

Les dépenses de la Solidarité Sociale constituent le **1^{er} poste de dépenses** de fonctionnement du Département (44,79 %) avec **54,21 M€**. Comparées à l'exercice 2023 (48,90 M€) elles sont supérieures de **+ 5,3 M€** (+ 10,85 %). L'exécution 2024 inclut des factures 2023 non rattachées à leur exercice du fait du passage à la nomenclature M 57 (changement de fonction pour le Social).

Les dépenses de personnel sont le **2^{ème} poste de dépenses** (30,92%) avec **37,42 M€** sur la base d'une évolution de + 1,05 M€ (+ 2,88 %) par rapport à 2023 (36,37 M€).

Les intérêts de la dette (0,86 M€) représentent **0,71 %** des dépenses de fonctionnement (2023 : 0,82 M€).

Les autres dépenses 28,53 M€ sont en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2023 (30,12 M€). Elles représentent 23,57 % des dépenses de fonctionnement et se composent :

∞ - **de contributions obligatoires : 9,72 M€** (2023 : 9,29 M€)

Dotation collèges publics	808 872,00 €
Dotation collèges privés	769 822,51 €
Service d' Incendie et Secours	4 900 000,00 €
Compensation Région - Transports	3 165 657,19 €
Compensation Région - Déchets	15 341,00 €
Université de Montpellier	65 000,00 €
Total	9 724 692,70 €

∞ - **de participations : 1,58 M€** (2023 : 1,76 M€) auprès de divers organismes (Ecole de Musique, Entente Causses Cévennes, Forêt Méditerranéenne, Lozère Ingénierie, Lozère Numérique, Syndicat Voie verte des Cévennes, syndicat PNR Aubrac, MDPH, SELO DSP Mont Lozère, Parc à loup, Bouviers, ADF fonds de solidarité Mayotte et autres ...),

∞ - **de subventions : 5,02 M€** (2023 : 5,11 M€) à des organismes publics, privés, associations et personnes de droit privé,

∞ - **des achats, services extérieurs, charges de gestion courante, reversements, provisions, couverture du déficit des budgets annexes ... : 12,21 M€** (2023 : 13,94 M€ dont 1,37 M€ de provisionnement).

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 93 %, avec des crédits consommés 2024 supérieurs de + 4,8 M€ par rapport à 2023.

	2023	2024
Crédits ouverts K€	126 014	129 890
Crédits consommés K€	116 210	121 025
Taux d'exécution	92,22%	93,17%

Répartition par catégorie :

Dépenses obligatoires : fonctionnement du Département et lois de décentralisation

Elles représentent 113 095 K€ (93 %) des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en hausse de 5 092 K€ (+ 4,71%) par rapport à 2023 principalement sur l'action sociale et ressources humaines, compensées par une exécution moindre sur les Routes et les Finances (subvention d'équilibre, reversements DMTO/taxe aménagement).

En K€	CA 2023	CA 2024
Action sociale	48 906	54 210
Ressources humaines	36 378	37 424
Transports	397	458
Routes	4 285	4 052
TIC – Téléphonie	76	23
SDIS	4 500	4 900
Finances/Assemblées	7 760	5 878
Dotations Collèges	1 544	1 579
Moyens généraux	1 204	1 208
Service informatique	809	853
Bâtiments	1 963	2 369
Médiathèque	110	110
Marchés	37	12
Archives	34	19
TOTAL	108 003	113 095

Dépenses choisies : subventions principalement

Elles représentent 7 % des dépenses de la section de fonctionnement avec 7 930 K€.

Elles sont impactées par l'effort demandé de réduction de la dépense publique avec une diminution de 277 K€.

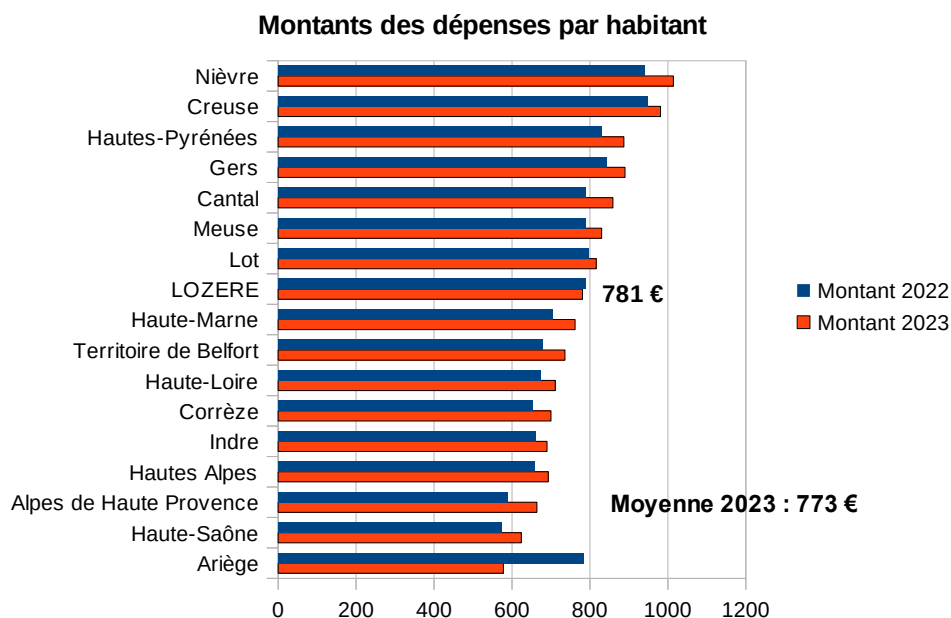
En K€	2023	2024
Solidarité Territoriale	6 587	6 267
TIC – Numérique	177	177
Finances, Cabinet, Communication, Polen	1 443	1 486
TOTAL	8 207	7 930

Répartition par fonction :

Action sociale et Prévention médico-sociale

Les dépenses d'aide sociale et Prévention médico-sociale s'élèvent à **65,41 M€**, supérieures de 5,5 M€ par rapport à 2023 (59,91 M€), représentent 54,05 % des dépenses de fonctionnement.

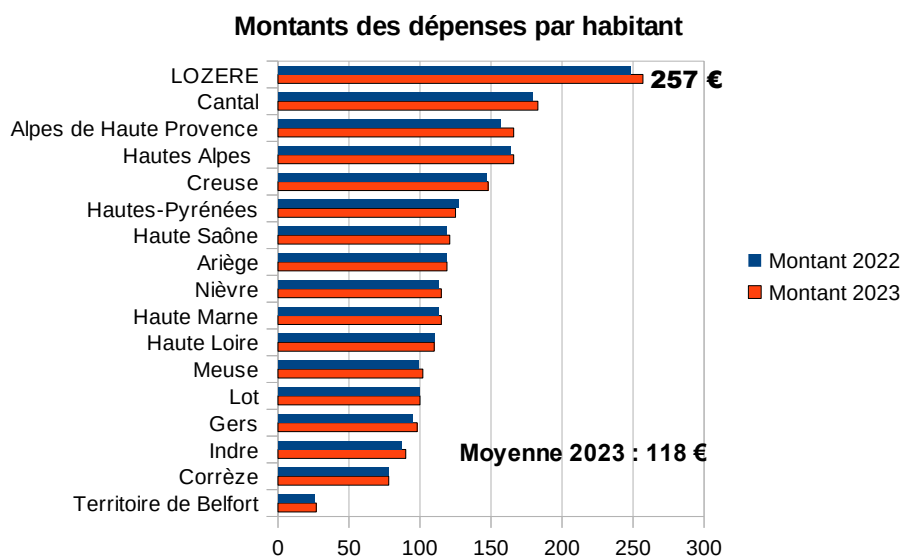
En 2024, le Département a consacré 855 €/habitant aux dépenses obligatoires d'aide sociale (781 € en 2023 contre 773 € en moyenne 2023 des départements de – de 250 000 habitants).



Réseaux, Infrastructures et transports

Les dépenses s'élèvent à 19,752 M€ et représentent 16,32 % des dépenses de fonctionnement. Leur évolution (- 790 K€) est liée à une moindre consommation en viabilité hivernale et le transfert des agents Satep/Satase sur la fonction M 57 Environnement.

En 2024 le Département a consacré 258 €/habitant pour les réseaux, infrastructures et transports (257 € en 2023 contre 118 € en moyenne 2023 des départements de – de 250 000 habitants).

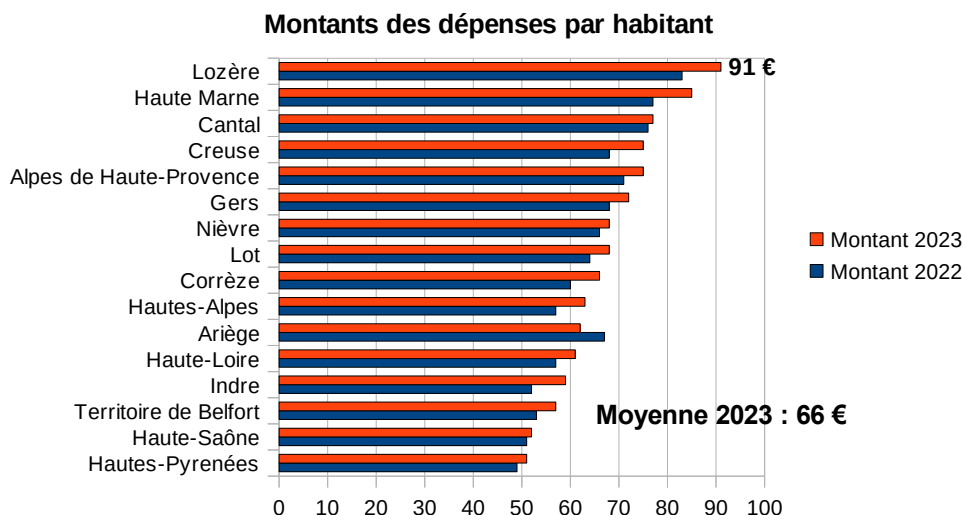


Depuis 2019, les dépenses Transports (hors personnes en situation de handicap) sont pris en charge par la Région, le Département versant la compensation CLERCT de 3,166 M€.

Enseignement

Les dépenses s'élèvent à 7,615 M€, en hausse de + 6,18 % (443 K€) et représentent 6,29 % des dépenses de fonctionnement.

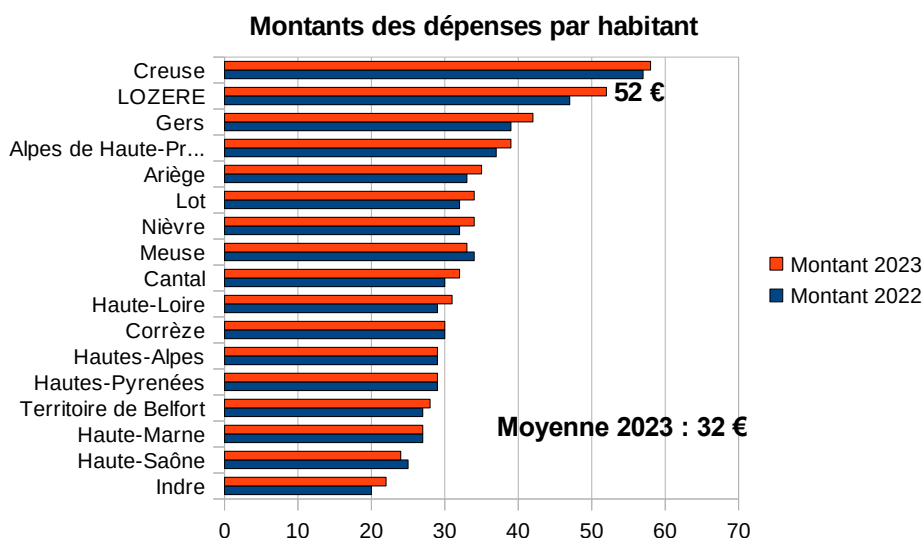
En 2024, le Département a consacré 99 €/habitant pour l'enseignement (91 € en 2023 contre 66 € en moyenne 2023 des départements de – de 250 000 habitants).



Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs

Les dépenses s'élèvent à 3,804 M€, en baisse de – 5,81 % (- 235 K€) et représentent 3,1 % des dépenses de fonctionnement. Sur 2023 une avance sur la subvention 2024 de 211 K€ a été faite à l'EDML.

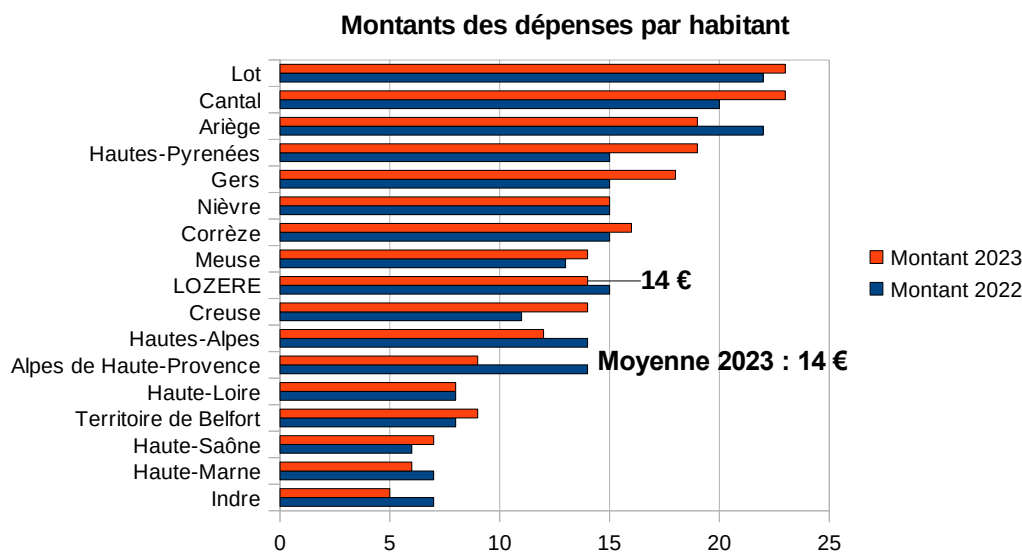
En 2024, le Département a consacré 50 €/habitant pour la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs (52 € en 2023 contre 32 € en moyenne 2023 des départements de - de 250 000 habitants).



Aménagement et environnement

Les dépenses s'élèvent à 1,760 M€, en hausse de 685 K€ (+ 63,81 %) avec le regroupement des anciennes fonctions 939 – Aménagement et 937 - Environnement.

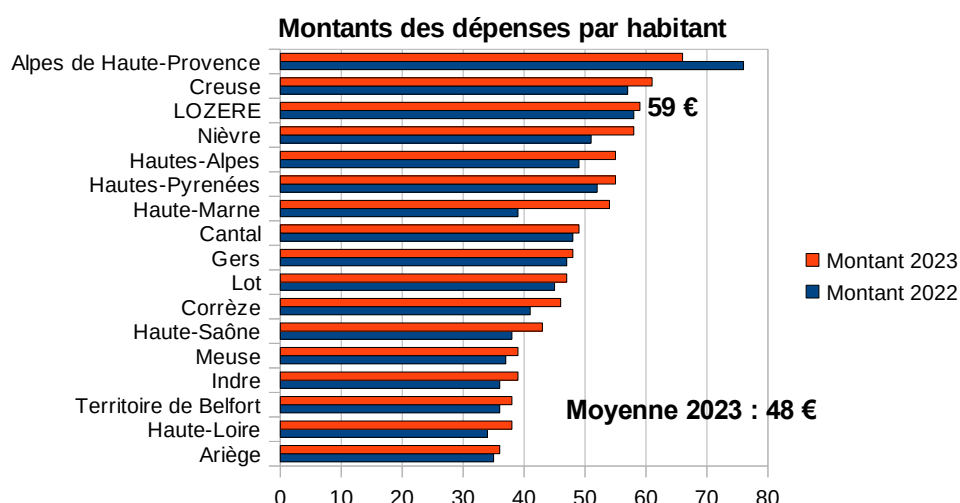
En 2024, le Département a consacré 23 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (14 € en 2023 contre 14 € en moyenne 2023 des départements de – de 250 000 habitants).



Sécurité

Les dépenses s'élèvent à 4,91 M€, en hausse de 323 K€ (+7,03 %) et représentent plus de 4 % des dépenses de fonctionnement. L'augmentation principale est la contribution au fonctionnement du SDIS (4,9 M€ pour 4,5 M€ en 2023).

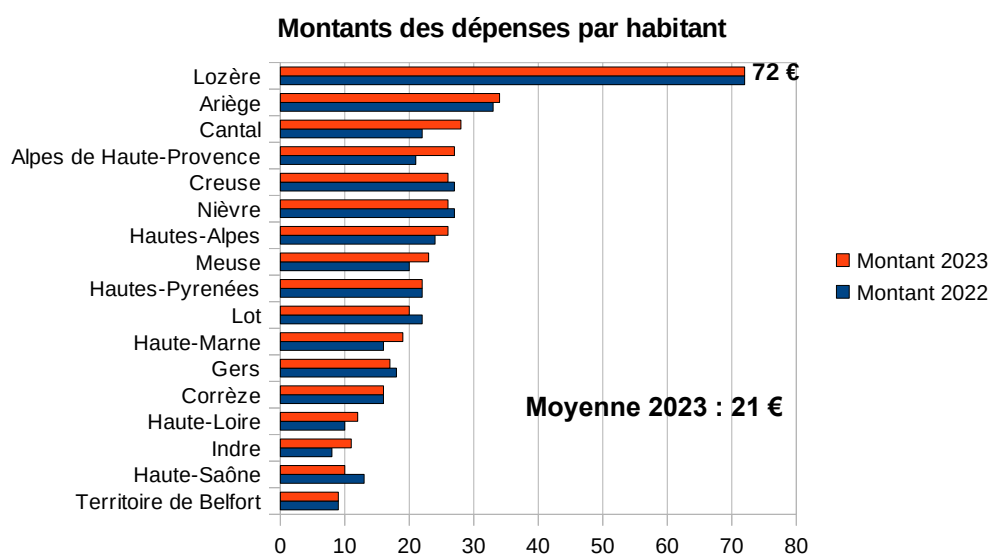
En 2024, le Département a consacré 64 €/habitant pour la Sécurité (59 € en 2023 contre 48 € en moyenne 2023 des départements de – de 250 000 habitants).



Action économique

Les dépenses s'élèvent à 5,094 M€, en baisse de 889 K€ (-14,84%) et représentent plus de 4 % des dépenses de fonctionnement. En nomenclature M 57 l'ancienne fonction 939 est supprimée et se trouve répartie sur la fonction 5 Développement / Environnement et la fonction 6 Economie.

En 2024, le Département a consacré 67 €/habitant pour le Développement (72 € en 2023 contre 21 € en moyenne 2023 des départements de – de 250 000 habitants).



SUBVENTIONS - PROGRAMME D'ANIMATION LOCALE (PAL)

En 2024, les crédits PAL ont apporté une aide au fonctionnement des associations (855 dossiers) pour un montant total de **622 393 €**.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité (Amicales et Union Départementale des Sapeurs pompiers) : 8 601 €
- ∞ - Enseignement : 98 687 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 399 044 €
- ∞ - Action sociale : 67 996 €
- ∞ - Action économique / Développement : 28 900 €
- ∞ - Environnement (Société Chasse, Pêche...) : 19 165 €

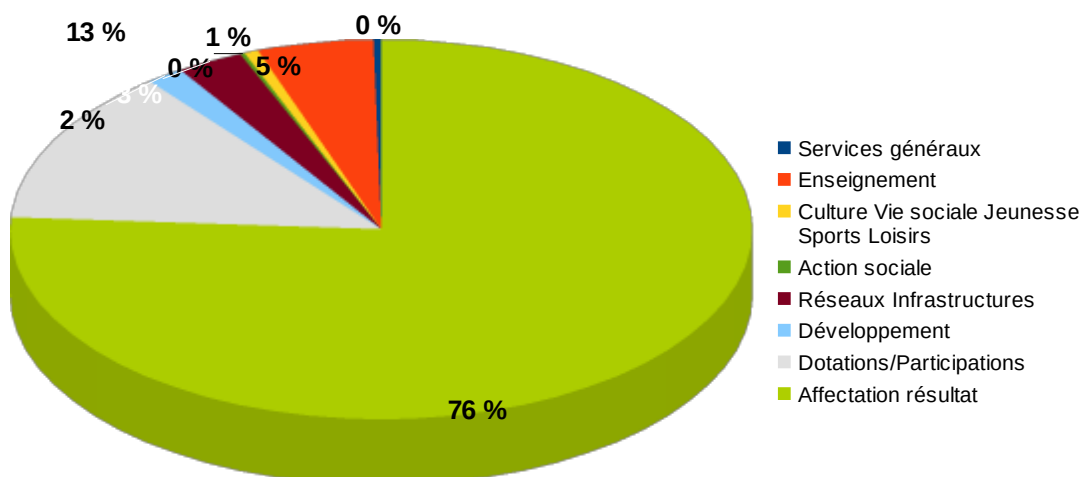
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **39 046 730,74 €** décomposées en :

∞ - Subventions :	1 088 900,17 €
∞ - Dotations/Participations :	6 479 606,73 €
∞ - Affectation du résultat 2023 :	24 354 939,43 €
∞ - Emprunts :	7 000 000,00 €
∞ - Autres :	123 284,41 €

Fonctions	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2024
Services Généraux	Participation Cne Vialas MOD – Etude CDC – Caution	107 427,26
Enseignement	DDEC, DSID/Fonds vert Collège Bourrillon, Vialas, Langogne, SDEE chaufferie Collet de Dèze	1 624 985,40
Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs	DRAC Annexe archives, conditionnement archives , restauration diligence	197 237,61
Action sociale	MDPH remboursement frais informatique	60 100,42
Réseaux / Infrastructures	DSID/Fonds vert Parc technique, sécurisation chutes blocs/glissements, Région (RD 906)	927 872,58
Développement	DSID bornes touristiques, CI les Bondons, Région (liaison Finiels),immobilier entreprise/touristime	524 213,11
Dotations/ Participations/ Autres	FCTVA, amendes radars, aménagements fonciers, reversement trop perçu	4 249 954,93
	Affectation résultat année n-1	24 354 939,43
TOTAL RECETTES REELLES		32 046 730,74
	Emprunt	7 000 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES		39 046 730,74

- Répartition des recettes réelles d'investissement 2024

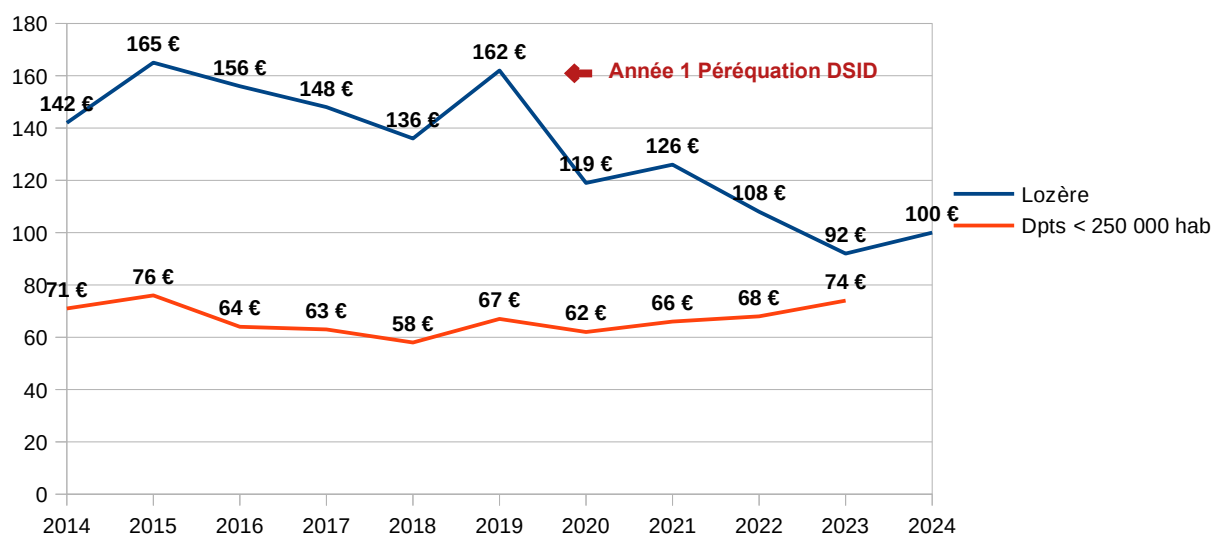
Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement atteint 71 %.

(En K€)	2022	2023	2024
Recettes budgétées	7 769	16 796	55 118
Recettes recouvrées	8 268	12 509	39 047
Taux de recouvrement	106%	74%	71%

Un versement Région de 390 K€ est intervenu sur les 500 K€ attendus depuis 2 ans.

En 2024, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent (7 692 K€) un montant de **100 €** par habitant (2023 : 92 € 2022 : 108 €) pour une moyenne 2023 des départements métropolitains de la même strate de **74 €** par habitant.

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab
- hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement se déclinent en 6 groupes :

	Catégories
A	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) - Amendes des radars auto-matiques
B	Dotation de soutien à l'investissement des départements – DSID (part projets)
C	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A)
D	Subventions et participations
E	Autres recettes
F	Emprunts

D.D.E.C. et amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 206 K€ représentent 3,76 % des recettes réelles d'investissement.

1 - Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à **834 974 €**.

2 - Amendes de radars automatiques

Depuis 2008 (article 40 PLF) les départements bénéficient d'une part du produit des amendes des radars automatiques pour financer des opérations de sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes est fixée par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie de chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La dotation perçue en 2024 est de **370 541 €**, montant stable entre 370 K€/372 K€ depuis 2018.

Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements-DSID

Créée en 2019, la DSID a remplacé la dotation globale d'équipement (DGE) des départements instituée en 1983.

Jusqu'en 2021 la DSID était divisée en deux parts :

- ∞ - part « Péréquation » libre d'emploi, attribuée aux départements éligibles. Au titre de cette part péréquation le Département de la Lozère a bénéficié des ressources suivantes :

CA 2019	CA 2020	CA 2021
4 453 559 €	3 655 956 €	3 630 248 €

- ∞ - part « Projets », en soutien de projets d'investissement, avec une gestion au niveau régional sur des critères de calcul repris dans les nouvelles dispositions d'attributions 2022.

Les nouvelles dispositions depuis 2022 :

Dans un souci de simplification et d'harmonisation le législateur a aligné la DSID aux mêmes règles de gestion des dotations d'investissement du bloc communal (DETR, DSIL, DPV).

A compter de 2022, la DSID est attribuée sous la forme de subventions.

Elle est répartie sous la forme d'enveloppes régionales constituée de 2 fractions :

1^{ère} fraction : 77 % du montant de la dotation calculée pour :

- 40 % sur la population des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants ou n'appartenant pas à une unité urbaine ;
- 35 % sur la longueur de voirie classée dans le domaine public départemental, la longueur de voirie située en zone de montagne étant affectée d'un coefficient multiplicateur de 2 ;
- 25 % sur le nombre d'enfants de 11 à 15 ans domiciliés dans les communes de la région.

2^{ème} fraction : 23 % du montant de la dotation

Cette part est calculée, pour chaque département, sous réserve que son potentiel fiscal :

- par habitant, ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ;
- par kilomètre carré, ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

En 2024, les projets ci-dessous ont été retenus au financement DSID ou Fonds verts pour un total de 1 894 257 €.

Projets	Coût HT	DSID	Fonds Vert
Rénovation énergétique collège de Langogne	3 200 000 €		250 000 €
Construction CT Chanac	1 735 000 €	867 500 €	
ADAP et rénovation énergétique MDS Langogne	1 007 015 €	402 807 €	
Opération massifiée économies d'énergie bâtiments	747 900 €	373 950 €	
TOTAL	6 689 915 €	1 644 257 €	250 000 €

Les versements intervenus sur 2024 pour 1,4 M€ ont concerné les dossiers suivants:

Année	Dossiers	Versement 2024
DSID 2022	Salles de classe Collège Bourrillon - Acompte 2 solde	47 152,00 €
	Centre d'interprétation des Bondons - Avance 30 %	41 638,00 €
	Bornes touristiques - Acompte 1 solde	109 377,00 €
DSID 2023	ADAP Collège Vialas - Avance 30 % et acompte 1	220 110,00 €
	Rénovation énergétique Collège Langogne - Avance 30 %	450 000,00 €
	Parc technique départemental - Avance 30 %	450 000,00 €
Fonds vert 2023	ADAP Collège Vialas - Acompte 2	59 309,40 €
	Sécurisat° chutes blocs/glisement St Germain de Calberte - Avance 30 %	38 088,00 €
	Sécurisat° chutes blocs/glisement Pied de Borne - Avance 30 %	8 336,40 €
	Sécurisat° chutes blocs/glisement Prévenchères - Avance 30 %	19 976,40 €
TOTAL		1 443 987,20 €

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA perçu en 2024 représente 12 % des recettes réelles d'investissement avec un montant total de 3 879 413,93 € dont 18 275 € de régularisation de l'exercice 2023.

Calculé sur les investissements directs éligibles année n-1 (23,537 M€), le FCTVA 2024 (taux de 16,404 % depuis 2016) est en diminution de 115 K€ par rapport à 2023.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Assiette - année n-1	22 657 900 €	22 697 854 €	24 352 725 €	23 537 789 €
Montant	3 716 802 €	3 723 356 €	3 994 821 €	3 861 139 €
Régularisation 2023				18 275 €
Evolution n / n-1	11,64%	0,18%	7,29%	-3,35%

L'exclusion en 2021 des dépenses des comptes 205 « Brevets, licences », induit une perte de recettes de 94 199 € sur une dépense 2024 de 574 K€ (licences et logiciels informatiques).

Subventions et participations

Elles s'élèvent à **1 048 653 €** et représentent 3,3 % des recettes réelles d'investissement.

Elles concernent les subventions et participations de l'État, Région, Europe, des Communautés de Communes, Communes et établissements publics dont la répartition s'établit ainsi qu'il suit :

	2021	2022	2023	2024
Etat	40 000 €	714 313 €	131 338 €	197 238 €
Région		427 970 €	31 834 €	417 008 €
Département		57 855 €		
Communes Cté de Cnes	124 830 €	271 276 €	48 104 €	300 691 €
Autres	10 000 €	61 923 €	143 945 €	92 603 €
Europe			190 610 €	41 114 €
TOTAL	174 830 €	1 533 337 €	545 831 €	1 048 653 €

Les subventions et participations 2024 sont détaillées ci-dessous :

Organismes	Objet	Montants
ETAT	DRAC – Bâtiment annexe des archives	179 823,33
	DRAC – Reconditionnement des archives dans annexe	12 000,00 €
	DRAC – Restauration diligence Mende/Bagnols Les Bains	5 414,28 €
REGION	RD 906 – aménagement entre Luc et Pranalac	390 000,00 €
	Liaison station Mont Lozère/Colde Finiels	27 007,88 €
FEDER	Liaison station Mont Lozère/Colde Finiels	41 114,17 €
COMMUNAUTES DE COMMUNES	Immobilier touristique - participation 50 %	276 894,33 €
	Immobilier entreprises – participation 50 %	23 796,36 €
AUTRES	SDEE – Chaufferie collège Collet de Dèze	13 440,00 €
	CDC - Etude rénovation énergétique bâtiments - solde	10 000,00 €
	MDPH – Remboursement frais informatique 2022 et 2023	60 100,42 €
	Reversements : trop versé, projet annulé, caution	9 062,37 €
TOTAL		1 048 653,14 €

Autres recettes

Elles concernent pour 114 222,04 € les participations pour les chantiers portés sous mandat :

Commune de Vialas : 95 927,26 € Isolation par l'extérieur Mairie/Médiathèque concomitamment aux travaux de rénovation du collège attenant

Commune de Saint André de Capcèze : 18 294,78 € Reprise aqueduc et buse d'écoulement des eaux en amont de l'effondrement du mur au PR 11+770 sur la RD 51

Emprunts

En octobre un prêt de 7 M€ sur 10 ans a été conclu auprès de la Banque Populaire du Sud.

Sur les conseils de Finances Active et au regard de la tendance attendue baissière celui-ci est à taux variable. Son versement est intervenu le 8 novembre 2024.

Les deux emprunts prêts verts, taux fixe, ciblés collèges Meyrueis (4,55 M€) et Langogne (3,45 M€) contractés en juin 2024 auprès de la Banque Postale rentreront en juin 2025 à échéance de leur phase de mobilisation.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **42,45 M€**, en baisse de 2,5 M€ (-5,6 %) par rapport à 2023 (44,95 M€) :

- Investissements départementaux : -1 458 K€ (Bâtiments -1 346 K€, Routes -557 K€, Solidarité territoriale – 36 K€, Informatique + 118 K€, moyens généraux + 188 K€, Archives + 175 K€) ;
- Investissements non départementaux (subventions) : - 692 K€ avec moins de versements intervenus dans le cadre des contrats territoriaux (- 1 191 K€) mais une augmentation des aides sociales pour la réhabilitation des EHPAD (+ 447 K€) et Enseignement/Sport/Culture (+ 52 K€) ;
- Finances : - 425 K€ en remboursement de capital de la dette avec l'échéance d'un prêt et le début du remboursement des emprunts contractés en 2024 (8 M€ et 7 M€) intervenant en 2025.

Le niveau d'exécution des dépenses réelles d'investissement est de 87,4 %.

	2023	2024
Crédits ouverts K€	49 340	48 563
Crédits consommés K€	44 955	42 450
Taux exécution	91,1 %	87,4 %

Sur un total de crédits de paiement ouverts de 42 252 K€ (BP/DM) sur autorisations de programme 36 809 K€ ont été consommés sur l'exercice.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :

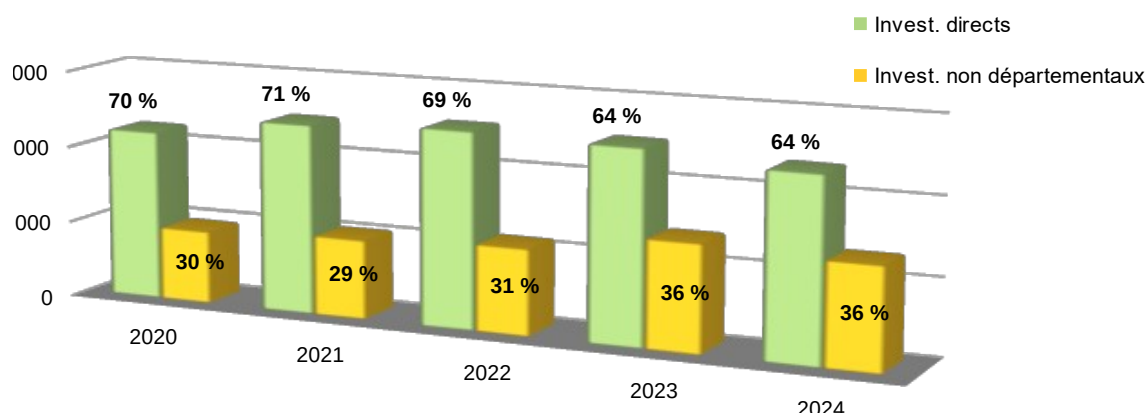
Par Directions/ Services :

	CA 2023	CA 2024
Routes	16 505 035 €	15 966 777 €
Solidarité Territoriale – DIAD	12 806 987 €	11 534 624 €
Finances	5 958 570 €	5 531 929 €
Bâtiments	7 123 654 €	5 810 012 €
Solidarité Sociale	247 840 €	694 986 €
Informatique/Numérique	885 004 €	1 003 023 €
SDIS	600 000 €	600 000 €
Solidarité Territoriale – DDEC	470 345 €	594 613 €
Archives	89 999 €	264 567 €
Médiathèque	144 997 €	137 057 €
Marchés	29 692 €	25 920 €
Achats et Moyens	92 352 €	273 001 €
POLEN	974 €	13 211 €
TOTAL	44 955 448 €	42 449 720 €

Par type d'investissement :

	2023	2024	Evolution
Équipements départementaux	25 017	23 559	-5,83%
- Routes	16 505	15 948	-3,37%
- Bâtiments	7 092	5 746	-18,98%
- Ingénierie, attractivité, développement	140	39	-72,14%
- Enseignement, sport et culture	56	121	116,07%
- Médiathèque / Archives	215	390	81,40%
- Informatique	885	1 003	13,33%
- Moyens généraux, marchés, autres	124	312	151,61%
Équipements non départementaux	13 893	13 201	-4,98%
- Ingénierie, attractivité, développement	12 611	11 420	-9,44%
- Solidarité sociale	248	695	180,24%
- Enseignement, sport et culture	414	474	14,49%
- Service Incendie & Secours	600	600	0,00%
- Médiathèque	20	12	-40,00%
Opérations non ventilées	6 046	5 690	-5,89%
- Capital emprunts	5 957	5 532	-7,13%
- Opérations comptes de tiers	89	158	77,53%
TOTAL K€	44 956	42 450	-5,57%

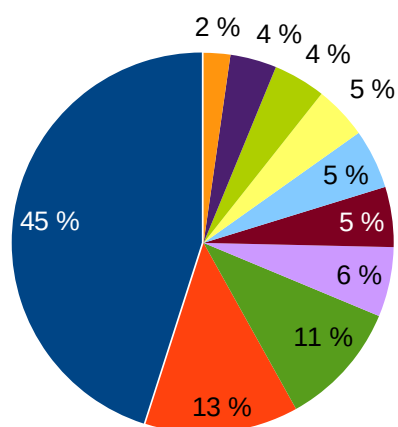
A l'identique de 2023, les investissements se répartissent dans la proportion de 64 % pour les investissements propres du Département et 36 % pour les aides au territoire.



Par fonctions :

	2023	2024
Transports	20 279 262	19 127 053
Dettes - autres opérations financières	6 102 693	5 531 929
Enseignement	4 544 593	2 170 048
Aménagement – Environnement	5 394 162	
Aménagement des territoires		2 148 041
Environnement		2 519 147
Services généraux	2 349 093	1 887 353
Développement	2 299 132	
Action économique		1 673 157
Santé et Action sociale	1 752 529	1 921 766
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 295 204	4 508 647
Sécurité	938 781	962 579
TOTAL €	44 955 449	42 449 720

Répartition par fonction en %

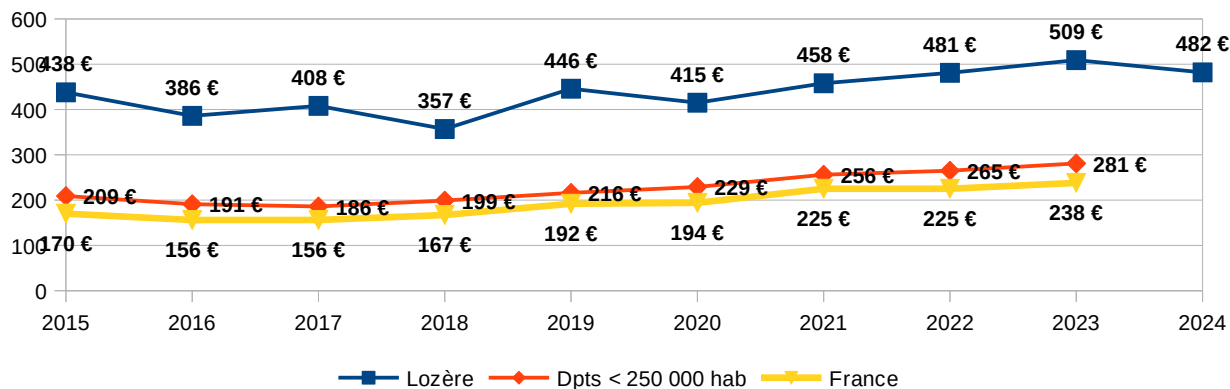


- Transports
- Dettes - autres opérations financières
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Environnement
- Enseignement
- Aménagement des territoires
- Santé et action sociale
- Services Généraux
- Action économique
- Sécurité

Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, représentent 482 € par habitant (population 2024 : 76 519 hab.)

Montants des dépenses par habitant

- DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors remb. dette) -

Fonction Services généraux

Les montants consacrés aux services généraux sont en baisse de – 19,6 %, soit – 462 K€. Ils représentent 4,45 % des dépenses d'investissement et concernent principalement :

- les dépenses sur les bâtiments administratifs : - 346 K€,
- les subventions aux communes et structures intercommunales : - 276 K€,
- l'achat de concessions, brevets informatique : + 85 K€,
- l'équipement informatique : + 9 K€.
- l'achat de matériel, mobilier, outillage : + 67 K€

	2023	2024
Bâtiments	541 649 €	195 446 €
Concessions-droits-licences-frais d'études et d'insertion	495 304 €	580 243 €
Matériel informatique	325 368 €	334 350 €
Matériel, outillage et mobilier du bureau	50 753 €	117 415 €
Subventions	936 018 €	659 898 €
TOTAL	2 349 092 €	1 887 352 €

Fonction Réseaux et infrastructures

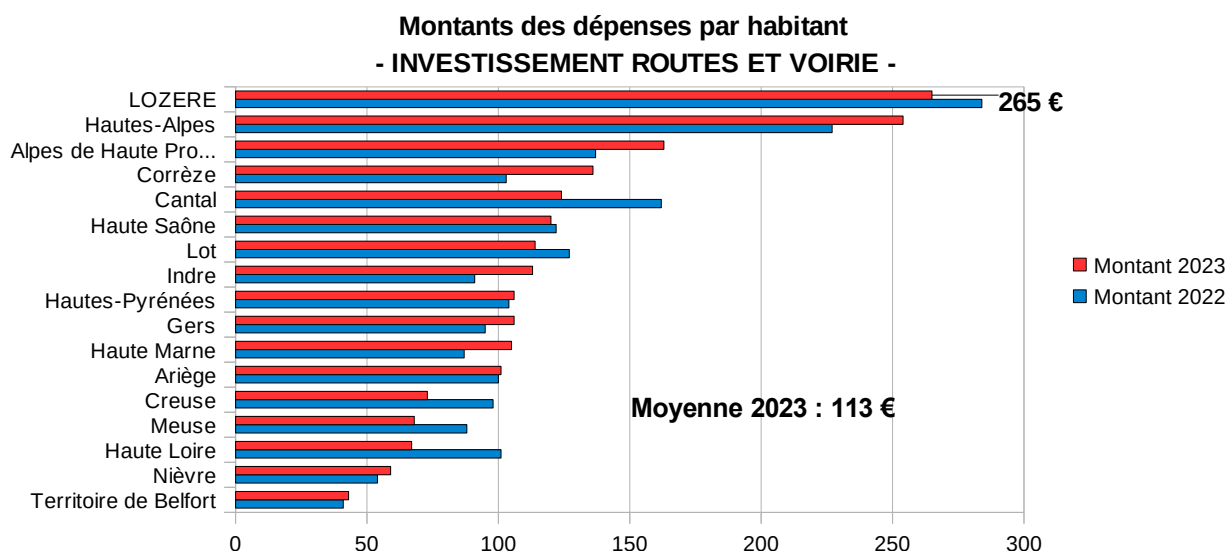
45 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrées aux réseaux et infrastructures, dont 86 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs et grosses réparations sur routes et bâtiments (CT, UT).

	2023	2024
- Réseau routier	15 599 570 €	14 984 119 €
- Matériel viabilité hivernale	905 465 €	982 658 €
- Travaux/Moyens UT/CT	838 552 €	495 975 €
- Autres réseaux de voirie	2 935 675 €	2 664 301 €
TOTAL	20 279 262 €	19 127 053 €

Les investissements 2024 sur le réseau routier départemental (14 984 K€) représentent 78 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures. Ils sont en baisse de – 615 K€ par rapport à 2023.

Les investissements en matériel de viabilité hivernale augmentent + 77 K€ avec l'achat d'une étrave et 2 camions 4x4 équipés.

2 500 K€ de subventions (autres réseaux de voirie), soit 13 % des dépenses globales réseaux et infrastructures, ont été versées aux communes et structures intercommunales pour leurs travaux de voirie.



En 2024 le Département a consacré 250 €/habitant pour les routes et réseaux de voirie (265 € en 2023 contre 113 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Fonction Aménagement et environnement

Les montants consacrés à l'aménagement et l'environnement représentent 11 % des dépenses d'investissement et sont en baisse de - 727 K€ par rapport à 2023.

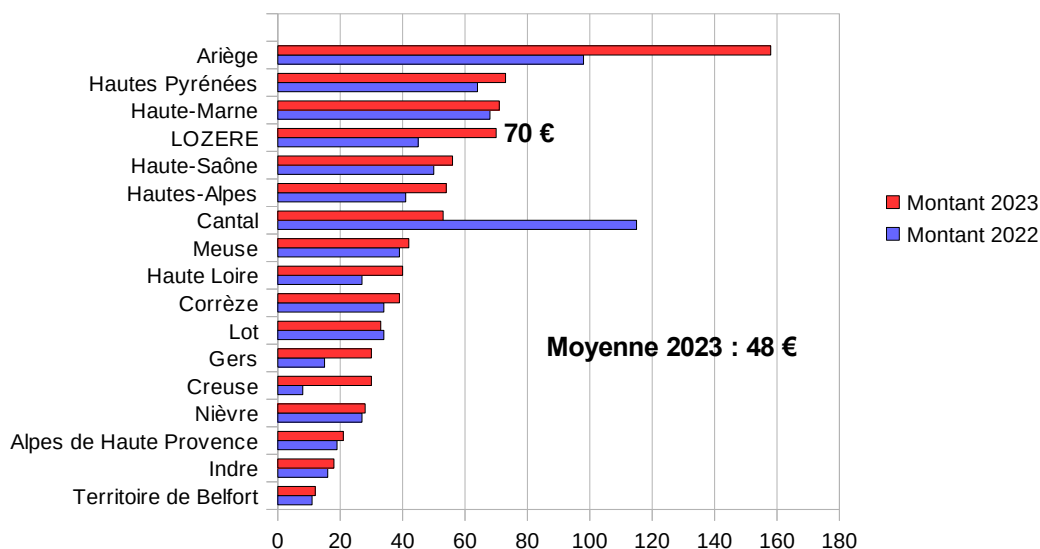
	2023	2024
Aménagement et services urbains		296 524
Logement	491 577	780 451
Collecte et traitement des déchets		96 572
Autres actions en faveur du milieu naturel	68 216	124 080
Politique de l'énergie		17 040
Aménagement et développement rural	4 834 369	1 117 383
Actions en matière de gestion des eaux		2 235 137
TOTAL €	5 394 162	4 667 187

72 % des dépenses concernent les actions en matière de gestion des eaux et l'aménagement et le développement rural avec 3 353 K€ de subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales.

En 2024, le Département a consacré 61 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (70 € en 2023 contre 48 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



Fonction Enseignement

Les dépenses pour l'enseignement représentent 5 % des dépenses d'investissement et se situent en 2024 à 2 170 K€, en baisse de – 2 375 K€ par rapport à 2023.

76 % de ces investissements concernent les collèges, principalement Vialas et l'achèvement des travaux du collège de Meyrueis.

484 K€ de subventions ont été versées notamment pour les écoles de Bourg sur Colagne, St Etienne du Valdonnez, Lanuéjols et le collège Saint Privat de Mende.

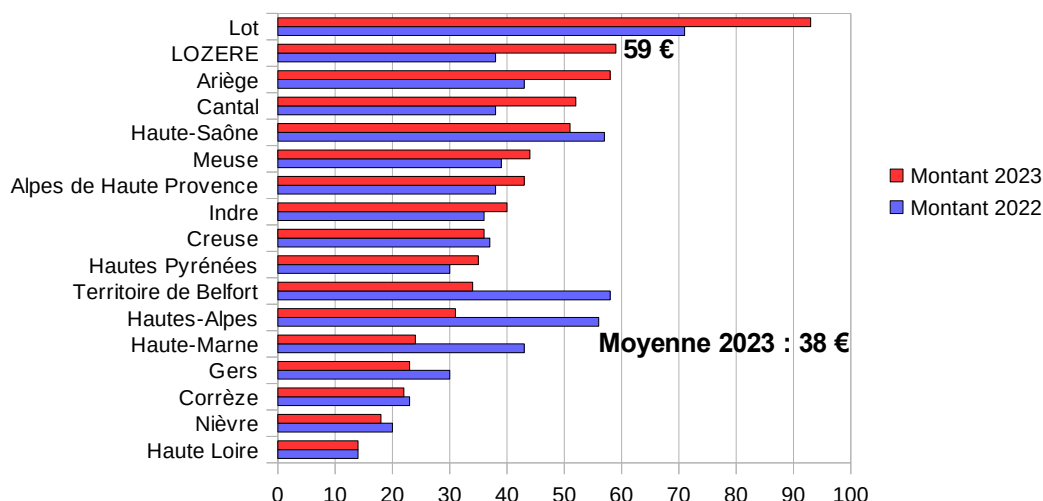
28 K€ ont été investis pour les travaux de rafraîchissement et de désenfumage de la Faculté d'Education de Montpellier.

	2023	2024
Enseignement 1er degré	360 598 €	321 574 €
Collèges	3 432 474 €	1 820 329 €
Enseignement supérieur (FDE)	751 521 €	28 146 €
TOTAL	4 544 593 €	2 170 049 €

En 2024, le Département a consacré 28 €/habitant d'investissement dans l'enseignement (59 € en 2023 contre 38 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT ENSEIGNEMENT -



Fonction Action Economique

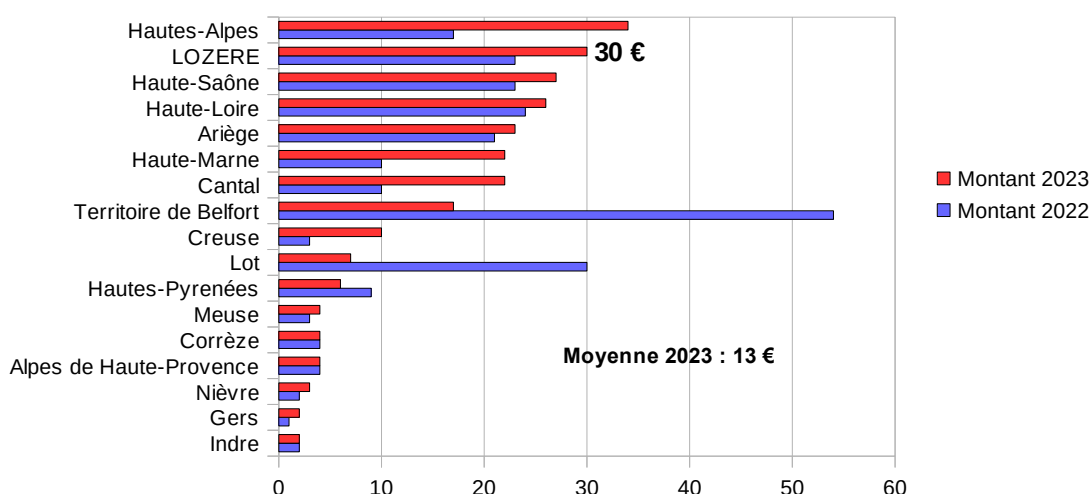
Les dépenses de cette fonction s'établissent à 1 796 K€ (dont 1 485 K€ sous forme de subventions d'équipement), soit une diminution de - 503 K€ par rapport à 2023 avec les évolutions suivantes :

- Structures d'animation et de développement économique : + 13 K€ pour des travaux d'aménagement dans le bâtiment POLEN,
- Agriculture et Pêche : + 258 K€ dont 120 K€ pour la fromagerie de Hyelzas, 65 K€ pour l'abattoir de Langogne et 102 K€ pour le Moulin de la Colagne,
- Industrie, commerce et artisanat : Immobilier d'entreprises : - 245 K€ et fin de gros programmes,
- Maintien et développement des services publics : + 67 K€ de travaux d'aménagements fonciers.

	2023	2024
Services communs	193 139 €	
Rayonnement et attractivité du territoire		128 451 €
Structure d'animation & développement économique		13 211 €
Agriculture et pêche	101 361 €	359 749 €
Industrie, Commerce et Artisanat	1 352 723 €	450 831 €
Développement touristique	643 936 €	645 518 €
Maintien et développement des services publics	7 973 €	75 397 €
TOTAL	2 299 132 €	1 673 157 €

Montants des dépenses par habitant

- ACTION ECONOMIQUE -



En 2024, le Département a consacré 22 €/habitant aux investissements liés au développement local (30 € en 2023 contre une moyenne de 13 € par habitant en 2023 pour les départements de la même strate).

Fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

4 509 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de 3 214 K€ par rapport à 2023.

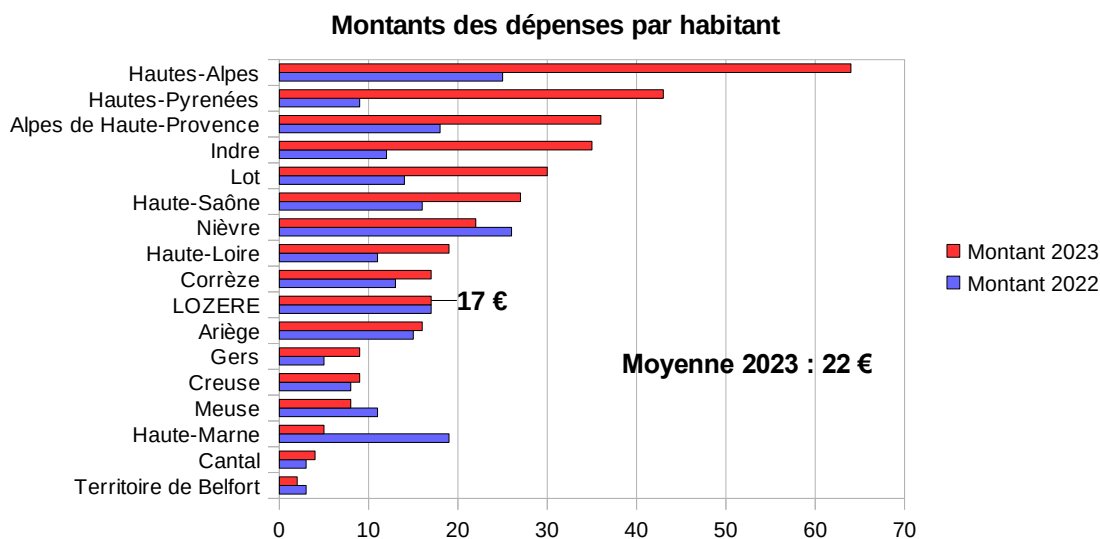
1 452 K€ sont versés sous forme de subventions d'équipement (+ 817 K€), dont 90 % (1 308 K€), pour les communes et structures intercommunales.

Les hausses de dépenses se situent dans les secteurs :

- Activités artistiques et actions culturelles : + 248 K€,
- Patrimoine dont 593 K€ investis pour le centre de valorisation patrimoniale et touristique du site mégalithique des Bondons,
- Sports : 91 K€ de subventions versées pour l'achat de 4 véhicules pour les déplacements comité départemental USEP, Entente Chirac le Monastier, Ski Club Margeride et Entente Nord Lozère. 178 K€ pour la rénovation de la piscine de La Canourgue,
- Archives : 1 976 K€ de travaux de construction de l'extension des Archives départementales.

	2023	2024
Activités artistiques et action culturelle	229 365 €	477 063 €
Patrimoine	454 513 €	1 128 007 €
Médiathèques	163 944 €	178 141 €
Musées	15 204 €	0 €
Archives	320 473 €	2 248 259 €
Sports	103 127 €	408 849 €
Jeunesse et loisirs	8 577 €	68 328 €
TOTAL	1 295 203 €	4 508 647 €

En 2024, le Département a consacré 59 €/habitant d'investissement à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (17 € en 2023 contre une moyenne de 22 € par habitant en 2023 pour les départements de la même strate).



Fonctions Santé et Action Sociale

Les montants consacrés à ces fonctions s'élèvent à 1 922 K€, soit une hausse de 169 K€ par rapport à 2023.

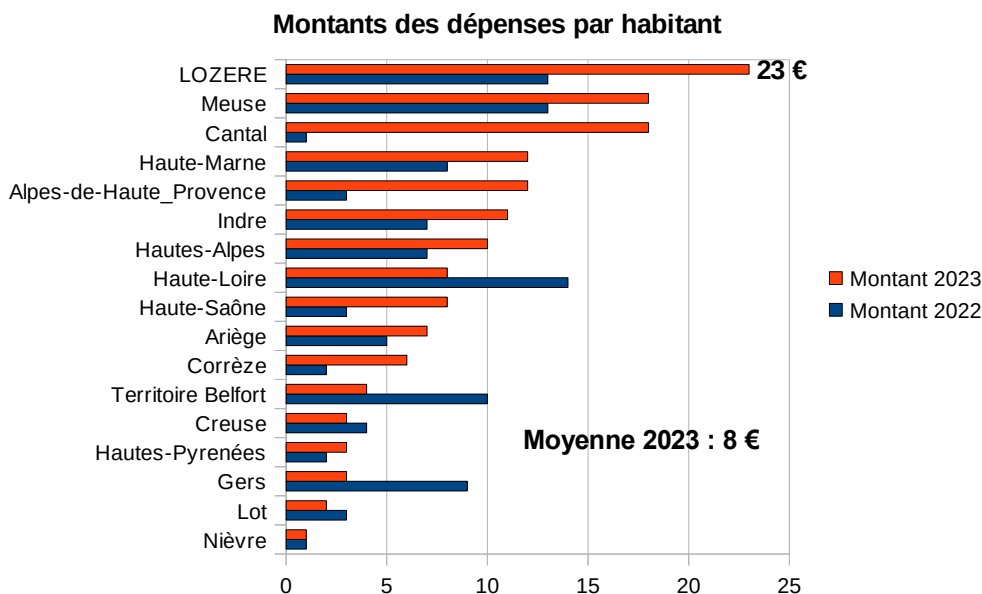
Les dépenses du secteur Médico-social concernent les travaux sur les MDS de Florac, Langogne, Mende et Saint Chély d'Apcher pour 996 K€ et les aides à l'installation de praticiens pour 63 K€,

664 K€ d'aides ont été versés pour l'aménagement des EHPAD (Vialas : 190 K€, Saint Nicolas de St Alban : 252 K€, Saint Nicolas de Langogne : 115 K€), 3 K€ pour la MDPH ainsi qu'une avance remboursable à l'association Les Menhirs (4 K€).

191 K€ d'aides ont été versées pour l'achat de matériel, de mobilier ou d'aménagement de crèches.

	2023	2024
Santé - Prévention	1 512 469 €	1 058 825 €
Action sociale	240 060 €	862 941 €
TOTAL	1 752 529 €	1 921 766 €

En 2024, le Département a consacré 25 €/habitant d'investissement (23 € en 2023 contre 8 € en 2023 en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



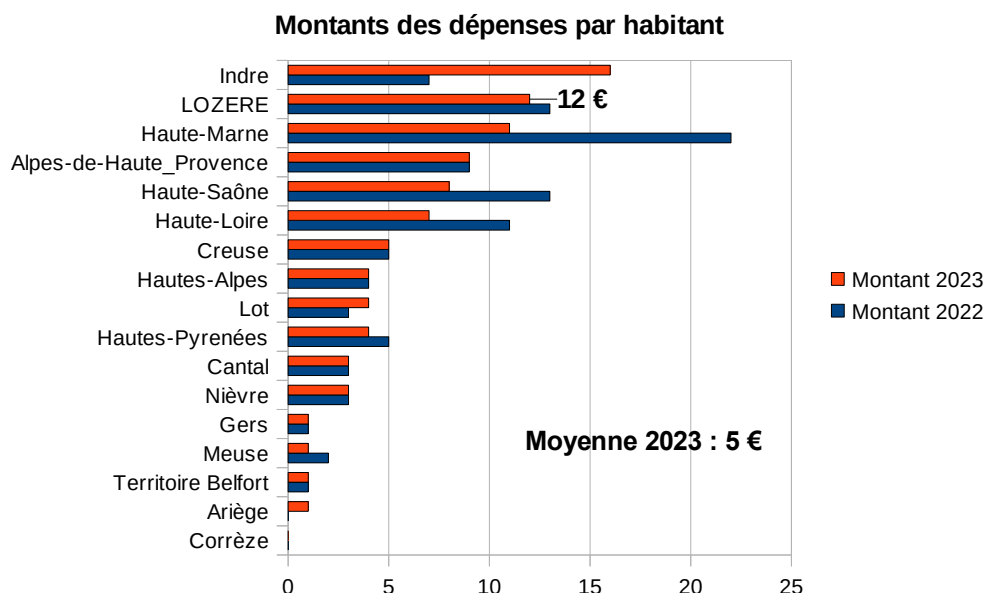
Fonction Sécurité

Les montants consacrés à cette fonction s'élèvent à 963 K€, dépenses légèrement augmentées par rapport à 2023 (+ 24 K€).

280 K€ d'aides ont été versés pour les centres d'incendie et de secours : Grandrieu : 137 K€ - construction nouvelle, Chanac (74 K€), St Etienne Vallée Française (57 K€) et Chirac (10 K€) pour aménagements intérieurs et travaux de rénovation énergétique.

	2023	2024
SDIS – PPI	600 000 €	600 000 €
SDIS – Etat Major	192 000 €	26 136 €
Travaux Centre Secours	109 170 €	280 099 €
DFCI	37 610 €	56 344 €
TOTAL	938 780 €	962 579 €

En 2024, le Département a consacré 12,5 €/habitant d'investissement (12 € en 2023 contre 5 € en 2023 en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Subventions d'équipement versées en K€	11 283	13 889	13 180	-709
Organismes publics	10 224	12 499	11 663	-836
- Communes et structures intercommunales	7 042	10 327	10 198	-129
- Autres	3 182	2 172	1 465	-707
Personnes de droit privé	1 036	1 367	1 494	127
Etablissements scolaires	23	23	23	0

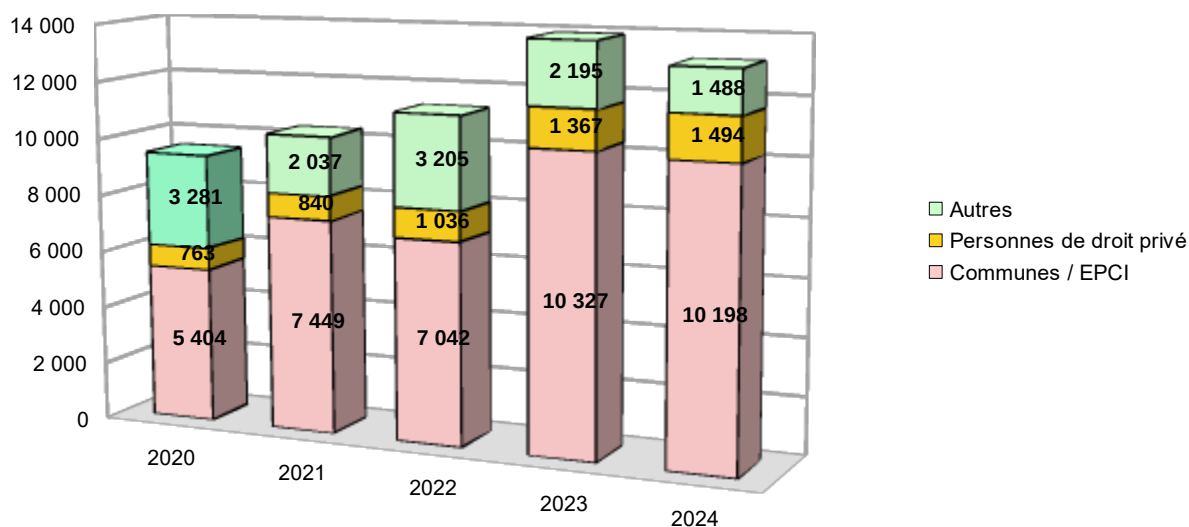
Les subventions d'équipement représentent 36 % des dépenses réelles d'investissement hors emprunt (36 918 K€)

Elles se déclinent ainsi qu'il suit :

- ∞ - Subventions organismes publics : 11 663 K€
 - 10 198 K€ Communes/Cté Cnes/Syndicats (contrats territoriaux et autres enveloppes),
 - 626 K€ SDIS (PPI : 600 K€ - Achat locaux pour nouvelle direction : 26 K€),
 - 664 K€ EHPAD/Résidence autonomie,
 - 165 K€ DREAL (solde travaux Rocade Ouest),
 - 6 K€ PNC (rénovation éclairage public zone coeur),
 - 4 K€ Centre Hospitalier François TOSQUELLE (rénovation statue chapelle).
- ∞ - Subventions personnes de droit privé : 1 494 K€
 - 176 K€ Habitat,
 - 264 K€ Agriculture / Forêt
 - 145 K€ Restauration patrimoine privé,
 - 170 K€ Tourisme dont 107 K€ SELO investissements d'urgence réserve des bisons,
 - 398 K€ Développement économique,
 - 139 K€ Matériel/mobilier/travaux Collèges,
 - 53 K€ Démographie médicale,
 - 27 K€ Matériel/mobilier crèches,

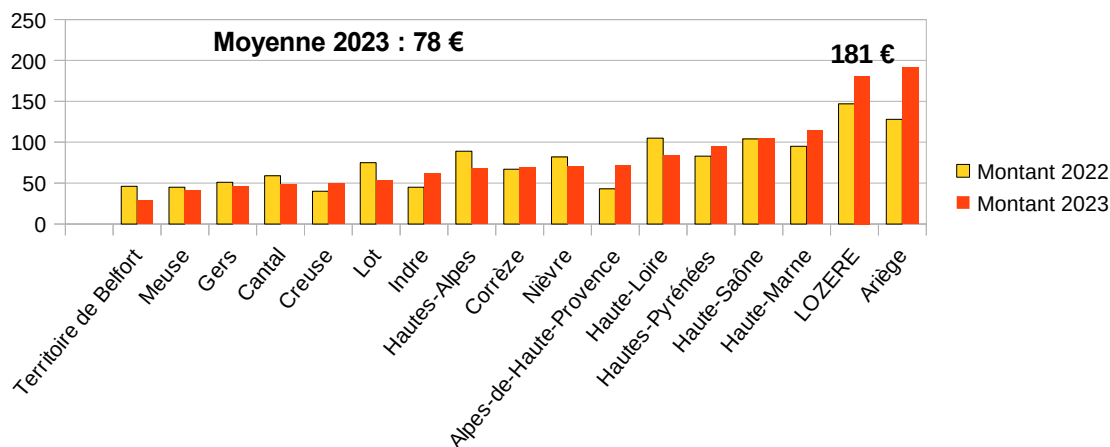
- 122 K€ matériel/équipement dont 91 K€ aide à l'achat de véhicules pour les clubs sportifs.
- 🌀 - Subventions établissements scolaires : matériels et équipements divers : 23 K€.

Evolution des subventions d'équipement (en K€)



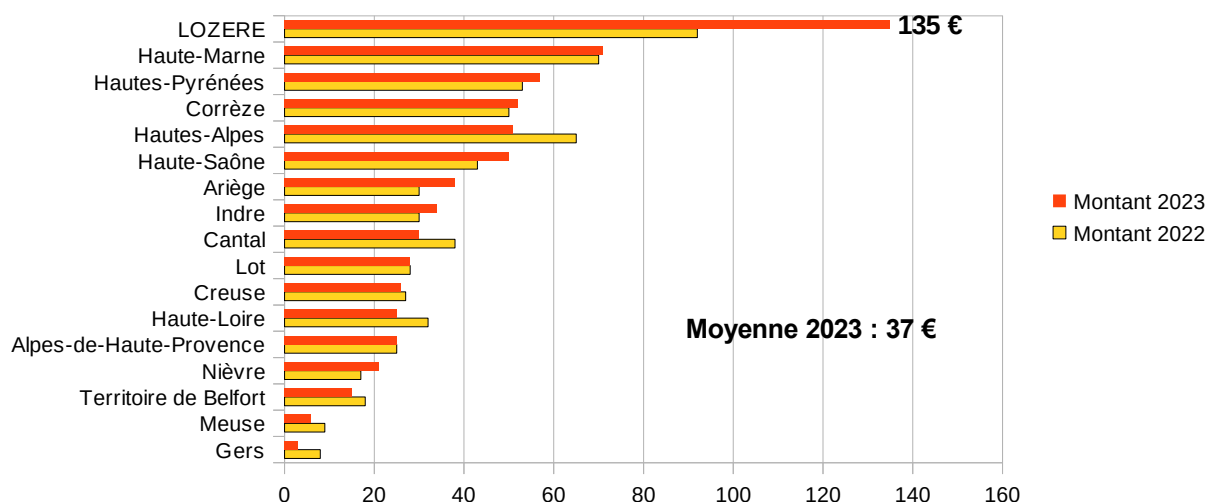
En 2024, 172 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, (2023 : 181 € soit plus de 2 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département).

**- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -
Montant / habitant**



En 2024, le Département de la Lozère a versé, **133 € par habitant aux communes et EPCI** sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le développement local. En 2023, la moyenne pour les départements de la même strate était de 37 €, soit 3,6 fois moins que le Département de la Lozère (135 €).

- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES ET EPCI -
Montant / habitant



Les subventions (13 180 K€) se répartissent comme suit :

Par direction :

Solidarité territoriale : 11 889 K€

- ∞ - Aménagement et services urbains → 250 K€
- ∞ - Espace rural et autres espaces de développement → 1 117 K€
- ∞ - Rayonnement et attractivité du territoire → 128 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 451 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 809 K€
- ∞ - Patrimoine / Archives → 462 K€
- ∞ - Voirie → 2 668 K€
- ∞ - Développement touristique → 546 K€
- ∞ - Collecte et traitement des déchets → 143 K€
- ∞ - Actions en matière de gestion des eaux → 2 235 K€
- ∞ - Préservation du patrimoine naturel → 121 K€
- ∞ - Logement → 604 K€
- ∞ - Agriculture → 360 K€

- ∞ - Collèges → 175 K€
- ∞ - Écoles Primaires → 309 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 409 K€
- ∞ - Activités artistiques et action culturelle → 466 K€
- ∞ - Bibliothèques → 47 K€
- ∞ - Santé et action sociale → 227 K€
- ∞ - Sécurité → 363 K€

Solidarité Sociale : 691 K€

- ∞ - Travaux maisons de retraite → 664 K€
- ∞ - Achats matériels crèches → 27 K€

Finances : 600 K€

- ∞ - Plan pluriannuel d'investissement 2018/2028 Véhicules SDIS → 600 K€

Par fonction :

Services généraux 564 K€

Sécurité 962 K€

Enseignement 484 K€

- ∞ - Collèges → 175 K€
- ∞ - Écoles Primaires → 309 K€

Culture - Vie sociale – Jeunesse – Sports et Loisirs 1 452 K€

- ∞ - Activités artistiques et action culturelle → 466 K€
- ∞ - Patrimoine → 444 K€
- ∞ - Bibliothèques → 47 K€
- ∞ - Service d'archives → 7 K€
- ∞ - Cinémas → 11 K€
- ∞ - Sports → 409 K€
- ∞ - Jeunesse → 68 K€

Santé / Action sociale 918 K€

- ∞ - Démographie médicale → 63 K€
- ∞ - Crèches/Accueil petite enfance → 191 K€
- ∞ - Autres actions en faveur personnes âgées → 664 K€

Aménagement des territoires et Habitat 2 148 K€

- ∞ - Opérations d'aménagement urbains → 250 K€

∞ - Actions d'aménagement (contrats pays...) → 1 117 K€

∞ - Logement et autres action d'aménagement → 780 K€

Action économique 1 485 K€

∞ - Agriculture → 360 K€

∞ - Industrie, commerce et artisanat → 451 K€

∞ - Tourisme → 546 K€

∞ - Attractivité/Insertion/Maintien des services publics → 129 K€

Environnement 2 499 K€

∞ - Déchets → 97 K€

∞ - Eau / Assainissement → 2 235 K€

∞ - Préservation du milieu naturel et autres actions → 167 K€

Transports 2 668 K€

∞ - Voirie nationale → 165 K€

∞ - Voirie communale → 2 503 K€

DÉPENSES PAR DIRECTIONS

PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

Direction des Routes

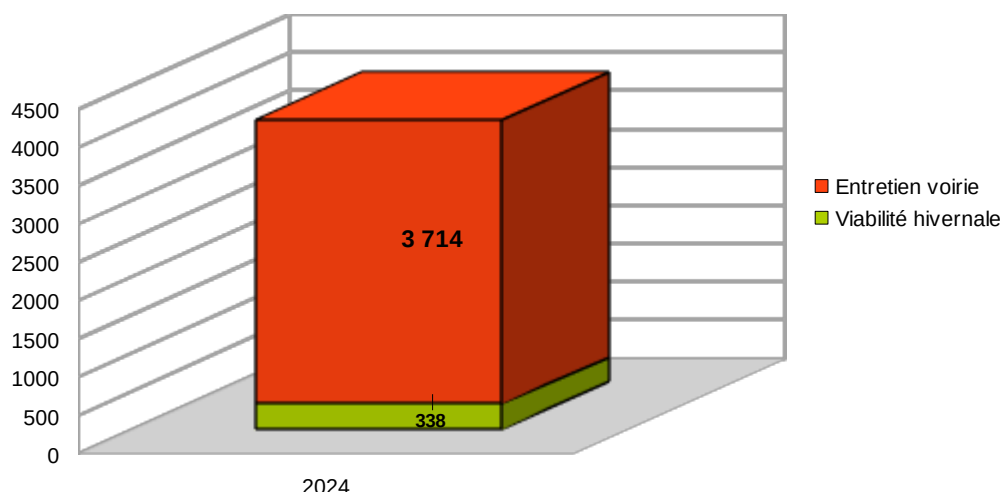
4 052 016 € en fonctionnement

Les dépenses de la direction des Routes se sont élevées en 2024 à **4 052 016,06 €**.

La gestion des crédits de fonctionnement est pilotée par les Unités Techniques et le Parc Technique Départemental et mise en œuvre par le service comptable et financier.

Les dépenses se répartissent entre l'exploitation, l'entretien de la voirie et des véhicules (Sous fonction 843 : 3 714 K€) et les fournitures liées à la viabilité hivernale (Sous fonction 846 : 338 K€).

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie
(en K€)**



Dépenses d'entretien de la voirie et du Parc technique : 3 714 K€

- ✎ - Dépenses consacrées à la Gestion Prévisionnelle de l'Entretien Routier (GPER) :
 - 938/843/6135 : location de matériel pour les travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 264 K€,
 - 938/843/60633 : achat de fournitures de voirie (matériaux bitumineux à froid, GNT, gravillons, peinture et produits de marquage au sol, etc...) : 1 126 K€,
 - 938/843/615231 : prestations d'entretien routier par des entreprises : 46 K€.
- ✎ - Dépenses consacrées au fonctionnement et à l'entretien des véhicules et matériels :
 - 938/843/60622 : carburant des véhicules de la collectivité : 1 014 K€,
 - 938/843/60628 : pièces de réparation, pneumatiques, huiles et lubrifiants : 891 K€,

- 938/843/61551 : réparation des engins et véhicules par des professionnels : 319 K€,
- ∞ - Autres dépenses Routes : contrats de prestations de service, charges de maintenance, taxes et impôts sur les véhicules, cartes accréditives pour la prise de carburant, etc. : 54 K€.

Viabilité hivernale : 338 K€

- ∞ - 938/846/60633 : fournitures de consommables (sel, pouzzolane), dont les commandes sont effectuées par les UTCD : 315 K€,
- ∞ - 938/846/611 : dépenses annexes liées à la viabilité hivernale (convention Météo France, déneigement de la RD 809 à proximité de l'Aire autoroutière de la Lozère qui est externalisé, prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées) : 23 K€.

15 966 777 € en investissement

Les dépenses d'investissement 2024 suivies par opérations sur Autorisations de Programme se décomposent comme suit :

Opérations d'amélioration de la route

- ∞ - Frais d'études : 347 K€,
- ∞ - Acquisitions foncières : 76 K€,
- ∞ - Travaux Neufs : 1 422 K€,
- ∞ - Travaux réalisés par les communes sur RD sous convention de mandat en traversées d'agglomérations : 827 K€.

Opérations de renforcements et grosses réparations sur le réseau routier départemental (chaussées et ouvrages d'art)

Les crédits d'investissement pour le renforcement et la réparation des chaussées et des ouvrages d'art ont été mobilisés de la manière suivante :

- ∞ - Renforcements et Grosses Réparations de Chaussées : 6 750 K€,
- ∞ - Réparations sur Ouvrages d'Art (murs, tunnels et ponts) : 3 382 K€,
- ∞ - Travaux urgents : 158 K€,
- ∞ - Travaux de sécurisation et de protection contre les chutes de blocs : 497 K€.

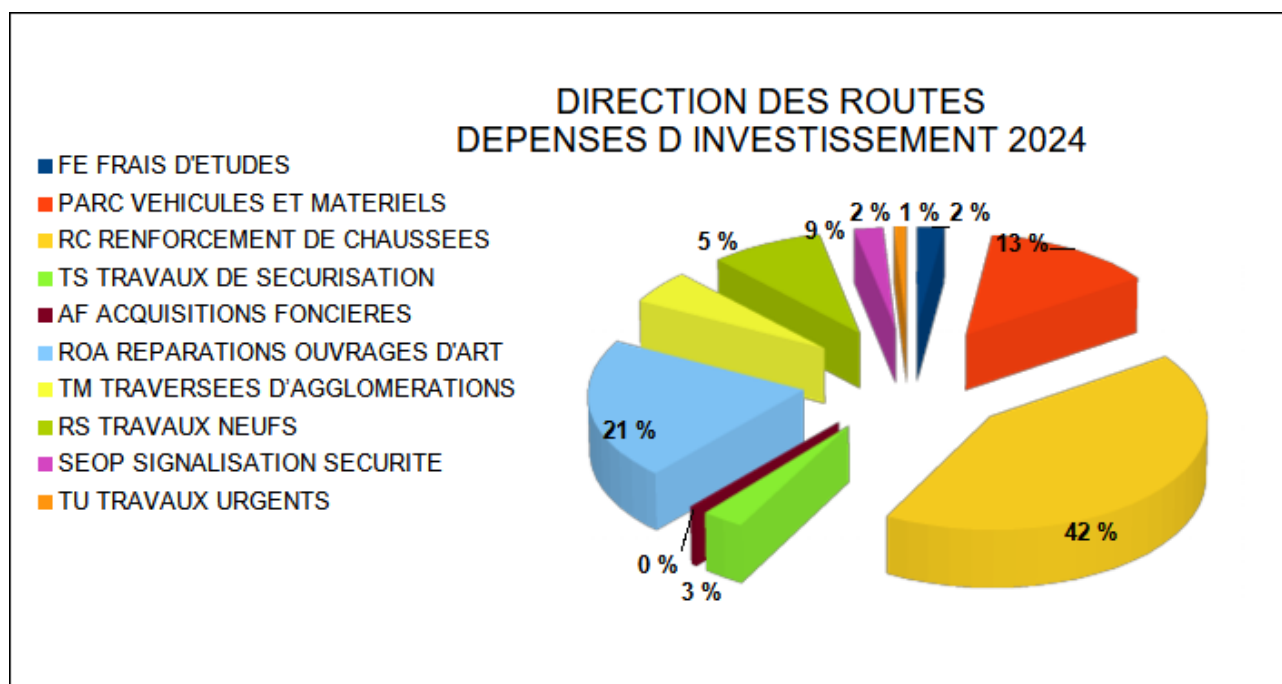
Opérations d'exploitation de la route

Acquisition de glissières, dispositifs de protection, matériel de comptage routier et panneaux de signalisation : 366 K€.

Opérations d'acquisition de véhicules, engins et matériel

Acquisition de véhicules (camions, fourgons, VL, VU), de matériels et outillages (tracteurs de fauchage, tractopelles, petit matériel) pour la direction des routes et les directions et services du Département : 2 141 K€.

Le diagramme ci-dessous montre la composition détaillée des dépenses d'investissement routier 2024 :



Mission Transports et Mobilités

457 928 € en fonctionnement

Le transport des élèves en situation de handicap

Les dépenses de l'exercice 2024 ont été de 457 928 € :

- ✔ - 455 528 € pour les services de transport scolaire institués,
- ✔ - 2 400 € pour la cotisation annuelle à l'association « AGIR transport ».

Direction des Systèmes d'Information et Numérique

DSIN - Services informatiques

853 475 € en fonctionnement

Les dépenses 2024 s'établissent à 853 474,73 €.

Maintenance / Entretien des logiciels	471 483,37 €
Télécommunications (téléphone + internet)	172 050,25 €
Participations raccordements collèges au THD	56 931,84 €
Adhésion Adullact 2024	4 000,00 €
Locations copieurs	50 328,38 €
Prestations d'installation, migration des logiciels, archivage	24 633,40 €
Cotisations : Coriolis, Cityzen, AFCDP, Chambersign, Sedit, SIG, Resah	12 556,30 €
Fournitures : câbles, imprimantes, casques, coques, souris ...	3 691,61 €
Droits utilisation informatique en nuage	57 799,58 €
TOTAL	853 474,73 €

Comparées à l'exercice 2023 les dépenses augmentent de 44 002 € avec les évolutions sur les principaux postes suivants :

- ✔ - Maintenance et entretien des logiciels : + 63 245 € (évolution du nombre de logiciels et augmentation des tarifs),
- ✔ - Frais télécommunication : - 19 742 € (nouveau marché avec la centrale d'achat RESAH et restructuration du réseau pour diminuer les abonnements),
- ✔ - Participation raccordements collèges au THD : + 3 952 € ,
- ✔ - Location copieurs : - 10 715 € (décalage sur 2025 suite aux charges non rattachées, baisse des copies),
- ✔ - Prestations d'installation, migration des logiciels, archivage : - 7 685 € ,
- ✔ - Cotisations : - 2 750 € ,
- ✔ - Fournitures : - 4 995 € ,
- ✔ - Droits utilisation informatique en nuage : + 22 692 € (migration imposée en SAAS du logiciel des marchés publics).

1 003 023 € en investissement

Les dépenses s'élèvent à 1 003 023,09 €.

Logiciels : concessions et droits	574 243,29 €
Matériel informatique	334 350,08 €
Matériel informatique collèges	94 429,72 €
TOTAL	1 003 023,09 €

En comparaison à l'exercice 2023, les dépenses d'investissement connaissent une hausse globale de 118 K€ nuancée des variations suivantes :

- Logiciels : + 97 K€

Les dépenses les plus significatives recouvrent :

- ✔ - le réglementaire avec le passage à la nomenclature M57 et la mise en place d'une solution de gestion pour le FSL (Fonds Solidarité Logement),
- ✔ - les adaptations des logiciels/paramétrages liés aux nouveaux usages et organisations des directions : gestion frais de déplacement (Notilus), gestion visites médicales (MEDTRA), dématérialisation du pass Lozère tourisme, exploitation des réseaux routiers (PRISM début),
- ✔ - la poursuite de la numérisation de fonds documentaires (Numahop),
- ✔ - l'acquisition d'une borne numérique touristique,
- ✔ - l'acquisition de licences pour la gestion et l'exploitation des données (Oracle JAVA, BO),
- ✔ - l'acquisition de licences pour la gestion et pour la supervision du réseau (Forticare et Whatsup),
- ✔ - la poursuite de la mise en conformité RGPD.

- Matériel informatique : + 17 K€

Les dépenses concernent principalement :

- ✔ - le remplacement des ordinateurs agents et l'ensemble des matériels identifiés obsolètes,
- ✔ - la refonte de l'architecture réseau pour la suppression de services téléphoniques,
- ✔ - l'acquisition de terminaux mobiles pour le déploiement de la solution PRISM,
- ✔ - l'acquisition d'un système de relevé topographique GPS,
- ✔ - le déploiement d'écrans interactifs dans les MDS.

- Matériel informatique collèges : + 12 K€

Les dépenses ont concerné :

- ∞ - le remplacement d'équipements numériques,
- ∞ - le déploiement d'une solution de gestion centralisée de parc (WAPT),
- ∞ - le déploiement d'une solution de gestion de la restauration (WEBGEREST),
- ∞ - l'acquisition de pcs pour les infirmeries (reprise de l'administratif des collèges),
- ∞ - l'acquisition de vidéoprojecteurs.

- Autres : - 8 K€

Suite à l'abandon du projet, l'exercice 2023 avait supporté la charge du remboursement de l'avance de la subvention « Mise à niveau numérique des collectivités territoriales » obtenue dans le cadre du plan France Relance.

Direction des Systèmes d'Information et Numérique

DSIN – Direction adjointe du Numérique

199 737 € en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont été les suivantes :

- ✔ - 178 K€ Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique (financement de 70 % des dépenses du syndicat. Les 30 % restants sont à la charge des communes adhérentes),
- ✔ - 14 K€ Location des pylônes TDF qui accueillent des antennes de téléphonie mobile déployées dans le cadre du programme zones blanches (du 01/04/2022 au 29/09/2025),
- ✔ - 5 K€ Travaux de maintenance sur les sites TDF objet d'un contrat d'hébergement,
- ✔ - 3 K€ Cotisation à l'association AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel).

PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE

DIRECTION DE L'INGÉNIERIE, DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT

CONTRATS TERRITORIAUX

8 769 155 € en investissement

Sur l'année 2024, **8 769 155 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre des contrats territoriaux. **L'exercice 2024 enregistre une diminution d'exécution de – 1 407 K€** principalement liée à des projets d'envergure départementale.

La répartition est la suivante :

- ∞ - **835 022 €** (+ 35 % par rapport à 2023) pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, des protections de captages et de travaux sur les rivières dans 30 collectivités,
- ∞ - **223 145 €** (- 36 % par rapport à 2023) pour l'agrandissement, l'aménagement ou la mise aux normes des écoles publiques primaires dans 5 collectivités,
- ∞ - **450 528 €** (+ 23 % par rapport à 2023) pour la création ou la réhabilitation de 45 logements répartis dans 18 collectivités,
- ∞ - **1 006 348 €** (- 22 % par rapport à 2023) pour les projets d'aménagements de places, parkings, rues, aires de jeux, murs de soutènement, ponts desservant des hameaux ou villages, d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et de traversées de villages dans 40 collectivités,
- ∞ - **854 184 €** (+ 16 % par rapport à 2023) pour les projets :
 - de rénovation d'équipements sportifs et de loisirs (piscine, courts de tennis),
 - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairies, salle des fêtes, espaces socio-culturels, maisons des services, garages communaux, locaux administratifs) dans 22 collectivités,
- ∞ - **37 630 €** (- 72 % par rapport à 2023) au titre du patrimoine pour les travaux de restauration de 2 églises et du patrimoine rural vernaculaire (fontaines, fours...) dans 5 collectivités,
- ∞ - **152 535 €** (+ 181 % par rapport à 2023) pour la création ou l'aménagement de 2 crèches et de 2 espace d'accueil pour la jeunesse,
- ∞ - **180 655 €** (+ 160 % par rapport à 2023) pour des projets visant à améliorer l'accueil touristique dans 8 communes,
- ∞ - **1 939 885 €** (+ 8 % par rapport à 2023) pour des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 108 collectivités,

- ∞ - **986 656 €** pour divers projets au titre des travaux exceptionnels en faveur de 44 collectivités,
- ∞ - **17 147 €** pour la création d'une plate-forme et d'une aire de broyage en faveur d'un syndicat Mixte ayant la compétence des déchets,
- ∞ - **37 048 €** pour l'aménagement d'une boulangerie pâtisserie dans la cadre du dernier commerce de proximité,
- ∞ - **3 202 €** pour un premier projet au titre de la mobilité durable,
- ∞ - **985 887 €** (- 71 % par rapport à 2023) pour des projets d'envergure départementale notamment la rocade ouest de Mende (165 K€), les projets structurants d'AEP et d'assainissement (60 K€), les équipements sportifs ou culturels structurants (469 K€), l'aménagement de la voie verte des Cévennes (40 K€), la restructuration de l'abattoir de Langogne (65 K€), le pôle recyclerie (79 K€), la réserve de bisons (107 K€)...
- ∞ - **147 823 €** au titre du Fonds de Réserve Appels à Projets au bénéfice de 6 collectivités afin d'apporter les contreparties nationales pour la mobilisation des cofinancements de projets retenus au titre des programmes LEADER,
- ∞ - **911 460 €** (+ 120 % par rapport à 2023) au titre du Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT), en faveur de 87 collectivités pour des projets inférieurs à 50 000 € de rénovation ou de mise aux normes de bâtiments communaux, d'équipements sportifs, de patrimoine, de logements, d'écoles, d'aménagements de villages, de mise en place du classement et de conditionnement des archives, d'adduction en eau potable et d'assainissement ou en faveur de la défense extérieure contre l'incendie.

DIRECTION DE L'INGENIERIE, DE L'ATTRACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT

HORS CONTRATS

Le Département met en œuvre, au titre de la Loi NOTRe, sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale.

=> En matière d'Ingénierie :

L'ingénierie départementale poursuit et développe ses missions pour répondre précisément aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique (eau potable, assainissement), ainsi que de l'ingénierie de projets (émergence de projets structurants).

Le Département poursuit son action de sorte que les collectivités territoriales infra départementales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise et de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets structurants s'inscrivant dans nos politiques départementales.

Le Département est structuré pour offrir un "point d'entrée des collectivités", qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

Lozère Ingénierie continue ses missions d'accompagnement technique et juridique au service des collectivités locales.

=> En matière de Développement :

La loi Notre a confié une compétence en matière de développement économique aux Régions. C'est pourquoi **le Département accompagne désormais le développement du territoire au travers de la compétence solidarité territoriale en sa qualité de chef de file**, en accompagnant les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Le Département se voit également confier la possibilité de pouvoir intervenir en matière de développement agricole. En ce qui concerne les dispositifs agricoles, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions d'investissement et de fonctionnement, en particulier dans le cadre de la déclinaison régionale du Programme Stratégique National (PAC).

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), dont la stratégie a été votée en 2023, s'est poursuivi en 2024.

=> En matière d'Attractivité :

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été poursuivies en 2024 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'accueil de nouvelles populations et de démographie médicale.

L'objectif est de s'inscrire dans une logique de regain démographique. Face à un déficit de population lié à l'érosion du solde naturel, l'enjeu est d'accueillir de nouveaux arrivants, seule alternative pour inverser la courbe démographique.

Le Département contribue également à travers ses compétences à maintenir des structures d'appui territorial et plus particulièrement ses organismes satellites qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire (Lozère Développement, Lozère Tourisme).

Le Département, acteur de la transition écologique et énergétique

Avec la prise de conscience mondiale de l'impact des activités humaines sur le changement climatique et la perte de diversité biologique, à la fin du 20ème siècle, le rôle des politiques publiques est devenu prégnant pour s'assurer d'un développement durable des territoires.

Le Département de la Lozère est ainsi garant de la politique relative aux Espaces Naturels Sensibles depuis l'adoption de son schéma en 2015 et participe activement à l'éducation à l'environnement et en particulier celle des enfants. La Stratégie départementale de la Transition Écologique et Énergétique, adoptée en 2024, a marqué une première étape importante dans l'implication du Département dans cette nécessaire évolution, tant dans son fonctionnement interne que dans son influence sur les territoires infra à travers l'ensemble de ses politiques sectorielles et contractuelles.

4 047 490 € en fonctionnement

Le niveau d'exécution 2024 est inférieur de 473 K€, par rapport à l'exercice 2023. En 2023, le Département était intervenu en faveur des agriculteurs touchés par les calamités agricoles. De plus, des actions conséquentes avaient été menées au niveau du Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Les principaux enjeux, financièrement soutenus dans le cadre de différents programmes, ont été :

=> Le développement de l'offre et de l'attractivité touristique :

- Comité Départemental de Tourisme : **1 262 717 €**, dont 64 000 € pour la Maison de la Lozère à Paris,
- Actions en faveur du tourisme, dont le fonds d'aide au tourisme : **20 264 €**,
- Offices de tourisme : **156 600 €**,
- Promotion et développement du trail : **18 320 €**,
- Délégations de Service Public - indemnités de contrainte : site des Bouviers (43 463 €), parc à loups Sainte-Lucie (74 364 €), stations du Mont Lozère (330 963 €) : **448 790 €**,
- Stations de ski de Laubert, Nasbinals et Bonnecombe : **28 800 €**,

=> Le soutien à l'agriculture et la mise en place d'une politique alimentaire :

- Chambre d'Agriculture : **120 000 €**,
- Agriculture, forêt et foncier rural : **206 615 €**,
- Frais d'analyses de la profilaxie : **83 626 €**,
- Agrilocal et Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : **85 445 €**.

=> Le développement du territoire :

- Fonds d'aide au développement : **77 457 €**,
- Participation à la gestion de l'aérodrome : **37 959 €**,
- Politique territoriale et structures de développement : **132 747 €**,
- Lozère Développement : **178 475 €**,
- Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat : **147 770 €**.

=> Le soutien à la jeunesse, l'attractivité et à l'offre de logements :

- Politique en faveur de la jeunesse : **155 830 €**,
- Démographie médicale : **69 997 €**,
- Accueil et attractivité du territoire : **26 764 €**,
- Politique du logement : **394 602 €**.

=> La valorisation et la préservation des ressources naturelles - sites naturels et d'exception, ressources en eau et forestières :

- Activités de pleine nature, Espaces Naturels Sensibles : **101 801 €**,
- Entente interdépartementale Causses Cévennes : **80 000 €**,
- Syndicat mixte du Bassin du Lot : **39 050 €**,
- Frais d'analyses des eaux de rivières, diverses cotisations : **66 799 €**.

=> La prise en charge de l'ingénierie mise à disposition du territoire :

- Lozère Ingénierie : **99 700 €**,
- SATESE : **6 188 €** (petit matériel et frais),
- SATEP : **1 174 €** (petit matériel et frais).

2 765 469 € en investissement (hors contrats)

Sur l'année 2024, **2 765 469 €** de crédits de paiement en investissement ont été consommés.

Le niveau de consommation est supérieur de 135 K€, comparé à 2023, avec les évolutions suivantes :

=> Développement et tourisme :

- - 4 K€ pour les aides à l'immobilier d'entreprises,
- - 143 K€ pour les investissements sur la station de ski du Mont Lozère,
- - 53 K€ pour l'aménagement du parc à loups de Sainte-Lucie (opération terminée),
- + 9 K€ d'aide pour des structures d'accueil touristique et les offices de tourisme.

=> Développement local, environnement, eau et habitat :

- + 17 K€ pour la réalisation d'investissements en faveur du développement local,
- + 175 K€ sur les échéances de versement du programme AEP/assainissement,
- - 29 K€ pour les aides en faveur des collectivités (opérations terminées),
- - 27 K€ pour les Espaces Naturels Sensibles et les Activités de Pleine Nature,
- + 17 K€ pour la mise en place d'une filière de production et distribution d'énergie verte,
- + 103 K€ pour l'habitat, dans le cadre du PIG.

= > Agriculture-Forêt :

- - 114 K€ pour l'agriculture : échanges et mobilisations foncières agricoles, revitalisation agricole,
- + 32 K€ pour la forêt : défense des forêts contre l'incendie et travaux dans les forêts sectionnelles.

=> Solidarité territoriale (intempéries), sécurité et santé:

- + 106 K€ en faveur des collectivités pour la remise en état de voiries suite aux intempéries et la défense des forêts contre l'incendie,
- - 7 K€ pour les travaux de construction, extension, réhabilitation de centres de secours,
- + 53 K€ pour l'installation de praticiens de santé en Lozère.

Les financements versés - hors contrats - ont permis de soutenir les enjeux suivants :

=> Développement de l'offre et de l'attractivité touristique :

- **35 560 €** pour les travaux sur la station du ski du Mont Lozère (178 779 € en 2023),

- **49 774 €** en faveur de 7 entreprises pour l'aménagement de structures d'accueil touristique (36 486 € en 2023),
- **15 873 €** en faveur de 3 associations et d'une Communauté de communes pour la réalisation d'investissements dans le domaine du tourisme (20 554 € en 2023),
- **8 699 €** pour l'installation d'équipements numériques dans 3 offices de tourisme (montant équivalent à 2023).

=> Le soutien à l'agriculture et l'activité forestière :

- **75 398 €** pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF, de 2 Communes et de 20 particuliers (113 577 € en 2023),
- **73 269 €** en faveur de 14 Communes pour des travaux de plantations et nettoyage dans les forêts sectionnales (33 203 € en 2023),
- **31 796 €** pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière (montant équivalent à 2023),
- **24 894 €** pour l'agriculture en faveur de 3 sociétés de chasse pour la construction de locaux et de COPAGE pour les plantations de haies (101 361 € en 2023).

=> Le développement du territoire :

- **212 511 €** en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local (195 639 € en 2023),
- **546 054 €** en faveur de 13 entreprises ou associations pour le financement de projets d'immobilier d'entreprises (550 406 € en 2023).

=> Le soutien à l'offre de logements :

- **175 988 €** en faveur de 233 particuliers pour des travaux de rénovation de logements de propriétaires occupants et bailleurs dans le cadre du PIG et des OPAH (72 750 € en 2023).

=> La valorisation et la préservation des ressources naturelles - sites naturels et d'exception, ressources en eau :

- **7 925 €** pour la mise en oeuvre du schéma Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Activités de Pleine Nature (APN) (35 013 € en 2023),
- **939 224 €** correspondant pour 27 collectivités aux échéances de versements de subventions dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurant et/ou prioritaire et d'intérêt départemental (764 252 € en 2023),
- **17 040 €** pour l'étude pour la mise en place d'une filière de production et de distribution d'énergie verte issue du photovoltaïque en Lozère.

=> La solidarité territoriale (intempéries), sécurité et santé :

- **294 408 €** pour la construction du centre de secours de Grandrieu, la rénovation énergétique des centres de secours de Chanac et Saint Etienne Vallée Française et l'acquisition des locaux pour l'État Major (301 170 € en 2023),
- **197 828 €** en faveur de 11 collectivités pour la remise en état de voiries endommagées par les intempéries de 2020 et 2021 (91 974 € en 2023),
- **6 728 €** pour des travaux de défense des forêts contre les incendies en faveur de 3 collectivités sur le territoire des Cévennes (14 563 € en 2023),
- **52 500 €** pour l'aide à l'installation de 5 praticiens de santé en Lozère.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL

3 798 019 € en fonctionnement

L'enseignement

Les dépenses consacrées à l'enseignement s'élèvent à **2 049 459 €**.

Collèges

Les dotations de fonctionnement des collèges sont attribuées pour financer les dépenses de gestion et d'administration des collèges. Elles sont déterminées en fonction du nombre d'élèves inscrits mais tiennent également compte de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

Depuis 2021, les effectifs dans les collèges publics et privés sont en baisse. Ce phénomène est lié à une baisse démographique générale de la population.

Nombre d'élèves	2021	2022	2023	2024
Collèges publics	2 595	2 562	2 476	2 384
Collèges privés	1 052	1 036	1 011	980
TOTAL	3 647	3 598	3 487	3 364

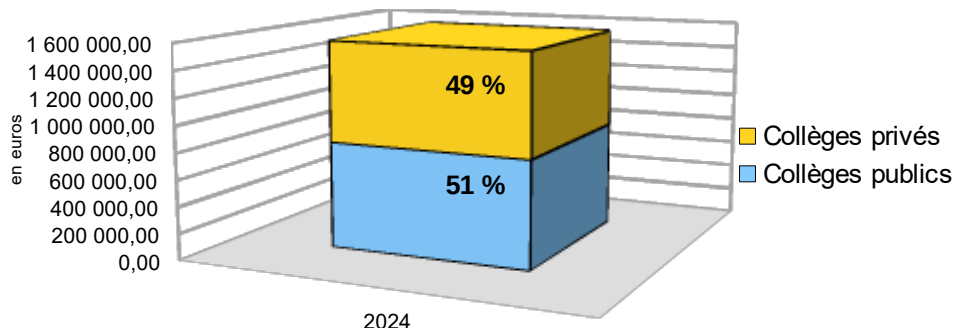
Le montant de la dotation globale de fonctionnement des collèges augmente pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation du coût du chauffage notamment. Les montants de certains contrats pris en charge directement par le Département n'apparaissent pas dans les chiffres ci-après. En outre, le Département récupère 30 % du montant des loyers perçus par les établissements qui louent les logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

Des dotations complémentaires ont été accordées pour l'accès aux équipements sportifs à hauteur de 17 010 € pour les collèges publics et de 15 816 € pour les collèges privés. 2 500 € sont consacrés à l'abonnement au logiciel documentaire BCDI, fourni à chaque collège public.

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés se répartissent de la manière suivante :

Dotations en K€	2024
Collèges publics	809
dont Dotation globale de fonctionnement	790
dont accès aux équipements sportifs	17
dont abonnement logiciel documentaire	2
Collèges privés	770
dont Dotation globale de fonctionnement	754
dont accès aux équipements sportifs	16
Total	1 579

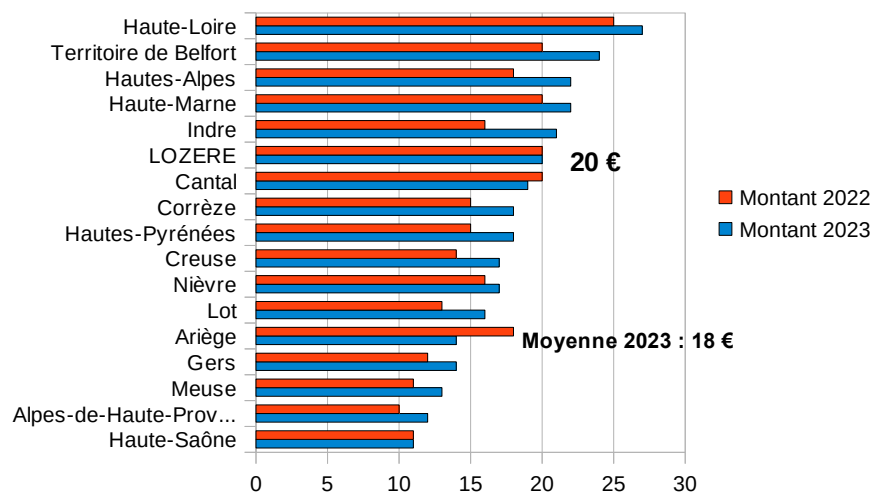
Répartition des dotations de fonctionnement collèges



La dotation moyenne par élève en 2023 s'élève à 506,42 € y compris la prise en charge des contrats.

En 2024 les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 20,63 € (20 € en 2023 contre une moyenne de 18 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate).

- DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES - Montants des dépenses par habitant



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et diverses actions en lien avec l'enseignement.

Subventions 2024 accordées		
79 017 €	Projets culturels, scientifiques, sportifs et d'éducation à la citoyenneté, voyages collèges publics et privés dans le cadre de leurs projets d'établissements	Cette enveloppe comprend des projets financés sur deux années scolaires (2023-2024 et 2024-2025)
8 902 €	Dispositif « Collège au cinéma »	973 collégiens dont 681 pris en charge par le Département
10 000 €	Scènes Croisées de Lozère pour les actions culturelles dans les collèges	
4 249 €	Mobilité des collégiens en Europe	3 jeunes aidés
43 650 €	Subventions diverses accordées à des organismes associés à l'enseignement (CANOPE, PEP48, OCCE, ligue de l'enseignement...)	
4 694 €	Participation aux transports des collèges pour participer à la nuit de l'orientation organisée par la CCI et au forum des métiers organisé par le lycée Peytavin	
21 589 €	Aide au transport pour l'accès à la piscine par les écoles	
172 101 €	TOTAL	

Enseignement supérieur

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur. **210 000 €** ont été accordés en 2024 aux antennes universitaires de Mende :

- université de Perpignan-Via-Domitia (dont l'échange d'étudiants avec la province du Guizhou en Chine),
- faculté d'Éducation (ex. IUFM). Cette dernière a ouvert un cursus complet (Bac + 5 : licence et master) sur les métiers de l'éducation à la rentrée de septembre 2019.

En septembre 2021, un « campus connecté » bi-site a ouvert ses portes à Mende et à Florac. Une aide de **9 213 €** a été versée aux deux communes porteuses du projet pour accompagner le financement des deux animatrices du dispositif.

Un nouveau programme d'aides a été adopté en 2022 pour favoriser la mobilité des étudiants vers l'étranger ou à Paris : des aides à hauteur de **79 451 €** ont été accordées à 23 étudiants en 2024.

La culture

Les dépenses pour les activités artistiques et actions culturelles s'élèvent à **1 093 400 €**.

Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) s'est élevée à 399 000 €, sachant qu'une avance de 211 000 € avait été accordée en 2023. La participation au fonctionnement des Scènes Croisées de Lozère est de 205 000 €. Une aide de 80 000 € a été accordée à Lozère Logistique Scénique.

En 2024, le Département a soutenu de nombreuses structures qui disposent d'un lieu de diffusion culturelle dont notamment :

- ∞ - la Fédération départementale des Foyers Ruraux (62 000 €),
- ∞ - la Fédération des Hauts Gardons (40 000 €),
- ∞ - le Ciné-Théâtre de Saint-Chély-d'Apcher (17 000 €),
- ∞ - la saison culturelle de la Ville de Mende (20 000 €),
- ∞ - la Genette Verte à Florac (17 000 €),
- ∞ - le Trianon de Marvejols (13 000 €),
- ∞ - Rudeboy Crew au Bleymard (20 000 €).

Il a accompagné également de nombreuses associations qui mettent en œuvre des saisons et festivals, notamment Détours du Monde à Chanac (15 000 €), le Festiv' Allier à Langogne (16 000 €), Cultures du Monde à la Fage-Saint-Julien (5 000 €), le 48^e de rue à Mende (5 000 €), Phot'Aubrac à Nasbinals (5 000 €), la Nouvelle Dimension à Florac (4 000 €), les Formicables à Marvejols (4 000 €), les Médiévales du Malzieu-Ville (3 000 €), Mordorfest à Peyre-en-Aubrac (3 000 €).

Le patrimoine culturel

Un nouveau programme d'aide au fonctionnement des équipements culturels patrimoniaux a été mis en place en 2023. Le Département a consacré **157 787 €** au patrimoine culturel.

- ∞ - 152 800 € au financement des structures agissant pour le patrimoine dont :
 - 5 000 € à l'Office du tourisme Margeride en Gévaudan pour l'animation du château de St-Alban,
 - 4 800 € à l'association Pyrène en charge de la fouille archéologique de la fonderie des mines de Vialas,
 - 10 000 € à la commune de Langogne pour la filature des Calquières,
 - 70 000 € à la commune de Mende pour le musée du Gévaudan,
 - 1 000 € à l'association paléontologique des Hauts Plateaux du Languedoc,
 - 19 000 € à la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'animation de l'espace muséographique de Javols et 3 000 € pour l'organisation des Gabalades, festival des savoir-faire antiques,

- 40 000 € pour la Fondation du Patrimoine.

∞ - 4 987 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers des communes.

Le sport

En 2024, **497 373 €** de subventions ont été consacrés au sport.

Ces subventions se répartissent comme suit :

- ∞ - Équipes sportives au niveau national : 115 700 €,
- ∞ - Comités sportifs : 58 200 €,
- ∞ - Fonctionnement des clubs sportifs et sport scolaire: 165 400 €,
- ∞ - Manifestations sportives : 117 000 €,
- ∞ - Équipements sportifs pour les clubs : 32 913 €,
- ∞ - Transport des élèves pour aller aux Jeux Olympiques : 8 160 €.

Le Département accompagne, à travers ses différents programmes, les associations sportives de sport scolaire comme l'UNSS et l'USEP (32 000 €), l'UGSEL (30 000 €), le fonctionnement de structures et de clubs tels le Centre Omnisports de Lozère (30 400 €), l'Avenir Foot Lozère (18 000 €), l'Entente Nord Lozère (7 000 €), le Hand-ball Nord Lozère (6 000 €) et le Rugby club Mende Lozère (5 000 €). Il finance également des manifestations d'intérêt départemental, le semi-marathon Marvejols-Mende (21 000 €), le Lozère Trail des Salta Bartas (10 000 €), le Tour du Gévaudan (15 000 €), le Rallye Terre de Lozère et le Rallye national de Lozère (21 000 €). Enfin il accompagne les équipes qui évolue au niveau national, comme l'Athlé Lozère (17 000 €), le Mende Gévaudan club Handball (13 000 €), le comité de cyclisme (10 000 €) ou le Mende Volley Lozère (74 000 €) qui évoluait en proB jusqu'en juin 2024.

594 613 € en investissement

L'enseignement

162 175 € de subventions ont été versés pour l'achat de matériel pédagogique pour les collèges privés et publics et pour les travaux d'investissement des collèges privés, étant précisé que les travaux d'investissement et l'informatisation pour les collèges publics sont pris en charge directement par le Département :

- ∞ - 139 149 € - Collèges privés,
- ∞ - 23 026 € - Collèges publics.

113 922 € pour l'achat de mobilier et de matériel d'entretien pour les collèges publics.

Le patrimoine culturel

227 528 € ont été consacrés au patrimoine culturel dont :

- ∞ - 6 500 € pour l'acquisition d'un poème de Paul Eluard écrit lors de son exil au château de Saint-Alban,
- ∞ - 54 684 € pour la restauration des collections et œuvres d'art des communes. Cette enveloppe évolue en fonction des dossiers déposés par les communes,
- ∞ - 166 344 € pour l'aide à la restauration de bâtiments privés remarquables (Hôtel Rouvière à Marvejols, les Choisinets à Saint Flour de Mercoire, le château de la Baume à Prinsuéjols).

Le sport

90 988 € ont été payés aux clubs sportifs pour l'acquisition de 4 véhicules.

DIRECTION RATTACHÉE LECTURE PUBLIQUE MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LOZÈRE

110 000 € en fonctionnement

Les dépenses de la Médiathèque départementale se répartissent comme suit :

- ∞ - 45 633 € pour les accès aux ressources numériques, les abonnements aux magazines, les adhésions aux associations professionnelles spécialisées, les frais de reliure et le « ré-assort »,
- ∞ - 64 367 € pour le programme d'animations (Printemps des poètes, Premières pages, Mois du film documentaire, etc.) et de formations du réseau départemental des bibliothèques.

Ces dépenses restent essentielles compte-tenu du nombre croissant de médiathèques de niveau 1, 2 et 3 au sein du réseau départemental et pour l'application de la Loi Robert sur les actions des bibliothèques départementales.

137 057 € en investissement

- ∞ - 125 000 € ont été consacrés à l'achat de nouvelles collections,
- ∞ - 12 057 € de subventions ont été versés à 3 communes et 1 communauté de communes pour l'aménagement de leurs bibliothèques.

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

19 086 € en fonctionnement

Les dépenses des archives ont été consacrées, à hauteur de :

- ∞ - 3 499 € à l'action culturelle et éducative : organisation à Mende et à Langogne de conférences historiques autour de l'exposition sur le thème de l'eau, intitulée *Au pays de l'or bleu. Maîtriser, utiliser, préserver l'eau en Lozère*. Participation aux Nuits de la lecture et aux Journées européennes du patrimoine. Présentation d'une exposition sur le thème du sport, aux Archives départementales à Mende, dans le cadre des Jeux olympiques d'été à Paris. Exposition itinérante, sur le thème des migrations, présentée tout l'été au Domaine départemental de Boissets. Activités du service éducatif visant les élèves scolaires, lycéens et étudiants,
- ∞ - 1 152 € aux publications : lettre d'information semestrielle *Histoire & patrimoine*,
- ∞ - 10 510 € aux abonnements annuels et achats d'ouvrages visant à alimenter la bibliothèque historique, ainsi qu'aux frais de reliure et dorure des revues et périodiques,
- ∞ - 3 548 € au fonctionnement courant de la direction,
- ∞ - 377 € aux cotisations à l'Association des archivistes français et au Conseil international des Archives.

264 567 € en investissement

Les dépenses des archives ont été consacrées, à hauteur de :

- ∞ - 42 997 € à la restauration :
 - ∞ - de 52 registres de notaires (XIII^e-XIX^e s.),
 - ∞ - de 2 listes nominatives des communes de Saint-Bauzile (1896) et Saint-Julien-d'Arpaon (1896),
 - ∞ - du compoix de la commune de Rimeize et autres archives communales anciennes.
- ∞ - Des archives remarquables complètent cette liste, avec la restauration d'un parchemin avec bulle de plomb, relatif à l'hommage rendu à l'évêque de Mende au sujet du château de Fontanilles à Saint-Martin-de-Lansuscle (1292), ainsi que la restauration du plus ancien document des Archives relatif à la donation d'un mas au monastère de Sainte-Enimie (1079).

- ∞ - 14 263 € à l'acquisition de documents remarquables :
 - ∞ - 40 pièces sur parchemin ou papier (XIV^e-XVII^e s.) sur la famille DU ROC à Marvejols,
 - ∞ - un manuscrit sur les biens en succession de M. le Marquis et Mme la Marquise de Morangiès (XVIII^e s.),
 - ∞ - le poème autographe de Paul Eluard « Le Cimetière des Fous », écrit à l'hôpital de Saint-Alban et dédié au médecin-directeur Lucien Bonnafé.D'autres acquisitions ont visé également à enrichir le patrimoine lozérien :
 - ∞ - une partie des archives privées de Monsieur Michel Desdouits, composées de revues, journaux, documents divers et photographies, de toutes époques, cédées par ses héritiers et 2 broderies d'art brut de Marguerite Sirvens issues de la collection de Michel Desdouits (achetée auprès d'un antiquaire),
 - ∞ - ainsi que l'achat d'un tirage albuminé de la cathédrale de Mende et 6 vues de la Lozère.
- ∞ - 31 498 € à la phase 3 de la numérisation du fonds photographique Hubert Ramaugé, d'une partie du fonds Michel Desdouits et Robert Robert photographe à Langogne, de listes nominatives de population et répertoires des Hypothèques. Cette opération de numérisation a également ciblé des films, cassettes audio et vidéo (témoignages de la vie à Vébron dans les années 1990), des bandes magnétiques (interviews sur la vie quotidienne à La Panouse en 1967) et des albums composés de clichés du Carmel de Mende prêtés par les sœurs de la congrégation,
- ∞ - 175 809 € à l'achat de matériel de conservation (boîtes, pochettes, papiers de conservation, cordon en tissu et chemises), ainsi qu'à la première phase de la prestation de dépoussiérage et conditionnement de fonds d'archives, en vue du déménagement d'une partie de celles-ci, en 2026, dans la nouvelle annexe des Archives départementales.

PÔLE SOLIDARITE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

54 210 293 € en fonctionnement

Les dépenses d'aide sociale

En 2024, le Département a poursuivi son action auprès des Lozériens au travers de l'ensemble des prestations et accompagnements réalisés mais également auprès des structures œuvrant dans le domaine médico-social.

Les comparaisons entre comptes administratifs font apparaître une évolution de + 10,85 %. Cette évolution doit toutefois être retraitée pour les raisons suivantes :

- les exercices 2023 et 2024 n'ont pas connu de rattachements des charges à l'exercice en raison du changement de nomenclature comptable (1^{er} janvier 2024) et du niveau de vote par nature du budget 2025 (1^{er} janvier 2025). L'impact budgétaire est de 2 606 252 € en 2023 (2 M€ d'avances avaient été versés en anticipation) et 4 136 000 € en 2024 (montant au 10 avril 2025).
- le versement en décalé sur l'année 2024 de la dotation 2023 (1,5 M€) aux établissements d'hébergement pour personne en situation de handicap, de la compensation des mesures dites Laforcade. L'exercice 2024 constate la dépense et la dotation CNSA des 2 exercices.
- L'aide exceptionnelle de 1 M€ accordée aux EHPAD pour 2024.

Sur la base des comptes administratifs et après neutralisation de ces 2 éléments, l'évolution est de + 3,21 % (+ 2,19 % avec effets Laforcade).

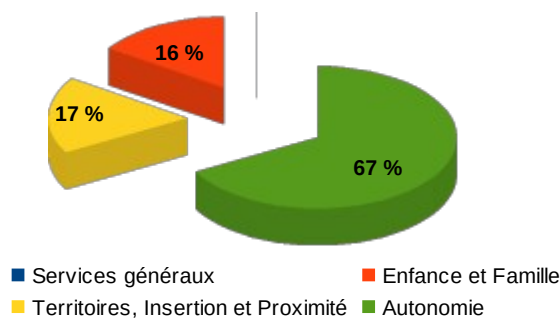
Evolution des comptes administratifs : (sans retraitement) :

Synthèse	CA 2023	CA 2024	Evolution
AUTONOMIE	31 665 890 €	36 277 926 €	14,56%
LIEN SOCIAL	8 955 127 €	9 458 934 €	5,63%
ENFANCE / FAMILLE	8 261 703 €	8 452 606 €	2,31%
SERVICES GENERAUX	23 259 €	20 827 €	-10,46%
TOTAL GENERAL	48 905 980 €	54 210 293 €	10,85%

Evolution des montants après neutralisation du non rattachement des charges à l'exercice 2023 et 2024 et de l'effet Laforcade :

Synthèse	CA 2023	CA 2024	Evolution
AUTONOMIE	35 435 300 €	36 343 000 €	2,56%
LIEN SOCIAL	9 319 000 €	9 112 000 €	-2,22%
ENFANCE / FAMILLE	8 461 000 €	8 929 000 €	5,53%
SERVICES GENERAUX	23 259 €	20 827 €	-10,46%
TOTAL GENERAL	53 238 560 €	54 404 827 €	2,19%

Répartition des dépenses DGASOS 2024



Les dépenses de la Solidarité Sociale, charges de personnel comprises

Les dépenses de la Solidarité Sociale représentent un montant total de 65 412 K€, soit 54,05 % du total des dépenses de fonctionnement 2024 du Département et se décomposent ainsi :

- 🌀 - 54 210 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...
- 🌀 - 11 001 K€ au titre des Ressources Humaines (dont 3 513 K€ pour les assistants familiaux),
- 🌀 - 201 K€ au titre des actions portées par le service des Affaires Financières (70 K€) et le service des Bâtiments (131 K€) pour respectivement des subventions, le fonctionnement de la MDPH et des Maisons Départementales des Solidarités .

Evolution des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)

	2023	2024
RSA	7 439 349 €	7 805 016 €
APA	10 745 493 €	11 529 123 €
PCH / ACTP	4 986 073 €	5 422 231 €
Dépenses	23 170 915 €	24 756 370 €
RSA	5 819 811 €	5 685 755 €
APA	7 744 603 €	8 134 267 €
PCH / ACTP	2 983 967 €	3 114 363 €
Recettes	16 548 381 €	16 934 385 €
RSA	1 619 538 €	2 119 261 €
APA	3 000 890 €	3 394 856 €
PCH / ACTP	2 002 106 €	2 307 868 €
Reste à charge Département	6 622 534 €	7 821 985 €

694 986 € en investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 694 986 € et concernent les subventions versées pour :

- ✓ - le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD : Vialas : 189 K€, Collet de Dèze : 84 K€,
- ✓ - le financement de Résidences Autonomie : Chanac : 24 K€, Saint Alban sur Limagnole : 252 K€, Langogne : 115 K€.

2021	2022	2023	2024
498 456 €	813 904 €	234 963 €	664 443 €

Une avance remboursable de 3 700 € a été accordée au lieu de vie Les Menhirs Lozériens.

26 843 € de subventions ont été versées aux crèches pour l'achat de matériel, de mobilier ou l'aménagement des espaces extérieurs.

	2022	2023	2024
Crèches - MAM – Accueil de loisirs sans hébergement	15 697 €	8 577 €	26 843 €

Direction Maison de l'Autonomie

36 277 926 € en fonctionnement

Les dépenses liées au maintien de l'autonomie, la compensation du handicap, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important des dépenses de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale (DGASOC) avec 36 277 926 €, soit 67 % des dépenses de fonctionnement de la direction.

1 - Les personnes âgées

17 203 293 € en fonctionnement

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 11 529 123 €

L'APA représente 22 % des dépenses de fonctionnement du budget de la DGASOC.

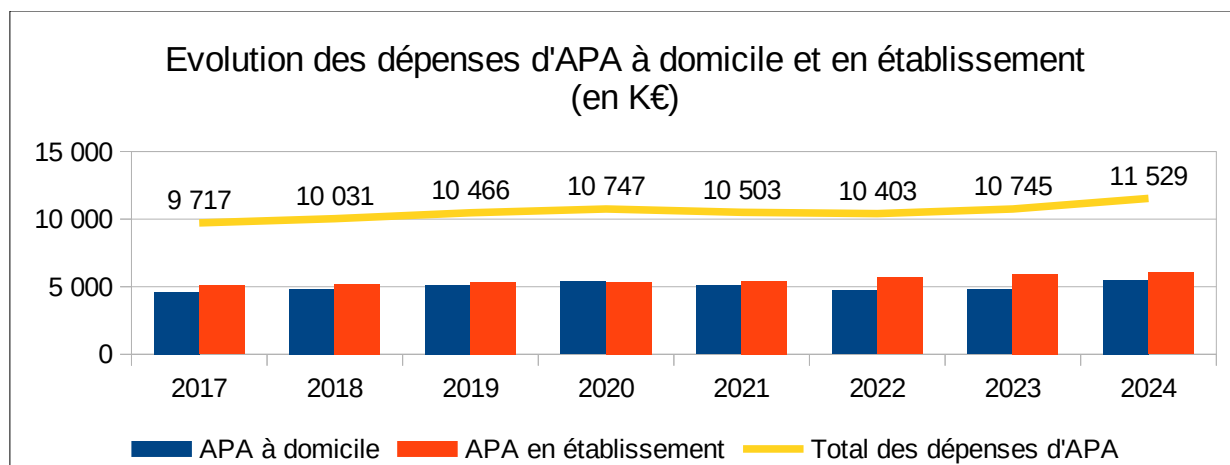
- ∞ - L'APA à domicile progresse de + 14 % entre les comptes administratifs 2023 et 2024. La dépense 2024 s'établit ainsi à 5 480 446 €. Après neutralisation des effets de non rattachement des charges à l'exercice, cette hausse est évaluée à + 5,7 %.
- ∞ - L'APA en établissement augmente de + 1,5 % pour un montant de 6 048 677 € en 2024. Cette évolution est liée à l'effet cumulé de la hausse de la valeur du point GIR départemental décidée pour 2024 et à l'évolution des dotations cibles des EHPAD sur l'année (effet convergence positive, révision pour certains EHPAD à la hausse de l'évaluation du besoin d'accompagnement des publics accueillis, etc...).

Evolution des comptes administratifs :

Montants en K€	2022	2023	2024
APA à domicile	4 730	4 787	5 480
APA versée à l'établissement	5 673	5 958	6 049
Total dépenses	10 403	10 745	11 529
Recettes	7 456	7 745	8 134
Reste à Charge	2 947	3 000	3 395

Evolution des montants après neutralisation du non rattachement des charges à l'exercice 2023 et 2024 :

Montants en K€	2022	2023	2024
APA à domicile	4 730	5 195	5 490
APA versée à l'établissement	5 673	5 996	6 073
Total dépenses	10 403	11 191	11 563
Recettes	7 456	7 745	8 134
Reste à Charge	2 947	3 000	3 429



Aides ménagères au titre de l'aide sociale à domicile : 9 803 €

Cette prestation est servie aux personnes à faibles revenus non éligibles à l'APA ou à une aide de leur caisse de retraite.

	2022	2023	2024
Dépenses	10 888 €	9 438 €	9 803 €
Bénéficiaires	7	6	6

L'aide sociale à l'hébergement : 2 725 655 €

	2022	2023	2024
Dépenses	2 405 814 €	2 255 149 €	2 725 655 €
% d'évolution	-13,34%	-6,26%	20,86%
Bénéficiaires payés (moyenne des 4 trimestres)	216	212	210

En 2023 ce poste est impacté par le non rattachement des charges à l'exercice. Après neutralisation de cet effet, l'évolution entre 2022 et 2023 serait de + 14,5 %.

Concernant l'exercice 2024, le montant des dépenses doit être analysé comme les dépenses relevant de période octobre 2023 à octobre 2024. En effet, l'ensemble des établissements publics présentent aujourd'hui des factures trimestrielles à terme échu suite aux réorganisations des différents services de gestion comptable du Département.

Aide exceptionnelle aux EHPAD Lozériens : 1 000 000 €

Fin 2024, une aide de 1 M€ a été répartie entre l'ensemble des EHPAD, reconnaissant ainsi leur rôle indispensable à la prise en charge de la perte d'autonomie des aînés du Département sans pour autant faire peser financièrement cette reconnaissance sur les résidents et leur famille.

Les mesures de soutien aux Services d'Autonomie à Domicile : 1 011 380 €

Depuis 2021, le Département s'est engagé dans la revalorisation des salaires prévue par l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile pour l'ensemble des Services Autonomie à Domicile (SAD) prestataires. Cette dépense, partiellement compensée par la CNSA, a représenté un coût pour le Département de 1 011 380 €.

La dotation complémentaire au titre de l'APA : 688 771 €

La mise en place de la dotation complémentaire à destination des SAD ayant répondu à l'appel à manifestation et conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département, a permis de leur verser la somme totale de 688 771 € au titre de l'APA.

Le montant de cette dotation annuelle fait l'objet de régularisations en année 2024 sur la base des heures effectivement réalisées par les SAD et par le bilan des actions contractualisées avec le Département.

Ces mesures volontaristes, en raison des modalités de mises en œuvre décidées par le Département de la Lozère, apportent ainsi un financement complémentaire aux SAD sans pour autant impacter le reste à charge des bénéficiaires.

Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et les actions mises en place pour les personnes âgées et leurs aidants : 197 754 €

La prévention et l'accompagnement du public âgé, de leurs aidants ainsi que les Services Autonomie à Domicile se renforcent au travers des différents dispositifs réglementaires qui ont vu le jour.

Cette dépense a permis de cofinancer diverses actions permettant :

- l'attribution d'un forfait d'autonomie, en Résidence Autonomie,
- la poursuite de la mise en place d'actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante,
- la poursuite d'actions collectives pour des publics à domicile ou en EHPAD.

Ce poste de dépenses est intégralement compensé par des recettes de la CNSA.

Les subventions : 40 700 €

Il s'agit des subventions accordées aux associations pour leur fonctionnement ou pour des actions spécifiques :

Génération Mouvement	3 600 €
Présence Rurale	35 000 €
VMEH (Visite malades en établissements hospitaliers)	1 100 €
France Alzheimer	500 €
ADOSSAA du Pays Chanacois (Association pour le Développement de l'Offre de Service et de Soins pour les Aînés et les Aidants)	500 €
Total	40 700 €

2 - Les personnes en situation de handicap

19 074 633 € en fonctionnement

Les prestations individuelles 5 427 407 €

∞ - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 4 960 717 €.

Les dépenses sont en hausse par rapport à l'année précédente avec + 10 % en raison notamment des évolutions des tarifs nationaux et des nouveaux droits ouverts (PCH parentalité, PCH psy...).

	2022	2023	2024
Dépenses ACTP	512 733 €	482 377 €	461 514 €
Dépenses PCH	4 183 323 €	4 503 696 €	4 960 717 €
TOTAL DEPENSES	4 696 056 €	4 986 073 €	5 422 231 €
Recettes	2 786 569 €	2 983 967 €	3 114 363 €
Reste à charge	1 909 487 €	2 002 106 €	2 307 868 €

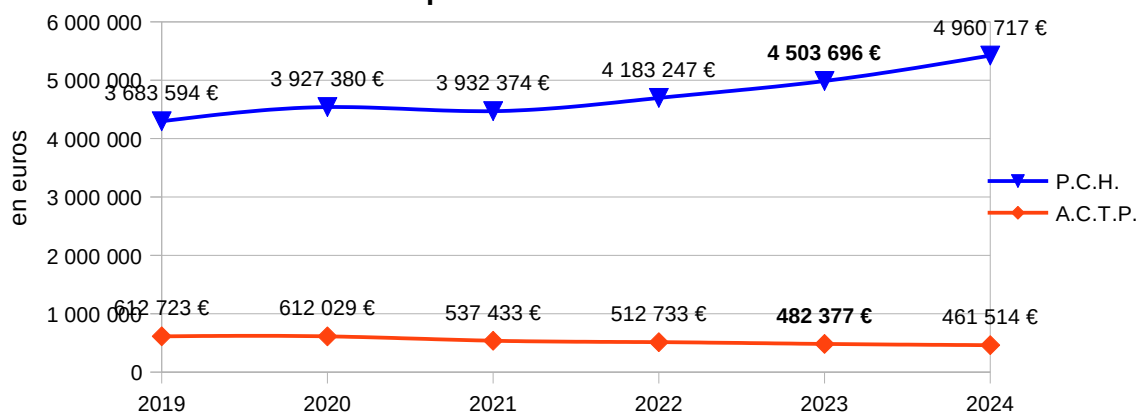
L'effet non rattachement des charges à l'exercice est peu impactant compte tenu des modalités de paiements et de la prise en compte des paiements en 12 mois glissants.

∞ - L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) : 461 514 €

Les dépenses baissent en 2024 de – 20 863 €, soit – 4,3 %. Cette aide est amenée à disparaître compte tenu de l'impossibilité d'ouvrir de nouveaux droits depuis la création de la PCH.

La diminution du nombre de bénéficiaires se traduit naturellement par une diminution de ce poste malgré les revalorisations nationales de cette allocation.

Dépenses ACTP et PCH



∞ - Prestations de services – Aides ménagères : 5 176 €

Cette prestation peut permettre, pour les personnes à faibles revenus vivant à domicile, d'obtenir une aide pour une intervention à domicile lorsqu'aucun autre dispositif ne le permet.

L'aide sociale à l'hébergement : 10 051 808 €

L'évolution du montant de l'aide sociale à l'hébergement pour personnes en situation de handicap est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	9 736 444 €	9 889 924 €	11 012 712 €	10 954 897 €	10 051 808 €
% d'évolution		1,58 %	11,35 %	-0,52 %	-8,24 %

Cette évolution doit être analysée au regard des éléments suivants :

- les années 2020 et 2021 sont atypiques car impactées par les effets de la crise sanitaire ;
- les années 2023 et 2024 n'ont pas fait l'objet de rattachement à l'exercice avec le passage à la nomenclature budgétaire M 57 puis niveau de vote du budget 2025. Ainsi, si en 2023 le Département a pu réaliser des avances à hauteur de 2 020 000 € et limiter cet impact à 300 000 €, aucune n'avance n'a été réalisée en 2024. Pour 2024, l'effet de ce non rattachement à mars est de 1,6 K €, impactant d'autant le budget 2025.

L'évolution de ce poste budgétaire avec neutralisation des effets de non rattachement est :

CA retraité	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	9 736 444 €	9 889 924 €	11 012 712 €	11 219 897 €	11 386 808 €
% d'évolution		1,58 %	11,35 %	1,88 %	1,49 %

Deux années de dotations payées en 2024 au titre des revalorisations salariales dites Laforcade, : 2 572 344 €

Le montant de 2 572 344 € correspond au versement de la dotation 2024 (1 263 758 €) et de la dotation 2023 et des régularisations 2022 et 2021 (1 308 586 €).

Les participations, subventions et frais divers : 850 878 €

- ✓ - Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés-SAMSAH : 288 110 €
- ✓ - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS : 165 540 €
- ✓ - MDPH : 350 000 €
- ✓ - Subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap : 12 500 €

GEM	3 000 €
Dispositif Cité Cap	6 000 €
Sport et aventure pour tous	1 000 €
ARIEDA	1 000 €

UNAFAM 48	500 €
Sclérose en plaque Lozère	500 €
Lozère Autisme	500 €
Total	12 500 €

∞ - Organisation de la manifestation Handi Loz' : 17 075 €,

∞ - Marché établi Accompagnement et pilotage : 17 160 €.

La dotation complémentaire au titre de la PCH : 172 195 €

Le montant de la dotation complémentaire versée aux SAD avec lesquels le Conseil départemental a signé un CPOM représente cette année un montant total de 172 195 € au titre de la PCH.

A l'identique de l'APA cette dotation fait l'objet de régularisations en année 2024 sur la base des heures effectivement réalisées par les SAD et par le bilan des actions contractualisées avec le Département et apporte un financement complémentaire aux SAD sans pour autant impacter le reste à charge des bénéficiaires.

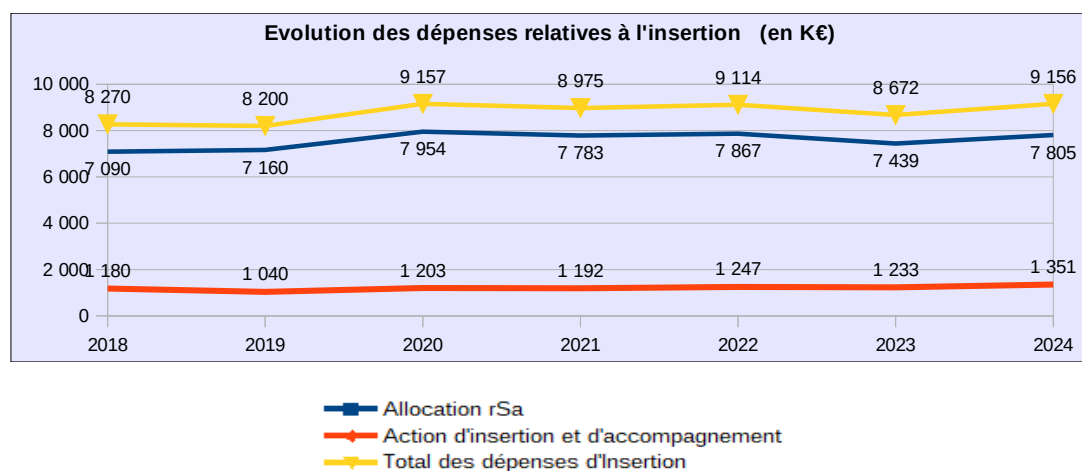
Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité

9 458 934 € en fonctionnement

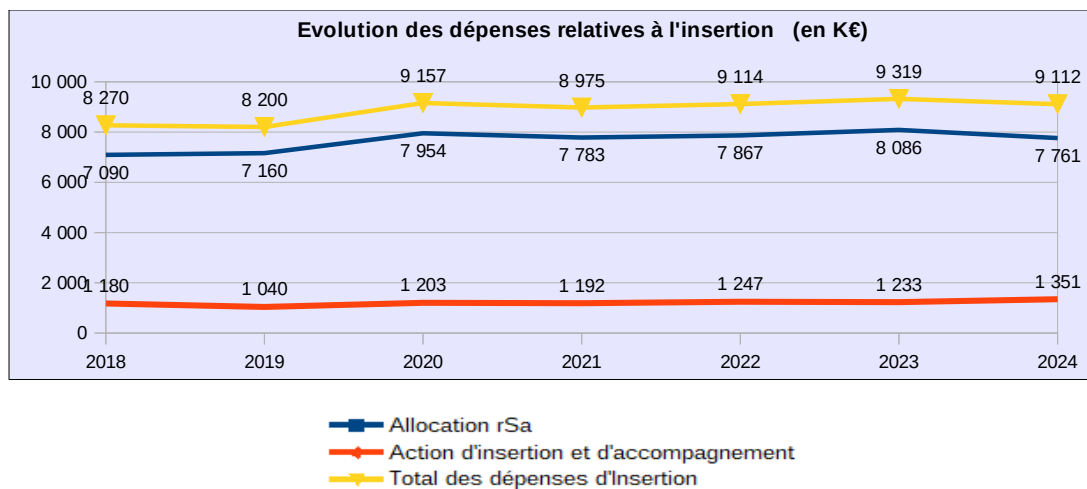
1 - L'insertion

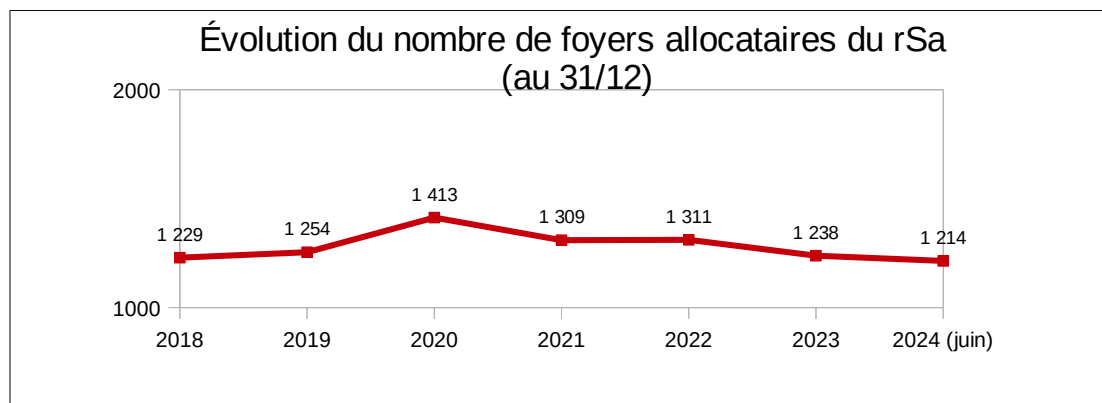
9 156 020 € en fonctionnement

Evolution des comptes administratifs :



Evolution des montants après neutralisation du non rattachement des charges aux exercices 2023 et 2024



Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 7 805 016 €

Le nombre de foyers bénéficiaires s'établit en juin 2024 à 1 214 contre 1 238 fin 2023 soit une diminution de 1,9 %.

Compte administratif des dépenses et recettes RSA

	2022	2023	2024
Dépenses rSa	7 866 818 €	7 439 349 €	7 805 016 €
Recettes rSa (TICPE, FMDI, dotation péréquée, fds de solidarité)	5 966 297 €	5 819 811 €	5 685 755 €
Reste à charge	1 900 521 €	1 619 538 €	2 119 262 €
% du reste à charge	24%	22%	27%

Les comptes administratifs 2023 et 2024 connaissent un décalage de prise en compte du mois de décembre. Le montant total des acomptes 2023 est de 8 085 695 € et s'établit à 7 761 377 € pour l'année 2024.

L'accompagnement dans les démarches liées à l'insertion : 1 351 004 €

🌀 - Les subventions dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion - PDI : 912 300 €.

Le montant total des actions subventionnées dans le cadre du PDI reste stable par rapport à 2023 (+ 4 600 €). Ces subventions sont versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social ainsi que le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

Dans le détail, ces financements sont les suivants :

ADEFPAT	12 000 €
Agence Lozérienne de la Mobilité	41 800 €
ALOES	50 000 €
ALOES SAP	11 000 €
ASA DFCI Pont de Montvert	95 000 €
Aurore	28 700 €
Emploi Solidarité Lozère	18 000 €
France Active AIRDIE Occitanie	97 000 €
France Terre d'Asile	14 000 €
La Traverse	36 500 €
Jardin de Cocagne	133 000 €
L'Arécup	65 000 €
Lozère Développement	9 300 €
Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux	47 000 €
Mission Locale Lozère	188 000 €
Quoi de Neuf	54 700 €
Scop Mine de Talents	9 000 €
TSO – Maison du Vélo	1 000 €
48 FM	1 300 €
Total	912 300 €

∞ - Les marchés : 210 666 €

Ces dépenses sont liées à des actions objets d'un marché public (mobilité, accompagnement vers travailleurs indépendants).

∞ - Les aides aux contrats : 199 868 €

Les financements des contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa s'élève à 199 868 € et permettent une ré-inscription dans le parcours professionnel, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

∞ - Les aides financières individuelles (AFI) : 22 624 €

Le montant des AFI s'élève à 22 624€. Les aides accordées ont apporté un financement aux bénéficiaires du rSa pour les soutenir dans des actions d'accès aux soins, de formation ou d'insertion professionnelle, de mobilité.

∞ - Les autres dépenses : 5 555 €

- la cotisation d'adhésion à l'Alliance Villes Emploi : 456 €,

- l'annulation et admission en non valeur de titres de recettes : 5 099 €.

2 - L'action sociale

302 915€ en fonctionnement

∞ - Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 196 555 €.

Outil de solvabilité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPHD), le FSL permet le financement d'aides aux ménages (accès et maintien dans le logement), et des mesures d'accompagnement.

L'année 2024 est la première année de réinternalisation du dispositif par le Département. Le montant des aides individuelles payées aux personnes est de 170 770 € et le montant des aides accordés pour des mesures d'accompagnement est de 25 785 €. Le compte administratif 2024 constate une recette exceptionnelle de 311 815 €, correspondant au reversement du solde de trésorerie disponible à la CCSS avant réinternalisation de la gestion du fonds par le Département.

∞ - Les subventions et participations aux associations : 46 600 €.

Le montant des subventions accordées aux associations intervenant dans le domaine de l'action sociale prend en compte notamment les aides qui interviennent au titre de l'aide alimentaire.

Croix Rouge Française	6 000 €
Épicerie solidaire Mende	5 000 €
Secours populaire français	6 000 €
Société Saint Vincent de Paul	6 000 €
Le Pétassou	5 600 €
CIBC Gard Lozère Hérault CRIA 48	5 000 €
Banque alimentaire Aveyron Lozère	4 000 €
Conseil départemental de l'accès aux droits	3 500 €
Fédération départementale des Foyers Ruraux	3 000 €
Adil de Lozère	2 500 €
Total	46 600 €

∞ - Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et Mesures d'accompagnement judiciaires (MAJ) : 31 517€

Ces mesures visent à aider une personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle rencontre à gérer ses ressources et ses prestations sociales. Le nombre de personnes ayant fait l'objet d'une MASP est stable, au nombre de 11 pour 2024. La mesure a été revalorisé en 2024 de 250 € à 275 €/mois/personne. Le montant pour 2024 est de 25 128 €.

La participation 2024 du Département à la dotation globale de financements des 3 services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (UDAF, ATL et ATAL) s'établit à 6 389 €.

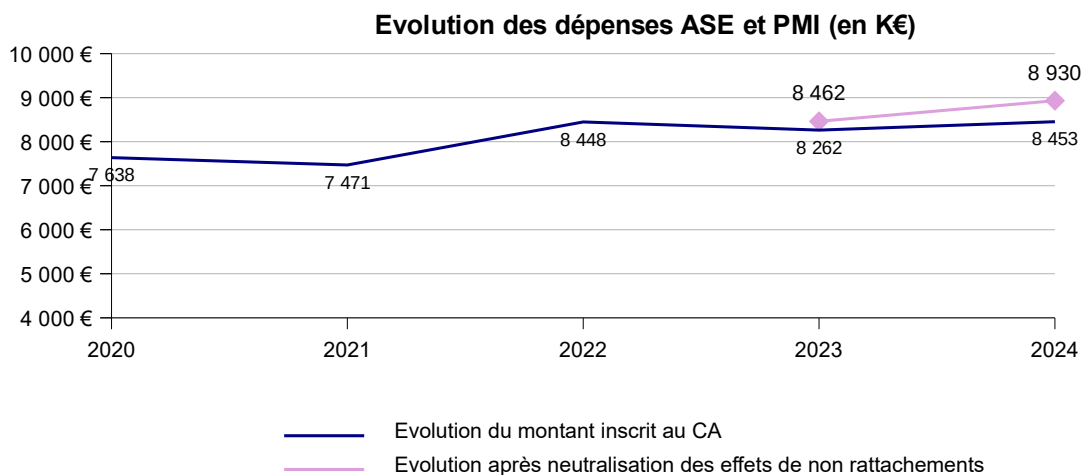
∞ - Les autres dépenses (Secours Président, secours divers...) : 28 243 €

Ce poste regroupe les dépenses liées aux secours président et aides accordées dans le cadre du sport et de la culture.

Direction Enfance Famille

8 452 606 € en fonctionnement

Le budget Enfance Famille progresse entre 2023 et 2024 de 190 903 €, soit + 2,81 %. Cette évolution s'explique par la deuxième année consécutive d'absence de rattachement de charges à l'exercice. Après neutralisation des effets de non rattachement, l'évolution est de 6,03 % (+ 508 232 €).



Structure des dépenses

Evolution des comptes administratifs :

	2022	2023	2024
Frais d'accueil en établissements (MECS, LVA...)	6 573 001 €	6 386 578 €	6 300 465 €
Prestations individuelles (AEMO, TISF...)	1 118 128 €	1 165 587 €	1 408 916 €
Aides Financières (AMT, secours, bons alimentaires)	133 118 €	110 485 €	136 888 €
Prise en charge quotidienne	215 514 €	258 281 €	211 945 €
Subventions, participations, autres	92 291 €	70 323 €	112 719 €
PMI	315 996 €	270 449 €	281 674 €
TOTAL	8 448 048 €	8 261 703 € *	8 452 007 € *

* Factures décembre 2023 non rattachées : 200 000 €

* Factures décembre 2024 non rattachées : 477 000 €

Evolution des montants après neutralisation du non rattachement des charges aux exercices 2023 et 2024 :

	2022	2023	2024
TOTAL des dépenses Enfance Famille après retraitement	8 448 048 €	8 461 703 €	8 929 007 €

1 - L'aide sociale à l'enfance**8 170 932 € en fonctionnement****L'hébergement : 6 300 465 €**

	2022	2023	2024
MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)	3 960 144 €	4 062 446 €	3 955 326 €
Lieux de vie et d'accueil	2 612 858 €	2 324 131 €	2 345 138 €
TOTAL	6 573 002 €	6 386 577 €	6 300 465 €

Les dépenses d'hébergement 2024 sont en diminution de – 1,3 % par comparaison au compte administratif 2023. Cette diminution doit être analysée en rapport avec l'absence de rattachement en 2024 (un système d'avance avait été mis en place en 2023).

Après neutralisation des effets de non rattachement, l'évolution est de + 1,2 % (544 000 € de factures 2024 qui impactent l'exercice budgétaire 2025).

Les prestations individuelles : 1 757 749 €

🌀 - Aides Éducatives en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) : 827 928 €

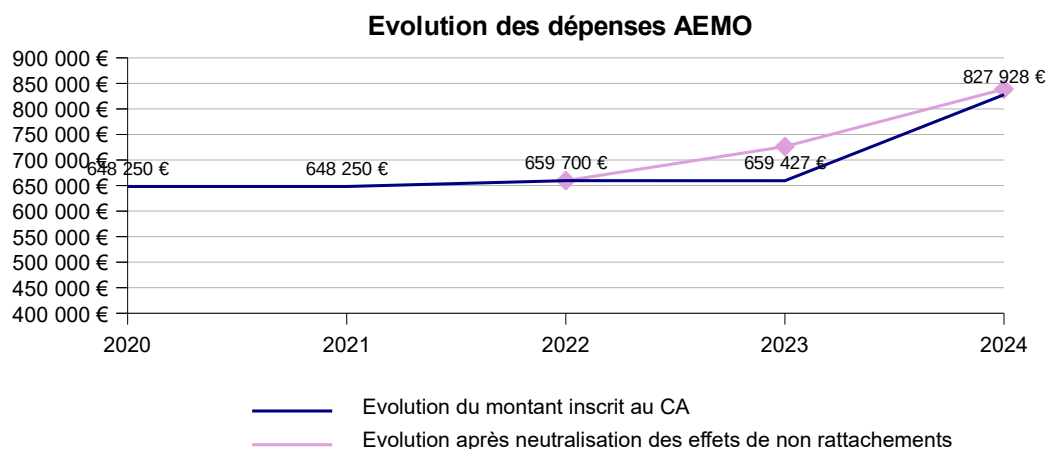
	2022	2023	2024
Dépenses	659 700 €	659 427 € *	827 928 € *
Bénéficiaires AEMO	371	333	332
Bénéficiaires AED	57	49	61

* Factures décembre 2023 non rattachées : 67 000 €

* Factures décembre 2024 non rattachées : 78 000 €

Les AED sont des mesures administratives qui font l'objet d'une contractualisation entre les parents et les services du Département. Elles sont exercées par des référents de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les AEMO sont des mesures judiciaires ordonnées par le juge des enfants. Elles peuvent être exercées par les services départementaux ou par un service habilité à cette fin (le CPEAGL). Le coût de la mesure a fait l'objet d'une revalorisation en 2023 impactant d'autant le budget.



🌀 - Les prestations hors AEMO : 929 821 €

	2022	2023	2024
TISF	344 420 €	375 165 €	422 574 €
Secours, AMT, BA	133 118 €	110 485 €	136 888 €
Visites médiatisées	58 725 €	62 751 €	63 759 €
TDC / DAP	46 290 €	48 796 €	55 376 €
Allocations Jeunes Majeurs	8 993 €	19 447 €	39 279 €
Autres (scolarité, transports, fournitures...)	215 513 €	258 281 €	211 945 €
TOTAL	807 059 €	874 925 €	929 821 €

Le budget consacré à ces prestations augmente de + 122 K€ par rapport à 2022 expliqué par :

- les tarifs des services et des mesures indexées sur le coût de la vie ;
- les actions mises en œuvre pour éviter les « sorties sèches » avec un nombre plus important de jeunes accompagnés,
- un soutien continu de l'activité TISF par l'augmentation de la dotation accordée à PR48 afin de lui permettre la mise en œuvre des mesures.

Les subventions, participations et autres frais : 112 719 €

Les subventions versées s'élèvent à 100 050 € et contribuent au financement des actions de prévention de la marginalisation, de la facilitation de l'insertion et promotion sociale, de la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité.

CIDFF	51 000 €
Planning familial	20 300 €
UDAF (RPE)	14 000 €
Contelicot	6 000 €
Mission Locale (PAEJ)	5 500 €
Naître et Grandir	1 750 €
La Traverse	1 500 €
Total	100 050 €

La contribution au dispositif 119 Allo-Enfance, fixée par décret, est de 5 711 €.

2 - La Protection Maternelle Infantile

281 674 € en fonctionnement

Cette mission regroupe les dépenses relatives :

- aux actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médico-sociaux et para-médicaux du Département ou associations subventionnées par la collectivité,
- à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

Le compte administratif 2024 fait apparaître une dépense de 146 161 € au titre de la politique en faveur des structures « petite enfance » pour l'aide au fonctionnement des crèches. Il correspond à l'aide versée trimestriellement et à terme échu aux structures.

La participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), en partenariat avec l'État, s'établit à 95 779 €.

Les autres dépenses, pour un montant de 39 733 € incluent l'achat de petits matériels, médicaments, vaccins, honoraires médicaux (38 943 €) et 790 € de titres annulés sur exercices antérieurs.

RESSOURCES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Mission Affaires Juridiques

8 340 € en fonctionnement

En charge de la gestion des procédures pré-contentieuses et contentieuses, du suivi des délégations de service public la Mission Affaires Juridiques peut être amenée à prendre en charge des frais de condamnation, de recours indemnitaires, de protocoles transactionnels.

Au titre de l'année 2024, les charges supportées concernent des frais de signification de décisions de justice par voie d'huissier et de représentation juridique.

Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

Mission Marchés publics

3 287 € en fonctionnement

Les frais d'annonces et d'insertion des procédures de commande publique s'élèvent à 3 287 €.

Ils concernent la souscription d'un forfait de publicités à MARCHEONLINE (Édition web du Moniteur des travaux publics) pour un montant de 2 748,80 € et une annonce au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) édition nationale pour un montant de 540 €.

25 920 € en investissement

Les frais d'insertion d'avis d'appel public à la concurrence pour la passation des marchés s'élèvent à 25 920 € et se décomposent comme suit :

- ∞ - Forfait national BOAMP : 12 960 € - Infrastructures départementales,
- ∞ - Forfait européen BOAMP ventilé comme suit :
 - Bâtiments scolaires : 2 960 €,
 - Bâtiments institutionnels : 6 000 €,
 - Infrastructures départementales : 4 000 €.

Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

Mission Achats et Moyens

1 207 759 € en fonctionnement

Les dépenses 2024 s'élèvent à 1 208 K€ (1 204 K€ en 2023) avec des évolutions variables :

∞ - Evolution à la hausse :

- Prestations de services (+14 K€) : le déménagement du bâtiment des Ravines a nécessité l'intervention de l'entreprise de collecte de déchets dans les garages du LDA ainsi que l'anticipation du PTD pour son futur déménagement,
- Assurances (+36 K€) : Dommages aux biens : + 25 % (augmentation des surfaces et des tarifs) - Véhicules : +7 % - Responsabilité civile : + 5 %,
- Nettoyage des locaux (+35 K€) : + 8,5 % suite à la révision des prix entre 2023 et 2024),
- Catalogues et imprimés (+18 K€) : demandes d'impression plus nombreuses notamment pour des ouvrages conséquents (comptoir parapluie, livre patrimoine ...).

∞ - Evolution à la baisse :

- Entretien et réparations des bâtiments (-77 K€) : l'achat de matériels pour l'équipe mobile et les travaux réalisés en régie est imputé en investissement,
- Autres charges – parking (-12 K€) : une nouvelle répartition des places de stationnements à Olympe de GOUGES et les abonnements à la ville de Mende a engendré cette diminution,
- Frais d'affranchissement (-4 K€) : diminution du nombre de plis,
- Fourniture de petit équipement (-5 K€) : baisse du nombre de demandes.

Fournitures	206
Fournitures d'entretien	9
Fournitures de petit équipement	128
Habillement et vêtements de travail	69
Fournitures administratives	41
Contrats de prestations de services	32
Maintenance	4
Entretien et réparations bâtiments	0
Primes d'assurances	300
Divers	29
Documentation générale et technique	27
Autres frais divers	2
Publicité, publications, relations publiques	49
Annonces et insertions	0
Catalogues et imprimés et publications	49
Transports de biens	7
Frais d'affranchissement	102
Frais de nettoyage des locaux	367
Autres charges – Parkings	71
TOTAL K€	1 208

273 000 € en investissement

Les dépenses 2024 s'élèvent à 273 K€ (92 K€ en 2023) avec les achats suivants:

- Mobilier MDS de Langogne après travaux de rénovation,
- Matériel médical pour les 5 MDS,
- Matériels pour l'équipe mobile et service des bâtiments, dans le cadre d'actions d'amélioration de la performance énergétique dans l'ensemble des bâtiments départementaux,
- Matériels et outillages dans le cadre des travaux réalisés en régie par les UT/CT.

DIRECTION DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET DU PATRIMOINE

2 369 127 € en fonctionnement

Les dépenses 2024 de la Direction des Bâtiments Départementaux et du Patrimoine (DBDP) s'élèvent à 2 369 K€, en hausse de + 20,68 % par rapport à 2023.

Les différents postes évoluent de la manière suivante :

	2023	2024
Consommables énergétiques	1 220 607 €	1 486 208 €
Prestations de services	30 704 €	40 619 €
Locations mobilières et immobilières	338 452 €	433 152 €
Entretiens et réparations	287 424 €	324 522 €
Taxes foncières – impôts locaux – autres	85 920 €	84 626 €
Total	1 963 107 €	2 369 127 €

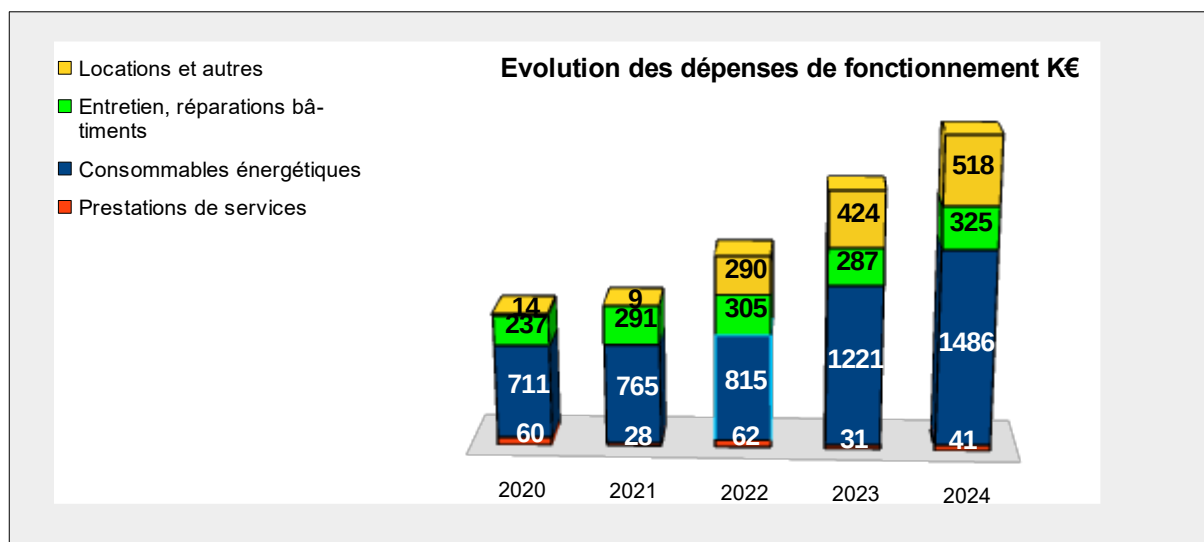
L'évolution de 21,76 % sur les consommables énergétiques est relative à la reprise des consommations réelles en électricité, ajoutée des composantes de soutirage importantes ayant généré une augmentation majeure des factures pour tous les clients professionnels. En outre, pour les granulés, une nouvelle chaudière a été mise en service depuis le 01/12/2023 à la MDS de Florac.

Concernant les prestations de services, celles-ci ont augmenté de +32,29 % par rapport à l'année dernière. Cette évolution s'explique par la réalisation de prestations supplémentaires demandées lors de l'aménagement de la MDS de Mende par la société Astrhalor ainsi que des prestations d'élagage et de fauchage réalisées par l'entreprise Hermabessière sur différents sites du département.

En ce qui concerne l'augmentation de +27,98 % sur les locations mobilières et immobilières, il s'est ajouté à cette année 2024, des charges de redevance de station du Mont Lozère ski dues à l'Office National des Forêts qui depuis 2011, n'avait pas facturé ce service, ainsi qu'une concomitance de locations pour avoir le temps de vider et de libérer le site des Ravines via les locations : SCI du rond-point / M. Corrigan / Causse de Mende, bâtiment Rieutortet / M. BOURCIER, Bâtiment Alteyrac Class PRO / M. JULIER (hors cette concomitance temporaire, l'ensemble de ces locations a abaissé la facture totale annuelle de 7 824 € par an avec 430 m² couverts en plus, et 3000 m² de terrain en plus).

Enfin, pour les opérations de maintenance, l'augmentation de +12,9 % s'explique par des entretiens de plusieurs toitures sur les différents sites. En effet, d'une part, beaucoup de toitures sont vieillissantes et présente des fuites, notamment lors des intempéries nombreuses, et d'autre part, l'unique entreprise ayant répondu au marché accord-cadre pratique des prix très onéreux.

Pour terminer, les taxes foncières s'avèrent relativement stables d'une année sur l'autre, grâce également au travail important de demandes de déduction ou d'exonération.



5 810 012 € en investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 810 K€, soit – 18,44 % par rapport à 2023.

Cette baisse est la résultante de plusieurs facteurs :

- ✔ - une difficulté dans l'élaboration de marchés et un mouvement de personnel (vacance de 6 mois d'un cadre),
- ✔ - des difficultés à acquérir du foncier pour développer les projets du CT de Villefort, du CT de Châteauneuf et de la MDS de Saint-Chély d'Apcher,
- ✔ - un retard important (7 mois) dans la rédaction des documents (schéma directeur notamment) pour le château de Saint-Alban sur Limagnole,
- ✔ - des difficultés juridiques dans l'avancement des travaux de la Rovère,
- ✔ - une nouvelle présidence élue au mois d'août qui a demandé une information sur chacun des projets et de différer 3 gros projets,
- ✔ - le non aboutissement des acquisitions de terrains au Mont Lozère (400 K€).

Travaux réalisés dans les bâtiments administratifs et culturels

4 014 796 € (contre 2 507 577 € en 2023) ont été consacrés aux bâtiments administratifs dont :

- ✔ - la fin des travaux de réhabilitation des MDS de Florac et de Langogne,

- ∞ - l'avancement des travaux de construction de l'extension des Archives départementales,
- ∞ - la maîtrise d'œuvre, les études et les travaux du centre de valorisation patrimoniale et touristique du site mégalithique des Bondons,
- ∞ - la maîtrise d'œuvre du Château de Saint Alban,
- ∞ - le relevé architectural de l'hôtel de la Poste à Florac-Trois Rivières,
- ∞ - le relevé topographique de la MDS de Saint Chély,
- ∞ - l'annulation des 2 titres de recettes émis à l'encontre de l'État pour sa participation aux travaux de rénovation de la salle des fêtes – Rue de la Rovère,
- ∞ - les divers travaux sur les différents bâtiments institutionnels (Enclos Roussel, Resto du coeur, Olympe de Gouges, Hôtel Plagnes, Rovère, CDOS, MDA, MDS, etc...) ainsi que le désamiantage et la démolition d'un bâtiment aux Bouviers.

Travaux et études réalisés dans les collèges

1 393 873 € (contre 3 812 131 € en 2023) ont été consacrés aux bâtiments scolaires dont :

- ∞ - la fin des travaux de réhabilitation de l'externat du collège de Meyrueis,
- ∞ - la fin des travaux de réhabilitation de l'internat du collège de Vialas,
- ∞ - les travaux de désenfumage de la Faculté d'Éducation,
- ∞ - la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique du collège de Langogne,
- ∞ - l'acquisition de mobiliers et de matériels de restauration,
- ∞ - des travaux de maintenance, dont les PPMS sonnerie et caméras,
- ∞ - l'étude de restructuration de la cuisine du collège de Saint-Etienne Vallée Française.

Travaux et études réalisés pour les bâtiments des routes

401 343 € (contre 803 945 € en 2023) ont été consacrés aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- ∞ - la fin des travaux d'aménagement UT/CT sur la Commune de Chanac,
- ∞ - la maîtrise d'œuvre de la construction du nouveau CT de Chanac,
- ∞ - la maîtrise d'œuvre du silo de Saint Alban,
- ∞ - la maîtrise d'œuvre du CT de Châteauneuf,
- ∞ - la maîtrise d'œuvre du nouveau Parc et les études,
- ∞ - des travaux de maintenance et d'amélioration dans les différents CT.

Pôle Lozérien d'Économie Numérique (POLEN)**69 192 € en fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 69 K€ détaillées ci-dessous :

Eau et assainissement	239 €
Energie - Electricité	10 775 €
Combustibles	3 857 €
Fournitures bureau	238 €
Contrats de prestations de services	2 518 €
Locations mobilières – Photocopieurs	1 308 €
Entretien bâtiments	954 €
Maintenance	2 563 €
Frais affranchissement /Téléphone	20 374 €
Assurances	486 €
Frais de nettoyage des locaux	9 254 €
Taxes foncières	8 674 €
Autres frais Informatique (infogérance)	7 952 €
TOTAL	69 192 €

Les recettes s'élèvent à 27 249 €. Au 1^{er} septembre 2024 la Région n'est plus locataire.

L'exercice 2025 régularisera le loyer Lozère Développement et les charges de l'entière année .

	Cté Cnes Coeur Lozère	Région	Lozère Développement	TOTAL
Revenus locations	17 625,60	6 342 €		23 968 €
Charges semestre 2/2023	1 337,82	415 €	1 528 €	3 281 €
TOTAL	18 963,42	6 757 €	1 528 €	27 249 €

13 211 € en investissement

Les dépenses concernent les travaux de cloisonnement et électricité pour l'aménagement de 2 nouveaux bureaux dans le bâtiment.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Budget principal : 37 424 437 €

Pour le budget principal, comparé à l'exercice 2023, le budget des Ressources Humaines a progressé de + 1 046 K€ (2,87 %) en 2024.

Cette progression s'explique notamment au regard des éléments suivants:

► Chapitre 012 – Charges de personnel : + 1 133 K€

Comparées à 2023, les charges de personnels évoluent de + 1,13 M€ en lien avec :

- ✔ - les avancements d'échelons,
- ✔ - les avancements de grades et promotions internes sur les mêmes bases que les années précédentes dans le respect des lignes directrices de gestion,
- ✔ - les remplacements des arrêts maladie, des congés maternité, des départs à la retraite étudiés au cas par cas,
- ✔ - le recrutement sur postes vacants à pourvoir ou pourvus en 2023 et qui ont impacté l'année 2024,
- ✔ - l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL (de 30,65 à 31,65%)
- ✔ - l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024
- ✔ - revalorisation du SMIC de 1,13 % au 1^{er} janvier 2024 et de 2 % au 1^{er} novembre 2024

► Chapitre 011 – Autres charges : -92 K€

- ✔ - formation : - 37 K€
- ✔ - frais de déplacements : - 20 K€
- ✔ - prestations de services : - 26 K€ l'exercice 2023 a porté la dépense du diagnostic du baromètre social et du dispositif du vote électronique pour les élections professionnelles
- ✔ - habillement (EPI) : - 9 K€

► Chapitre 65 : - 5 K€

Elus : - 2 K€

- ✔ - Indemnités et charges : + 13 K€
- ✔ - Missions/Déplacements : -10 K€
- ✔ - Formation : -5 K€

Autres charges : - 3 K€ (2023 : admission en non valeur)

Les évolutions des dépenses de personnels sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Montant en K€	2023	2024	Evolution 2024/2023
Personnels extérieurs (Parc/ Aloes)	99	100	1
Personnels titulaires	18 509	18 881	372
Personnels non titulaires	2 746	3 192	446
Assistants familiaux	2 591	2 488	-103
Apprentis / CUI	26	80	54
Charges sociales et retraite	9 032	9 331	299
Assurances	955	1 011	56
Médecine du travail	19	35	16
CNAS, prestations directes	171	175	4
Tickets restaurant	516	515	-1
Total Chapitre 012	34 664	35 808	1 144
Formation	175	137	-38
Déplacements	435	414	-21
Habillement, insertions, divers	63	30	-33
Total Chapitre 011	673	581	-92
Elus / Personnel groupes élus / Autres	1 041	1 036	-5
Total Chapitre 65	1 041	1 036	-5
TOTAL K€	36 378	37 425	1 047

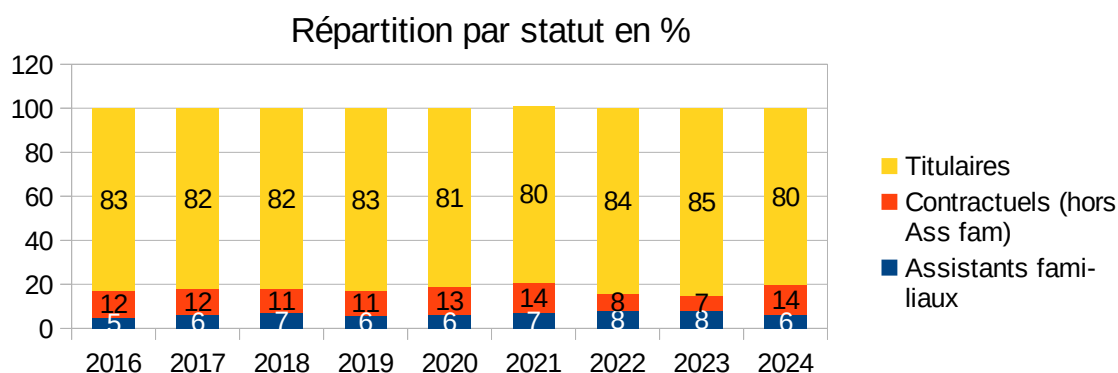
Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2024, 30 agents (13,25 ETP) étaient mis à disposition du groupement d'intérêt public(GIP) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

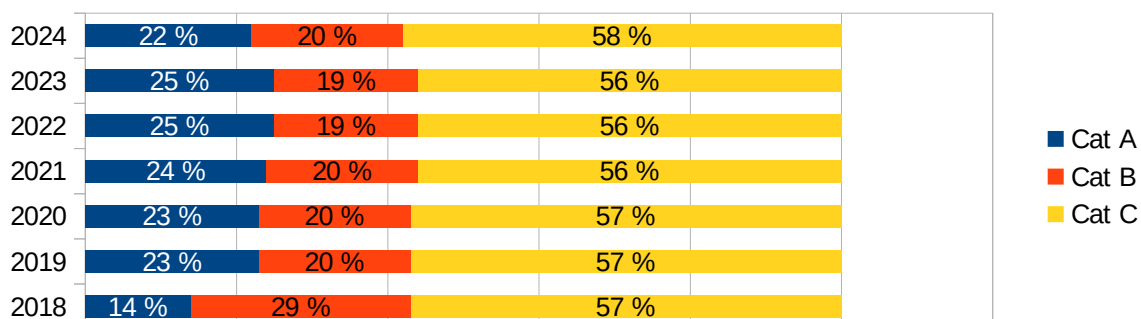
Au total, entre les remboursements des indemnités journalières des agents en arrêt de travail et des rémunérations des agents mis à disposition ou détachés, 1,8 M€ de recettes ont été encaissées au titre des ressources humaines en 2024.

Remboursements	2023	2024
MDPH	722	724
Lozère Ingénierie	426	479
Lozère Numérique	110	110
SM A75		4
Budget annexe Boissets	36	29
Indemnités journalières Assurances/ CPAM	486	329
Divers organismes : agents détachés, FIPHP, tickets restaurants, congés paternité, validation services, apprentissage	65	152
TOTAL K€	1 845	1 827

La répartition par statuts des agents rémunérés en moyenne sur l'année au sein de la collectivité évolue légèrement par rapport aux années précédentes.

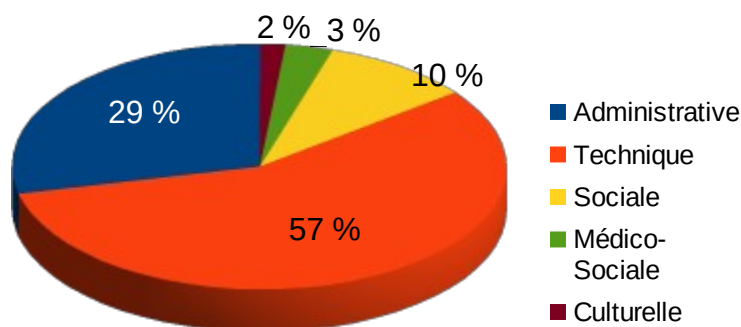


La répartition par catégories d'emploi évolue de la manière suivante :



Répartition des effectifs par filières :

(Cf : tableau des effectifs au 31/12/2024 - hors assistants familiaux et emplois non permanents)

*Personnels rémunérés :*

Au 31 décembre 2024, le **nombre total d'agents rémunérés** (nombre de payes) est de **773 pour 752 en 2023**. L'évolution traduite ci-dessous inclut les remplacements par des non titulaires dans le cadre des congés maternité, longue maladie, besoins occasionnels, accroissement d'activité.

	CD 48		LDA		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Titulaires	562	567	23	23	585	590
Non titulaires	116	129	7	7	123	136
ASSFAM	44	47			44	47
Total	722	743	30	30	752	773

Frais de déplacement :

Les frais de déplacement 2024 des agents sont diminués de - 20 K€ par rapport à 2023.

Secteur	2023	2024
Social	105	95
ASSFAM	234	214
Infrastructures	47	47
Autres	48	58
Total	434	414

La Solidarité Sociale reste la direction la plus consommatrice avec les frais de déplacements des assistants familiaux qui à eux seuls constituent 50 % de l'enveloppe.

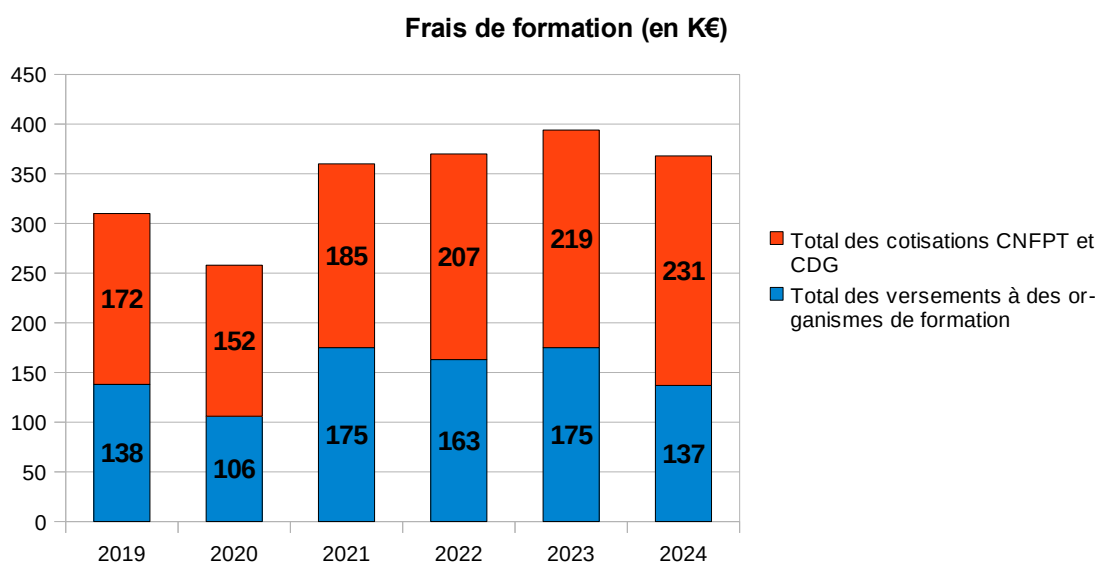
L'éloignement des services publics (ex. : transfert de la Région à Toulouse au lieu de Montpellier antérieurement) contribue à une augmentation de la dépense.

Frais de formation des agents :

En 2024 ont été réalisés 1 868 jours de formations (en 2023 : 1 988 jours).

Avec une exécution à 394 K€, le budget Formation 2024 est inférieur de 26 K€ à l'exercice 2023.

	2023	2024
Versements à des organismes de formation	175	137
Cotisations CNFPT et CDG	219	231
Total K€	394	368



DIRECTION DES FINANCES ET DES ASSEMBLÉES

6 772 603,04 € en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la Direction des Finances et des Assemblées se répartissent comme suit :

- ∞ - Compensation CLERCT (Commission Locale d'évaluation des Ressources et des Charges Transférées) versée à la Région au titre des transferts de compétence : **3 181 K€**

Le montant est figé et se décompose comme suit :

- Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) : 3 166 K€
- Déchets : 15 K€

- ∞ - Prise en charge du déficit des budgets annexes : **774 K€**

- Laboratoire : 680 K€
- Aire de la Lozère : néant
- Domaine de Boisssets : 94 K€

- ∞ - Subventions : **817 K€** (PAL : 622 K€, APSD : 25 K€ + 22 K€ régularisation 2017/2023, autres 148 K€),

- ∞ - Dons : **77 K€** victimes cyclone Département de Mayotte

- ∞ - Reversements : **898 K€**

- Fonds national péréquation DMTO : 534 K€
- Fraction TVA définitive 2023 : 240 K€ (TFPB : 214 K€ CVAE : 26 K€)
- Taxe d'aménagement CAUE : 124 K€

- ∞ - Intérêts de la dette (864 K€) et ligne trésorerie (45 K€) frais bancaires (12 K€) : **921 K€**

- ∞ - Cotisations (ADF, AMF, Départements solidaires 16 K€), sténotypiste, autres ... : **31 K€**

- ∞ - Dotations aux provisions pour litiges, contentieux : **74 K€**

5 531 928,66 € en investissement

Les dépenses concernent le remboursement de l'annuité du capital de la dette : **5 532 K€**.

CABINET, COMMUNICATION, LOGISTIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

46 234 € en fonctionnement

Les dépenses du Cabinet de la Présidence concernent :

- ∞ - l'entretien de Hôtel Plagnes, de la cour de l'Hôtel du Département,
- ∞ - l'achat de petit matériel,
- ∞ - les prestations des traducteurs (jumelages),
- ∞ - les gerbes des cérémonies commémoratives,
- ∞ - les cadeaux protocolaires,
- ∞ - l'organisation des vœux institutionnels,
- ∞ - les transports et déplacements de groupes (repas de rentrée, salon de l'agriculture, délégations diverses),
- ∞ - les réceptions événementielles,
- ∞ - les frais de restauration à l'issue des assemblées (commissions permanentes, conseils départementaux) et autres réunions.

Elles s'inscrivent dans l'enveloppe de 60 000 € votée au budget 2024.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL (CLE)

475 523 € en fonctionnement

Sur une prévision au budget primitif de 483 000 € les dépenses ont été exécutées à hauteur de 475 523 € (98 %) pour les objets suivants :

- Jeux Olympiques et Paralympiques

500 places ont été offertes à des jeunes lozériens pour assister aux différentes épreuves sportives des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les sept groupes constitués ont ainsi assisté en juillet/août aux épreuves se déroulant à Saint Etienne, Marseille, Paris et sa périphérie.

La logistique mise en œuvre (réservation des places, dossiers d'inscriptions, achats de tee-shirts, transports, hébergements, repas, encadrement) en totale gratuité pour les jeunes et encadrants représente un budget de 95 253 € pour la Direction de la C.L.E. complété du coût des personnels mobilisés sur l'opération soit un bilan final de 136 101 €.

Cette organisation a par ailleurs nécessité la modification de la régie, en régie d'avances et de recettes dotée de 2 cartes bancaires afin de régler les dépenses de restauration et autres frais sur les sites des épreuves.

- Evénements de promotion et d'attractivité dont :

- Salon international de l'Agriculture du 24 février au 3 mars,
- «La Lozère à Clermont-Ferrand» - 27/29 septembre : le report d'avril (intempéries) à l'automne a engendré un surcoût avec le renouvellement de la campagne publicitaire,
- tournage « World on board Lozère » pour diffusion 2025 à bord des vols Air France long-courrier,
- 40 ans du GRIMP - 11 octobre,
- assises du handicap « HANDILOZ », challenge jeunes, participation au Prix Territoria...

- Actions récurrentes :

- bulletin d'information Couleur Lozère (5 numéros),
- renouvellement des objets promotionnels,
- campagne médias et presse spécialisée,
- cérémonie des vœux (Langogne), repas de rentrée (Parc à loups Sainte Lucie).

SDIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

4 900 000 € en fonctionnement

Comparée à l'exercice 2023 la contribution du Département au SDIS a connu une évolution de + 400 K€, incluant + 254 k€ de contribution propre et 146 K€ au titre de la TSCA.

Plusieurs facteurs ont fait évoluer cette contribution :

- l'arrivée du Directeur départemental adjoint à compter du mois d'août ;
- 2 épisodes cévenols successifs ;
- l'augmentation de certains postes de dépenses en lien avec l'activité opérationnelle : carburants, maintenance, assurance, repas, recrutement en CCD de saisonniers, indemnités sapeurs-pompiers.

Prévue au BP 2024 à 4 800 K€ elle a été abondée de + 100 K€ en décision modificative n°3.

600 000 € en investissement

Dans le cadre du PPI 2018/2028 du SDIS, le Département participe au financement de l'achat de véhicules et matériels avec le versement d'une subvention d'investissement de 600 K€.

Le versement de la subvention est intervenu sur la justification des investissements suivants pour un total de 1 167 920,20 € TTC (973 725,95 € HT) :

- ✔ - Achat de véhicules : 2 CCFU (camion citerne feux urbains) : 740 K€
3 VSAV (véhicule de secours aux victimes) : 296 K€
- ✔ - Matériels de secours routier (désincarcération) : 101 K€
- ✔ - Reconditionnement CCF CIS Villefort : 31 K€

AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT

AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. C'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

L'épargne brute 2024 évolue de + 1 471 K€ par rapport à 2023 et reste très confortable à 27,6 M€.

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles fonctionnement	134 236 986 €	141 906 907 €	142 363 616 €	148 649 162 €
Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts	104 494 096 €	113 299 820 €	115 387 466 €	120 160 962 €
Epargne de gestion	29 742 890 €	28 607 087 €	26 976 150 €	28 488 200 €
Intérêts de la dette	437 019 €	506 124 €	822 544 €	863 585 €
Epargne brute	29 305 872 €	28 100 963 €	26 153 607 €	27 624 616 €
Variation €	1 942 394 €	-1 204 909 €	-1 947 356 €	1 471 009 €
Variation %	7,10%	-4,11%	-6,93%	5,62%

Depuis 2019 le niveau d'épargne brute se maintient au dessus de 26 M€, fruit des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la recette du fonds de péréquation des DMTO apportant un produit complémentaire de + 5,2 M€.

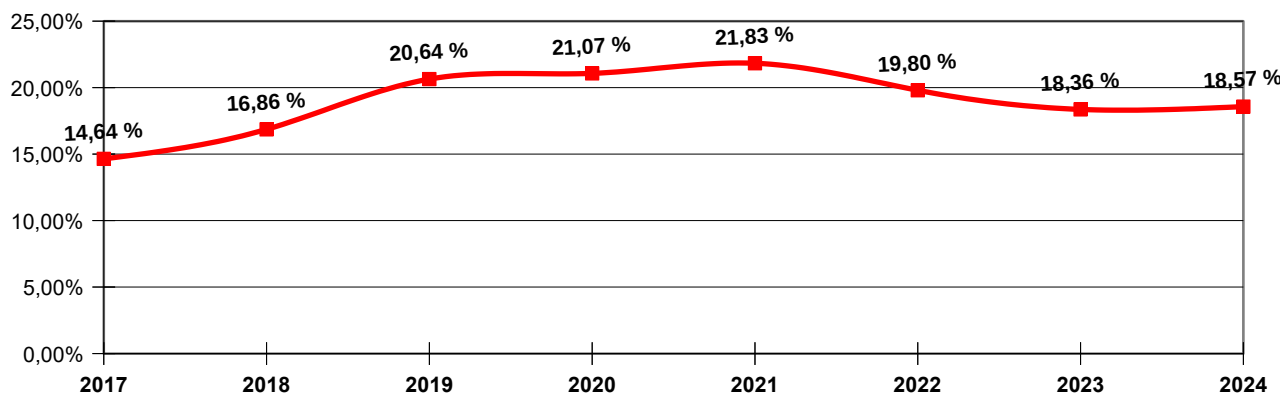
Pour les exercices 2021 et 2022 elle est également confortée d'un produit exceptionnel de DMTO supérieur de 2 M€ par rapport à 2020.

Pour préserver la situation financière de la collectivité, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

En 2024, le taux d'épargne brute atteint 18,57 % pour 18,36 % en 2023.

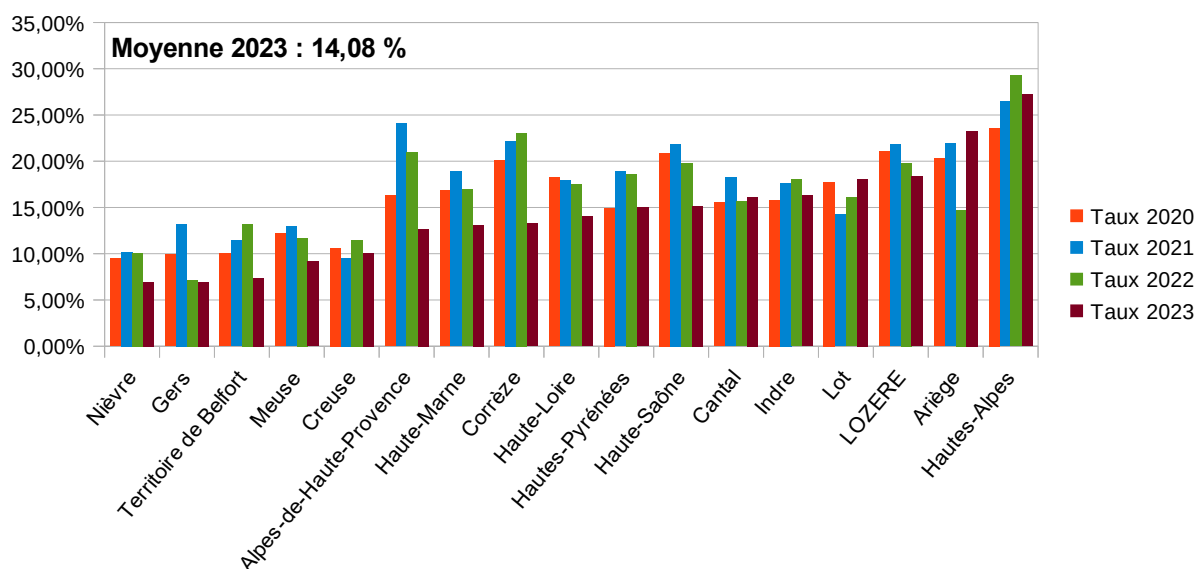
	2021	2022	2023	2024
Montant K€	29 306	28 101	26 154	27 625
Taux	21,83%	19,80%	18,36%	18,57%

Evolution du taux d'épargne brute



En 2023 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 18,36 %, il était en moyenne autour de 14,08 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

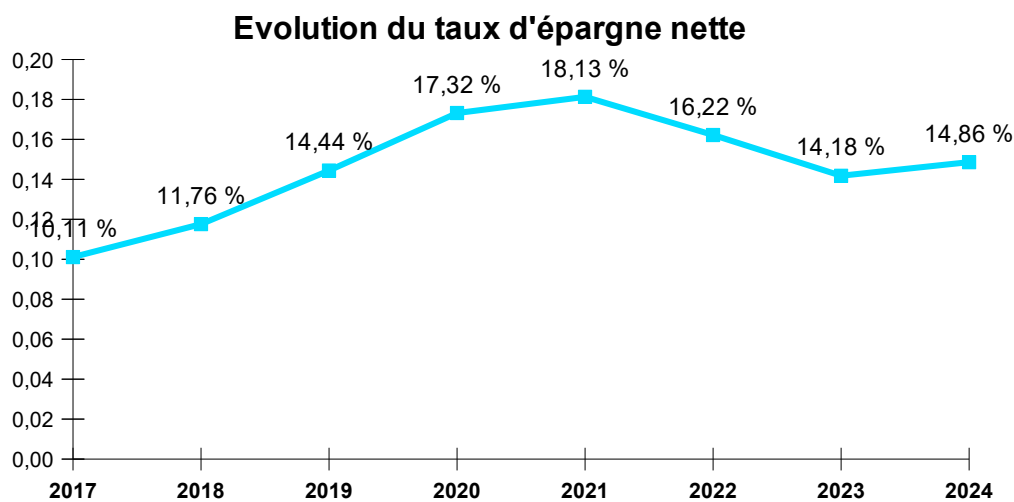
- TAUX D'EPARGNE BRUTE -

L'épargne nette

Après remboursement du capital de la dette elle constitue la disponibilité pour les investissements. D'un montant de 20 197 K€ en 2023 elle évolue de + 1 896 K€ en 2024 atteignant 22 093 K€.

K€	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	29 306	28 101	26 154	27 625
Capital dette	4 971	5 079	5 957	5 532
Epargne nette	24 335	23 022	20 197	22 093
Variation K€	1 833	-1 313	-2 825	1 896
Variation %	8,15 %	-5,39 %	-12,27 %	9,38 %

Le taux d'épargne nette atteint 14,86 % en 2024. Il était de 14,18 % en 2023.



ENDETTEMENT

La dette propre

Annuité

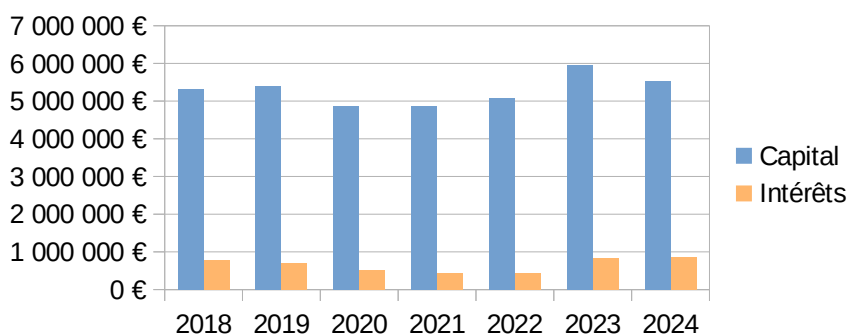
L'annuité 2024 de la dette s'est élevée à 6,39 M€ : Capital : 5,53 M€ Intérêts : 0,86 M€

L'emprunt de 10 M€ souscrit en 2022 a débuté son remboursement à compter de 2023.

Le relèvement des taux bancaires en période d'inflation (2023) impacte également les intérêts des 4 emprunts souscrits en leur temps à taux variable.

Les 3 emprunts (Cf. ci-après) contractés en 2024 amorceront leur remboursement à effet de 2025.

		2020	2021	2022	2023	2024
Capital	Classique	4 861 496 €	4 863 846 €	5 079 003 €	5 957 070 €	5 531 929 €
	Anticipé		106 783 €			
	TOTAL	4 861 496 €	4 970 629 €	5 079 003 €	5 957 070 €	5 531 929 €
Intérêts	Classique	520 833 €	437 019 €	436 928 €	822 546 €	863 585 €
	Pénalités remb anticip.		2 157 €			
	TOTAL	520 833 €	439 176 €	436 928 €	822 546 €	863 585 €



Recours à l'emprunt 2024 :

L'emprunt Banque Postale de 10 M€ contracté en octobre 2022 a contribué au financement des investissements 2022 et 2023.

En 2024 trois emprunts ont été réalisés :

- Banque Postale : 8 M€ typés « Prêts verts » - taux fixe 3,20 % sur 10 ans - pour la rénovation énergétique des collèges de Meyrueis 4,55 M€ et Langogne 3,45 M€ - **mobilisation en Mai 2025**

- Banque Populaire du Sud : 7 M€ - taux variable (Conseil de Finance Active) sur 10 ans – emprunt global classique – **mobilisé sur l'exercice**

Evolution des montants d'emprunts contractualisés

Banques	2020	2021	2022	2023	2024
Crédit Agricole		3 M€			
Crédit Coopératif	2 M€	2 M€			
Société Générale	3 M€				
Banque Postale			10 M€		8 M€
Banque Populaire Sud					7 M€
Total	5 M€	5 M€	10 M€		15 M€

Emprunts Revolving

Le premier emprunt de 2009 est clos depuis le 23 décembre 2023.

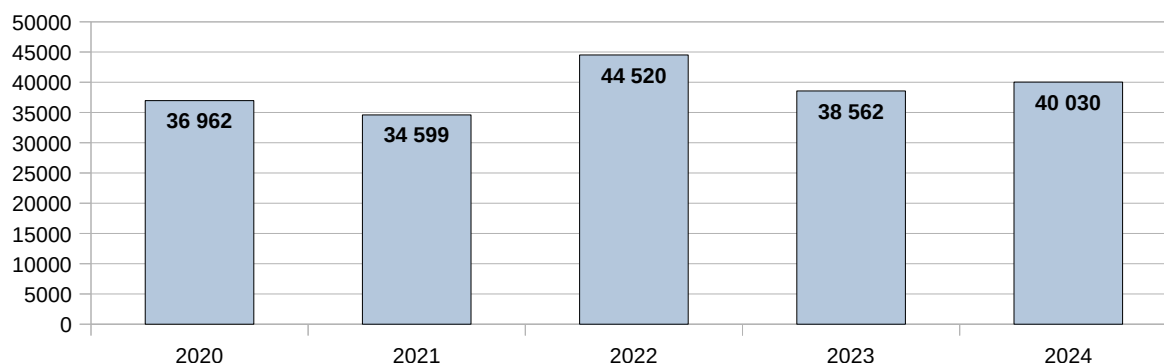
Le second de 2010 a expiré le 30 novembre 2024 sans sollicitation sur l'exercice.

Le Département ne dispose donc plus de ce type de produit.

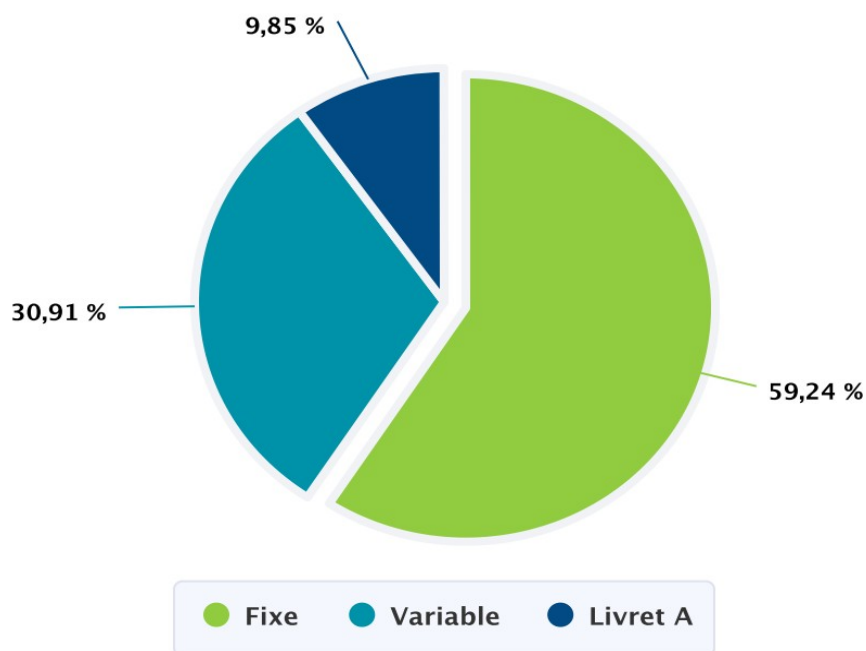
Encours

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 40 030 508 €.

Encours dette en K€				
2020	2021	2022	2023	2024
36 962	34 599	44 520	38 562	40 030



Niveau de risque : 59,24 % de la dette est à taux fixe.



Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
BANQUE POSTALE / SFIL	10 729 166,66 €	26,80%
SOCIETE GENERALE	5 020 833,46 €	12,54%
CREDIT AGRICOLE	5 870 093,36 €	14,66%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 415 009,49 €	13,53%
CREDIT COOPERATIF	4 684 202,91 €	11,70%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 624 999,85 €	19,05%
CAISSE D'EPARGNE	583 333,22 €	1,46%
DEXIA CL	102 869,18 €	0,26%
Total	40 030 508,13 €	100,00%

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 8 ans et 8 mois pour un taux moyen de 2,54 %.

Capacité de désendettement

Le ratio, encours de dette sur épargne brute, indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

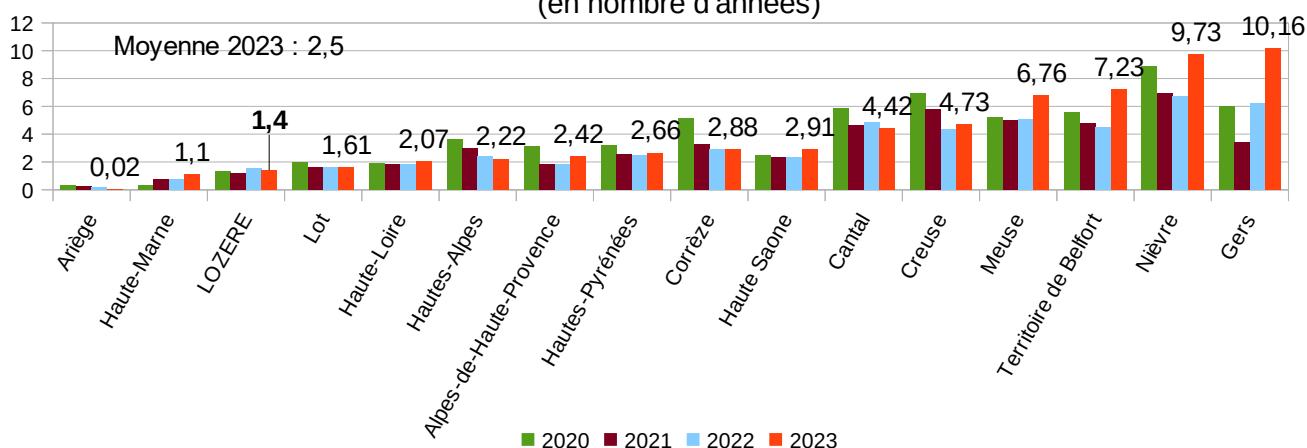
Entre 2023 et 2024, la capacité de désendettement reste stable à 1,4 année.

En K€	2021	2022	2023	2024
Encours de dettes au 31/12	34 599	44 520	38 562	40 030
Épargne brute	29 296	28 299	26 154	27 624
Capacité de désendettement	1,18	1,57	1,47	1,45

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2023 supérieure à 2,5 années.

Capacité de désendettement

(en nombre d'années)



La dette garantie

Encours au 31/12/2024	21 864 K€
Organismes œuvrant dans le logement social (4) :	19 267 K€
SA d'HLM Interregionale POLYGONE	6 911 K€
SA d'HLM LOZERE HABITATIONS	12 116 K€
OPAC de HAUTE LOIRE	197 K€
Logis Cévenol	43 K€
Organismes autres (4) :	2 597 K€
Abattoirs du Gévaudan	181 K€
SEM SELO	2 408 K€
Collège privé Notre Dame – Marvejols	8 K€

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

Le calcul du ratio Galland prend en compte les emprunts garantis pour le logement social et pour tous les autres organismes.

Annuité de la dette propre au 31/12/24	6 396 K€
Annuité de la dette garantie au 31/12/24	1 848 K€
Recettes réelles de fonctionnement	148 649 K€
Ratio Galland	5,55 %

TRÉSORERIE

Compte au Trésor début et fin d'exercice :

Généralement, les périodes de trésorerie les plus critiques restent les début et fin d'exercice :

- début d'exercice : paiement des services réalisés de l'année précédente dans l'attente de l'encaissement des recettes de l'année en cours.

- fin d'exercice : un volume de factures et situations de paiement conséquents.

Le 20 de chaque mois sont perçues les dotations les plus importantes (DGF/TSCA/DMTO/TICPE) pour 7.5 à 8 M€ au lieu de 5 à 6 M€ en 2017/2018. A compter du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'exercice, 2 M€ du fonds national de péréquation des DMTO viennent s'ajouter.

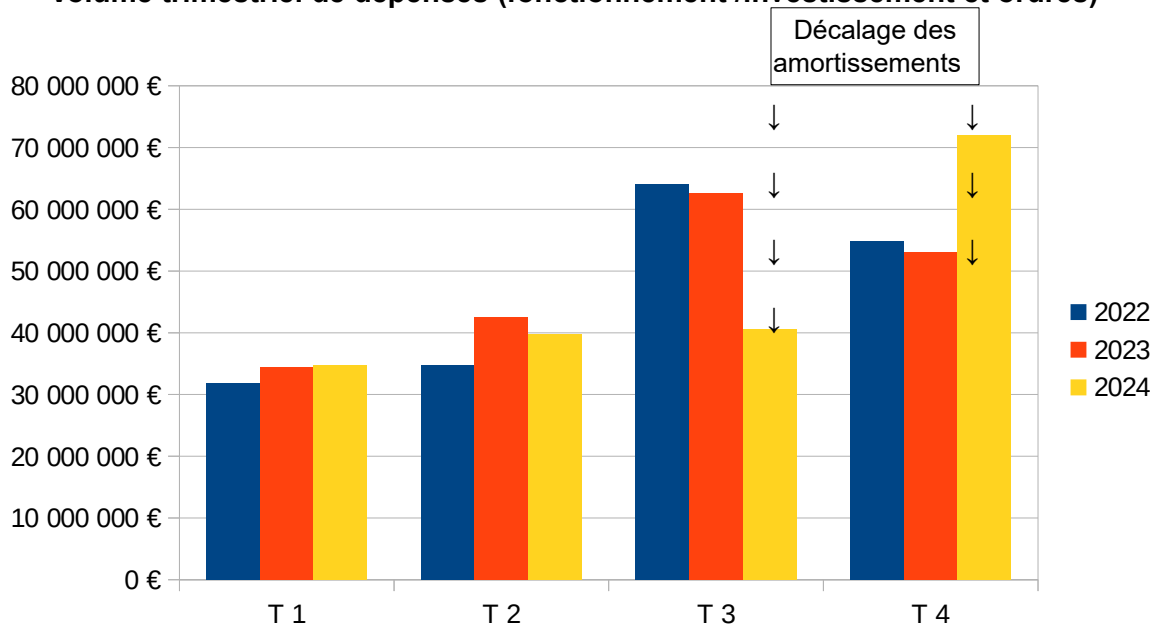
L'année 2024 a débuté avec 6,6 M€ pour se solder à 5,9 M€.

Trésorerie	2021	2022	2023	2024
Solde initial K€	12 748	12 423	21 532	6 629
Solde final K€	12 423	21 532	6 629	5 943

Après 5 mois d'exercice le niveau trésorerie s'est dégradé du fait de :

- l'absence de recours à l'emprunt en 2023 (10 M€ contractés et perçus en 2022) ;
- un versement décalé du FCTVA ;
- un volume soutenu de dépenses d'investissement de Septembre à Décembre.

Volume trimestriel de dépenses (fonctionnement /investissement et ordres)



Ligne de Trésorerie

Pour les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Département contracte chaque année une ligne de trésorerie de 7 M€.

La consultation lancée en Mars 2024 a porté sur le montant de 7 M€. La banque Arkéa a été retenue sur la base du taux Ester + marge de 0,65 %.

9 tirages sont intervenus, 7 entre juin/septembre puis 2 en fin d'exercice (novembre et décembre) mobilisant à deux reprises le plafond de 7 M€. Les remboursements se sont fait dès l'encaissement des dotations et centimes mensuels.

	2020	2021	2022	2023	2024
Banque	Sté Générale	Arkéa	Caisse Epargne		Arkéa
Montant	7 M€	7 M€	5 M€	5 M€	7 M€
Frais dossier	1 500 €	/	5 000 €	5 000 €	/
Commission non utilisation/ engagement	5 367 €	7 000 €	/	/	4 900 €
Taux	Euribor 1 mois	Euribor 3 mois	Euribor 1 semaine	Euribor 1 semaine	Ester
Marge	0,50 %	0,50 %	0,41 %	0,64 %	0,65 %
Utilisation	/	/	/	5 M€	7 M€
Intérêts (année n et n+1)	/	/	/	4 063 €	47 920 €

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE - AMORTISSEMENTS

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements et les opérations patrimoniales.

1 - Les amortissements

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations s'élève pour 2024 à 18,4 M€ soit - 1,6 M€ par rapport à 2023.

Les variations portent sur :

🌀 - **+ 0,58 M€** Concessions/Droits : +251 K€ / Constructions/Installations techniques: +332 K€

🌀 - **- 2,19 M€** Frais études/ insertion : - 20 K€ / Subventions : - 334 K€

Biens mis à disposition : - 1 840 K€ (2023 : biens de retour DSP Mas de la Barque)

	2022	2023	2024
Frais d'études et insertion	65 166 €	146 716 €	166 634 €
Subventions versées	13 489 562 €	12 867 625 €	12 533 467 €
Concessions et droits	410 967 €	338 337 €	589 193 €
Constructions	769 844 €	781 761 €	801 244 €
Installations techniques	649 240 €	760 001 €	1 072 052 €
Immobilisations mises à disposition	1 318 679 €	3 167 688 €	1 327 348 €
Matériels bureau, scolaire, informatique	1 904 400 €	1 932 842 €	1 901 260 €
TOTAL	18 607 858 €	19 994 969 €	18 391 197 €

Amortissement des subventions reçues

	2022	2023	2024
Etat	182 202 €	187 341 €	170 483 €
Région	80 882 €	81 232 €	67 883 €
Département	24 938 €	24 938 €	24 938 €
Communes, Intercommunalités	10 683 €	17 448 €	19 053 €
Etablissements publics	110 598 €	102 814 €	98 904 €
Fonds européen	113 725 €	113 725 €	120 077 €
Dotations (DGE/DSID) et autres	4 081 905 €	5 110 443 €	3 524 476 €
Dotation Equipement Collèges	834 974 €	834 974 €	834 974 €
TOTAL	5 439 907 €	6 472 916 €	4 860 788 €

Charge nette des amortissements

Les amortissements se traduisent par une charge de fonctionnement et une recette d'investissement. La charge de fonctionnement 2024 de 13,53 M€ est largement financée par le niveau d'épargne brute de 27,6 M€.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 860 788 €	18 391 197 €
Dépenses	18 391 197 €	4 860 788 €
Solde	-13 530 409 €	13 530 409 €

Evolution de la charge nette d'amortissement

Depuis 2020 la charge nette reste régulière à hauteur de 12/13,5 M€ ne nécessitant pas le recours à la procédure de neutralisation utilisée par le passé.

	2021	2022	2023	2024
Dépenses	19 183 544 €	18 607 858 €	19 994 969 €	18 391 197 €
Subventions	7 033 530 €	5 439 907 €	6 472 916 €	4 860 788 €
Neutralisation				
Charge nette	12 150 014 €	13 167 951 €	13 522 053 €	13 530 409 €

2 - Les opérations patrimoniales

Elles constatent :

- ✔ - la reprise et sortie d'actif (tri-benne et mini pelle) : 37 212 € avec moins value 8 812 €,
- ✔ - l'intégration de frais d'études et avances versée en compte de travaux : 151 470,86 €.

3 - Synthèse des opérations d'ordre

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Amortissements		18 391 197 €	4 860 788 €	4 860 788 €	18 391 197 €
Patrimoniales	Cessions	37 212 €	8 812 €	8 812 €	37 212 €
	Intégrations			53 981 €	53 981 €
	Avances			97 490 €	97 490 €
TOTAL		18 428 409 €	4 869 600 €	5 021 071 €	18 579 880 €

BUDGETS

ANNEXES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2021	2022	2023	2024
Investissement	81 289 €	132 957 €	106 518 €	161 106 €
Fonctionnement	2 110 549 €	2 248 680 €	2 410 822 €	2 664 286 €
TOTAL	2 191 838 €	2 381 637 €	2 517 339 €	2 825 392 €

Investissement

Les dépenses d'investissement 2024 concernent :

- des acquisitions : - mobilier (armoire) : 293 €
- matériels de laboratoire : 129 627 € dont 63 719 € au titre du premier acompte de 50 % pour l'achat d'un spectromètre de masse quadripole
- des travaux bâtimentaires : escalier, stores extérieurs, remplacement de la climatisation du secteur chimie, de l'alarme incendie : 31 186 €

Fonctionnement

Après + 162 142 € (7,21 %) en 2023, les dépenses de fonctionnement 2024 connaissent une nouvelle progression de + 253 464 € (+10 %) principalement sur les charges d'exploitation.

► **Charges d'exploitation : + 232 769 € (+ 27,7 %)**

L'inflation et la régularisation sur consommation réelle impactent le poste électricité (+ 32 736 €). Les consommables (produits pharmaceutiques, petits équipements) connaissent une augmentation significative résultant des épizooties MHE et FCO.

L'achat de nouvelles machines impose la souscription de contrats de maintenance.

Comptes administratifs 2024

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 048-224800011-20250624-CD_25_1020-DE

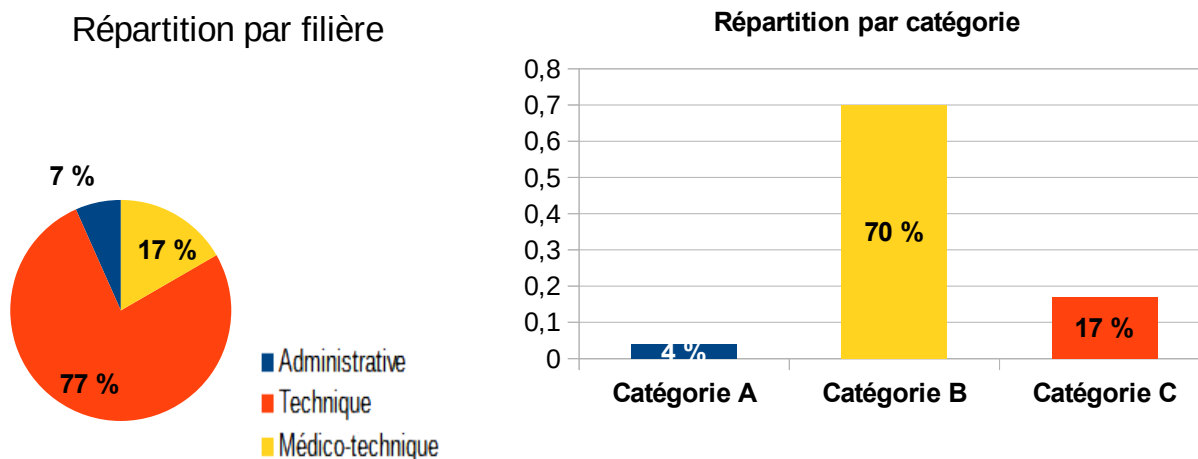
	2023	2024	Evolution
Combustibles - gaz	27 089 €	25 550 €	-1 539 €
Eau / Electricité	62 732 €	95 469 €	32 736 €
Carburant	8 951 €	10 926 €	1 975 €
Petit équipement	105 214 €	147 524 €	42 310 €
Habillement	1 345 €	1 374 €	29 €
Produits pharmaceutiques	369 206 €	424 529 €	55 323 €
Entretien biens, matériels	26 770 €	51 238 €	24 468 €
Maintenance	75 203 €	109 954 €	34 751 €
Formation	10 497 €	16 983 €	6 486 €
Honoraires et autres frais	93 600 €	121 826 €	28 226 €
Transports de biens	4 419 €	5 579 €	1 160 €
Voyages Déplacements	7 616 €	9 669 €	2 054 €
Nettoyage	35 784 €	37 288 €	1 504 €
Assurances	7 509 €	8 391 €	882 €
Fournitures, Abonnement, Téléphone...	4 558 €	6 962 €	2 404 €
TOTAL	840 492 €	1 073 262 €	232 769 €

► Charges de personnels : + 20 619 € (+ 1,31 %)

Le maintien d'un effectif stable permet de contenir l'évolution de la masse salariale qui progresse de 20 619 €.

	2023	2024	Evolution
Personnel extérieur	8 070 €	9 111 €	1 041 €
Personnel titulaires	877 849 €	892 895 €	15 047 €
Personnels non titulaires	209 885 €	206 651 €	-3 234 €
Urssaf + Cnfpt	184 160 €	179 060 €	-5 100 €
Retraite	218 317 €	228 542 €	10 225 €
Assurances	38 067 €	39 191 €	1 124 €
CNAS, médecine, ticket resto	33 022 €	34 539 €	1 517 €
TOTAL	1 569 370 €	1 589 989 €	20 619 €

30 postes figurent au tableau des effectifs du LDA se répartissant comme suit :



En termes de recettes, 5 162 € ont été perçus en remboursement des arrêts de travail maladie et/ou accident de travail : assurance ASTER : 5 083 € Caisse de Sécurité Sociale : 79 €.

► Autres charges : + 76 €

Elles concernent l'annulation de titres sur exercices antérieurs et les régularisations de TVA.

	2023	2024	Evolution
Créances éteintes, admises en non valeur			
Titres annulés	822 €	1 013 €	190,28 €
Régularisation TVA et divers	1 €	0 €	-1,25 €
Participation organismes divers DDCSPP	135 €	22 €	-112,85 €
TOTAL	959 €	1 035 €	76,18 €

Évolution des recettes réelles (hors subvention d'équilibre)

Recettes réelles	2021	2022	2023	2024
Investissement				
Fonctionnement	1 662 945 €	1 786 391 €	1 793 995 €	2 188 392 €

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une progression de + 21,5 % principalement sur le produit des analyses. Elles se décomposent et évoluent comme suit :

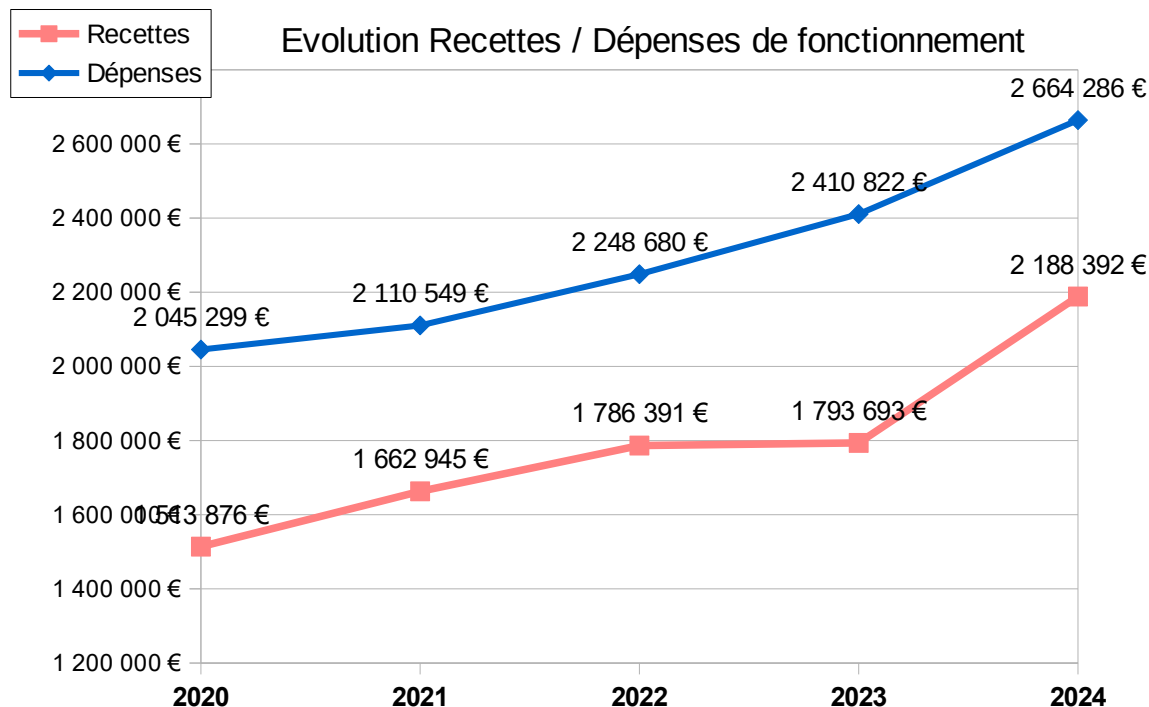
	2023	2024	Evolution
Taxes d'analyses	1 553 959 €	1 854 687 €	300 728 €
Participation Etat (ARS/DDETSPP)	234 573 €	248 550 €	13 977 €
Compensation Etat – SIEG		72 365 €	72 365 €
Remboursement EDF/Assurances		7 669 €	
Remboursement sur personnels	5 161 €	5 049 €	-112 €
Reprises sur provisions et divers	301 €	71 €	-230 €
Total	1 793 995 €	2 188 392 €	386 728 €

Mandat SIEG

L'exercice 2024 constitue la 1^{ère} année d'exécution du mandat du SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) décliné pour le LDA 48 en 5 secteurs d'activités :

- 1 - Santé animale : diagnostic / autopsie / bactériologie / parasitologie
- 2 - Santé animale : immuno-sérologie
- 3 - Santé animale : biologie moléculaire / virologie / séquençage
- 4 - Santé animale : ESST
- 5 - Chimie : PSPC, Chimie, TIAC, SIVEP

La compensation d'État sollicitée pour 144 730 € sur un budget prévisionnel de 380 230 € HT a fait l'objet d'un versement de 50 % sur l'exercice 2024 pour 72 365 €. Le solde interviendra en 2025 sur la base du bilan 2024 attesté et validé par le Commissaire aux comptes et l'État.



Amortissements

Ils concernent les biens et subventions suivants :

Biens	
Frais insertion	228 €
Brevets, licences, logiciels	23 846 €
Bâtiment	65 265 €
Véhicules	18 773 €
Matériels	104 379 €
Mobiliers	1 785 €
TOTAL	214 275 €

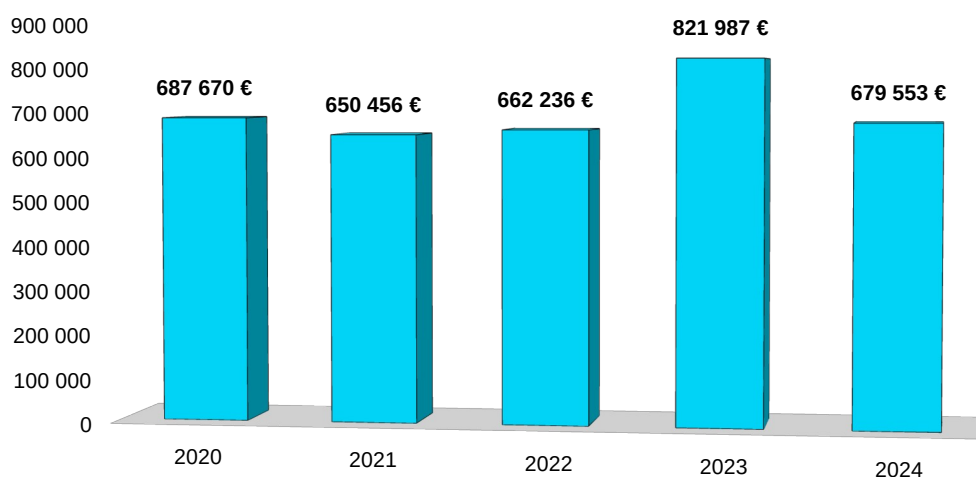
Subventions	
Département	10 616 €
TOTAL	10 616 €

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
214 275 €	10 616 €	10 616 €	214 275 €

Subvention d'équilibre :

Pour couvrir le déficit de fonctionnement la subvention 2024 du budget principal est de 679 553 €, en diminution de 142 434 € par rapport à la subvention de 2023.

Evolution de la subvention d'équilibre



Résultat :

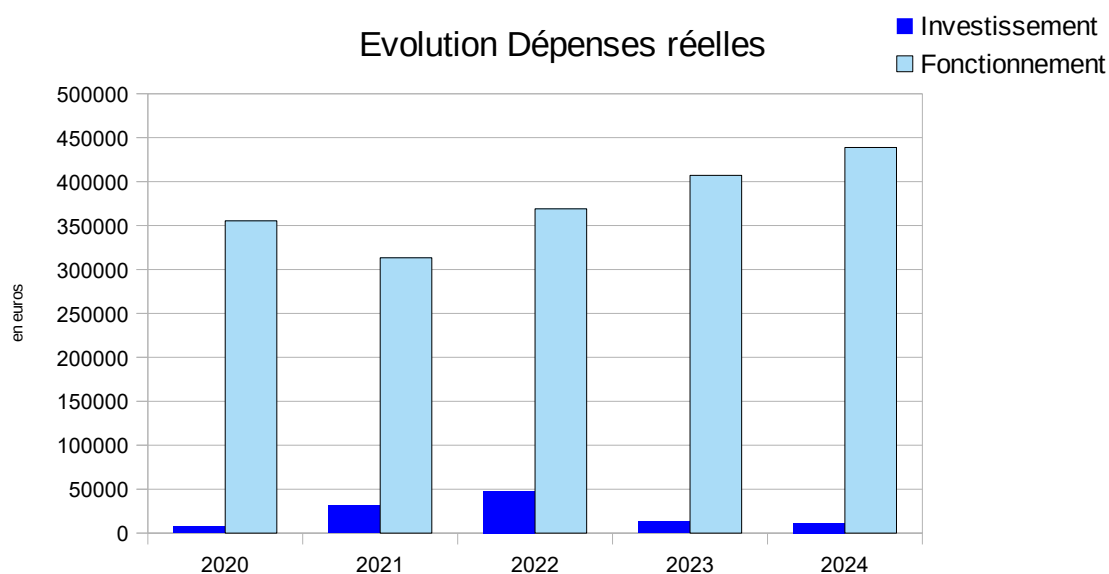
L'exercice 2024 se solde par un excédent d'investissement de 867 020,82 €.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	2188391,79 €	679 553,43 €	10 616,00 €	2 878 561,22 €
	Dépenses	2 664 285,76 €		214 275,46 €	2 878 561,22 €
Investissement	Recettes			214 275,46 €	214 275,46 €
	Dépenses	161 106,16 €		10 616,00 €	171 722,16 €
	Résultat			Exercice	42 553,30 €
				Antérieur	824 467,52 €
				Clôture	867 020,82 €

AIRE DE LA LOZÈRE

Évolution des dépenses réelles

	2022	2023	2024
Investissement	47 975 €	13 360 €	11 526 €
Fonctionnement	369 035 €	407 189 €	438 772 €



Investissement

Les investissements 2024 s'élèvent à 11 526 € et concernent le remplacement des bornes lumineuses du parking.

Fonctionnement

Après une augmentation de 38 K€ entre 2022/2023, les dépenses de fonctionnement 2024 connaissent une nouvelle augmentation de 32 K€ sur les postes principaux suivants :

- ∞ - entretien de la station d'épuration + 18 K€
- ∞ - électricité + 11 K€ suite à une régularisation sur consommation réelle
- ∞ - nettoyage des locaux : + 3 K€
- ∞ - la redevance domaniale : + 3 K€
- ∞ - à l'inverse -3 K€ sur l'entretien/maintenance des locaux

Elles se décomposent comme suit :

	2022	2023	2024
Eau	32 232 €	32 835 €	28 966 €
Electricité	10 695 €	20 370 €	31 341 €
Combustibles	6 966 €	6 544 €	8 714 €
Nettoyage des locaux	83 865 €	91 003 €	94 494 €
Entretien, maintenance, assurance	16 748 €	22 099 €	19 594 €
Entretien espaces verts	72 054 €	84 881 €	84 155 €
Déneigement	18 806 €	19 427 €	19 416 €
Entretien station épuration	23 052 €	16 241 €	34 619 €
Impôts fonciers, ordures ménagères	15 944 €	15 790 €	15 633 €
Redevance domaniale	17 485 €	20 000 €	23 840 €
Subvention CDT	71 188 €	78 000 €	78 000 €
TOTAL	369 035 €	407 189 €	438 772 €

Les recettes réelles d'exploitation

Après + 38 K€ en 2023, elles connaissent en 2024 une nouvelle progression de + 50 K€.

2022	2023	2024
333 838 €	372 175 €	422 600 €

Elles concernent :

- ∞ - la participation des délégataires aux charges communes (eau, électricité, chauffage), entretien espaces verts et impositions,
- ∞ - la location du CDT pour la Maison du Tourisme,
- ∞ - les redevances sur le chiffre d'affaires n-1 (cafétéria, boutique des produits locaux).

Elles se décomposent comme suit :

	2022	2023	2024
Participation charges communes	133 751 €	128 399 €	144 013 €
Loyer Maison du Tourisme	12 756 €	13 215 €	13 678 €
Redevance Cafétéria (10 % du CA n-1)	149 481 €	188 998 €	215 254 €
Redevance Boutique (6 % du CA n-1)	37 850 €	41 563 €	48 555 €
Remboursement EDF			1 101 €
Total recettes réelles	333 838 €	372 175 €	422 600 €

Les évolutions de produits 2024 concernent :

- ∞ - le recouvrement des charges : + 16 K€ (inflation sur les charges du 4^{ème} trimestre 2023 facturées en 2024)
- ∞ - les redevances sur le chiffre d'affaires 2023 : ► Cafétéria : + 26 K€ ► Boutique : + 7 K€

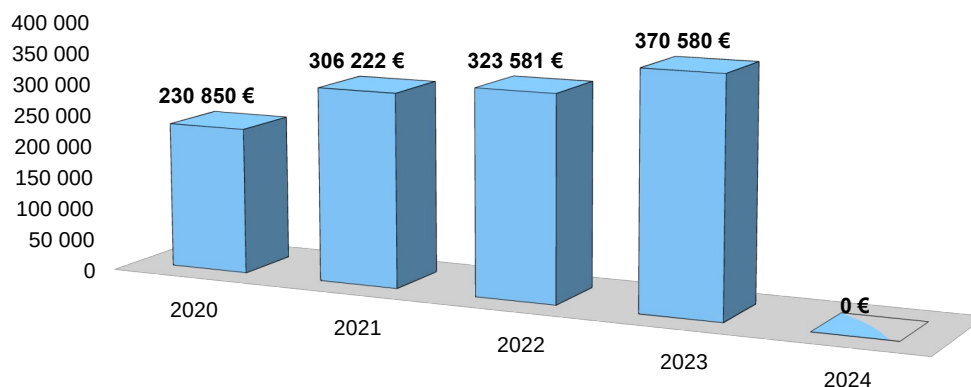
Depuis 2021, après la crise sanitaire, le chiffre d'affaires des deux sociétés est croissant même si la cafétéria se trouve impactée par les nouveaux modes de restauration avec la préférence d'une restauration type sandwich ou à emporter au lieu d'un repas classique pris à table.

C.A. HT	2020	2021	2022	2023	Evolut°
Cafétéria	1 185 465 €	1 494 813 €	1 889 975 €	2 152 535 €	14 %
Boutique	447 664 €	630 834 €	692 711 €	809 247 €	17 %

Subvention d'équilibre

Les recettes de l'exercice (réelles + ordres) supérieures aux dépenses ne nécessitent pas de subvention d'équilibre du budget principal et génèrent même un excédent de clôture de 50 K€.

Evolution de la subvention d'équilibre



Résultat

L'exercice 2024 se solde par un excédent de fonctionnement de 50 528,88 € et d'investissement de 3 052 168,51 €.

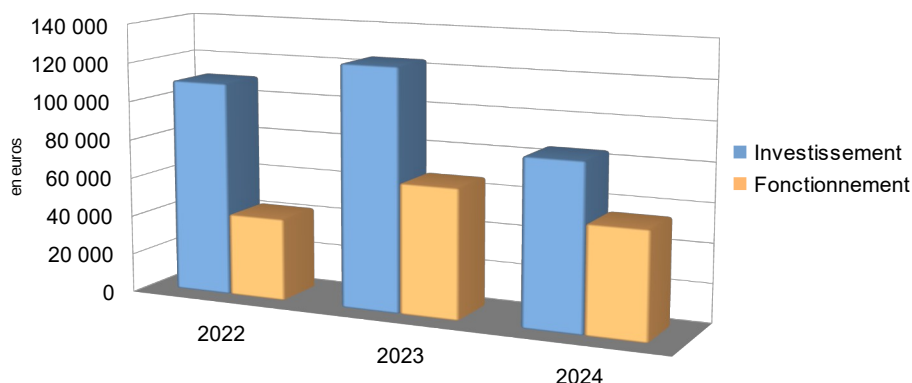
		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	422 600,45 €		85 964,29 €	508 564,74 €
	Dépenses	438 771,67 €		19 264,19 €	458 035,86 €
Résultat				Clôture	50 528,88 €
Investissement	Recettes			19 264,19 €	19 264,19 €
	Dépenses	11 526,01 €		85 964,29 €	97 490,30 €
			Résultat	Exercice	-78 226,11 €
				Antérieur	3 130 394,62 €
				Clôture	3 052 168,51 €

DOMAINE DE BOISSETS

Évolution des dépenses réelles :

	2022	2023	2024
Investissement	110 075 €	124 048 €	84 667 €
Fonctionnement	42 340 €	66 380 €	54 696 €

Evolution des dépenses réelles



Investissement

Les dépenses concernent le paiement du solde de la tranche optionnelle n° 3 des travaux de réfection des toitures en lauze calcaire dans le cadre du marché n° 22-0454 attribué à la SAS MICHA MORIN (Massegros) pour un montant de 196 853,75 € HT.

Ferme	Bâtiment UNESCO	Sud	56 218,90 €
Option 1		Nord Est	37 685,30 €
Option 2	Salle d'exposition temporaire	Ouest	49 825,22 €
Option 3		Est	53 124,33 €

Par avenant au marché, à effet du 26 Août 2023, le marché a été transféré à Charly DELABARRE (Bourgs sur Colagne).

Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se déclinent en deux principaux postes :

- ∞ - la gestion « patrimoniale » du Domaine : 16 232 € eau/électricité, entretien/assurance des locaux et matériels, taxe foncière et redevance à l'hectare de la forêt soumise au régime forestier;
- ∞ - la gestion de l'animation saisonnière du site : 38 464 € à travers la boutique, vitrine des productions locales. Les frais de personnel des animateurs constituent la dépense principale. La régie de recettes permet l'encaissement du produit de la vente de boissons, produits de restauration, livres, souvenirs, objets promotionnels du Département.

	2023	2024
Eau et assainissement	264 €	181 €
Electricité	2 284 €	2 265 €
Assurances	644 €	789 €
Entretien / Maintenance	7 181 €	2 981 €
Taxe foncière	7 345 €	9 375 €
Redevance / Gardiennage ONF	2 032 €	641 €
Gestion du Domaine	19 750 €	16 232 €
Subvention Animation Domaine	23 000 €	
Personnel extérieur	36 000 €	28 874 €
Alimentation	3 632 €	1 193 €
Fournitures / Frais divers	6 998 €	8 398 €
Animation / Régie	46 630 €	38 464 €
Total	66 380 €	54 696 €

Évolution des recettes réelles

	2022	2023	2024
Investissement		278 403 €	0 €
Fonctionnement	18 233 €	7 019 €	17 768 €

Fonctionnement

A l'identique de l'exercice 2022, le produit des coupes de bois apporte un produit de l'ordre de 10 K€ qui vient en atténuation de la subvention d'équilibre.

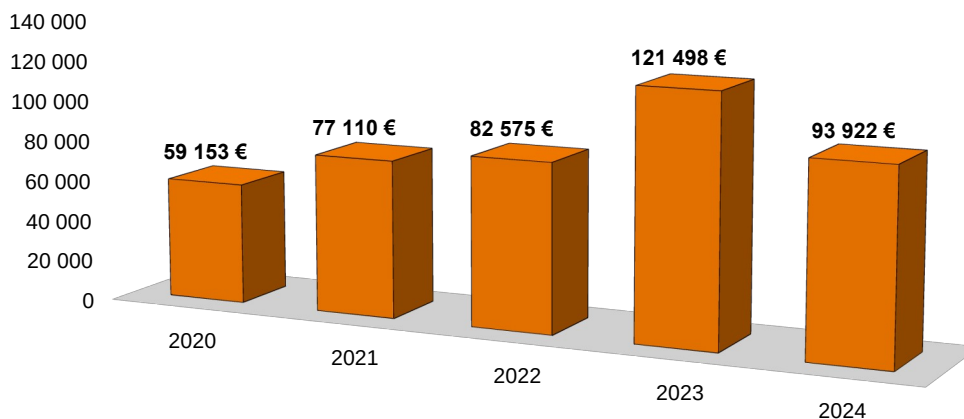
Les recettes 2024 sont issues du :

- ∞ - fermage de M. PARADAN, exploitant des terrains : 3 728,54 €
- ∞ - produit d'une coupe de bois ONF vendue à BIO ENERGIE LOZERE : 11 031,15 €
- ∞ - produit des ventes dans le cadre de la régie créée à cet effet : 2 856,12 €
Boissons : 1 874,25 € Livres : 81 € Boutique : 900,87 €

Subvention d'équilibre

Une diminution des dépenses réelles de fonctionnement, le produit de la coupe de bois, l'amortissement année 1 des subventions d'investissement pour l'aménagement du domaine en haut lieu du pastoralisme implique une subvention d'équilibre du budget principal diminuée pour la couverture du déficit du budget annexe. Elle s'élève à 93 922,38 € pour 121 498,45 € en 2023 soit une baisse de 27 576,07 €.

Evolution subvention d'équilibre



Résultat

L'exercice 2024 se solde par un excédent d'investissement de 460 360,76 € correspondant aux amortissements du patrimoine et subventions d'investissement perçues.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	17 767,74 €	93 922,38 €	9 277,00 €	120 967,12 €
	Dépenses	54 696,12 €		66 271,00 €	120 967,12 €
Investissement	Recettes			66 271,00 €	66 271,00 €
	Dépenses	84 667,37 €		9 277,00 €	93 944,37 €
	Résultat			Exercice	-27 673,37 €
				Antérieur	488 034,13 €
				Clôture	460 360,76 €

SYNTHESE

RECAPITULATIF DES RESULTATS

INVESTISSEMENT

		Budget principal	Budgets annexes			TOTAL
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boisssets	
DEPENSES	Réelles	42 449 720,36 €	161 106,16 €	11 526,01 €	84 667,37 €	42 707 019,90 €
	Ordres	5 021 071,01 €	10 616,00 €	85 964,29 €	9 277,00 €	5 126 928,30 €
	TOTAL	47 470 791,37 €	171 722,16 €	97 490,30 €	93 944,37 €	47 833 948,20 €
RECETTES	Réelles	39 046 730,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 046 730,74 €
	Ordres	18 579 880,15 €	214 275,46 €	19 264,19 €	66 271,00 €	18 879 690,80 €
	TOTAL	57 626 610,89 €	214 275,46 €	19 264,19 €	66 271,00 €	57 926 421,54 €
RESULTATS	EXERCICE	10 155 819,52 €	42 553,30 €	-78 226,11 €	-27 673,37 €	10 092 473,34 €
	N-1	-24 354 939,43 €	824 467,52 €	3 130 394,62 €	488 034,13 €	-19 912 043,16 €
	CLOTURE	-14 199 119,91 €	867 020,82 €	3 052 168,51 €	460 360,76 €	-9 819 569,82 €

FONCTIONNEMENT

		Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boisssets	
DEPENSES	Réelles	121 024 546,65 €	2 664 285,76 €	438 771,67 €	54 696,12 €	124 182 300,20 €
	Ordres	18 428 409,29 €	214 275,46 €	19 264,19 €	66 271,00 €	18 728 219,94 €
	TOTAL	139 452 955,94 €	2 878 561,22 €	458 035,86 €	120 967,12 €	142 910 520,14 €
RECETTES	Réelles	148 649 161,91 €	2 867 945,22 €	422 600,45 €	111 690,12 €	152 051 397,70 €
	Ordres	4 869 600,15 €	10 616,00 €	85 964,29 €	9 277,00 €	4 975 457,44 €
	TOTAL	153 518 762,06 €	2 878 561,22 €	508 564,74 €	120 967,12 €	157 026 855,14 €
RESULTATS	EXERCICE	14 065 806,12 €	0,00 €	50 528,88 €	0,00 €	14 116 335,00 €
	N-1	2 453 531,13 €				2 453 531,13 €
	Affectation Invest.					0,00 €
	CLOTURE	16 519 337,25 €	0,00 €	50 528,88 €	0,00 €	16 569 866,13 €